
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 27 juin 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7, 21)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel</i> nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 18 avril 2011	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2273)	(p. 7)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes "Événementiel et rayonnement international - Centre de congrès Cité internationale - Exercices 2003 à 2009 -	(p. 7)
<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Gignoux, doyen d'âge	(p. 9)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) - dossier n° 2011-2354 - Opérations de vote et résultats	(p. 34)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'ESH Cité nouvelle (dossier n° 2011-2337) - Opérations de vote et résultats	(p. 49)
<i>Annexe 1</i> - Compte administratif 2010 - Diapositives projetées lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne (dossier n° 2011-2356)	(p. 51)
<i>Annexes 2 à 10</i> - Propositions d'amendements déposées sur le dossier n° 2011-2364 :	
* <i>Annexe 2</i> - groupe Europe Écologie-Les Verts	(p. 79)
* <i>Annexes 3 à 5</i> - groupe Centriste et démocrate	(p. 80 à 82)
* <i>Annexe 6</i> - groupe Communiste et intervention citoyenne	(p. 83)
* <i>Annexe 7</i> - groupe Ensemble pour le Grand Lyon	(p. 84)
* <i>Annexes 8 à 10</i> - Exécutif communautaire	(p. 85 à 87)
<i>Annexe 11</i> - Contribution des Communes - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône (dossier n° 2011-2364)	(p. 88)
<i>Annexe 12</i> - Proposition d'amendement déposée par groupe Ensemble pour le Grand Lyon (dossier n° 2011-2367)	(p. 89)
<i>Annexe 13</i> - Contributions du groupe Communiste et intervention citoyenne sur les dossiers n° 2011-2294 et 2011-2300	(p. 90)

Le texte des délibérations n° 2011-2273 à 2011-2369 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 408.

N° 2011-2273 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 mai 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 7)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2274 <i>Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les entreprises du secteur Villeurbanne-Tonkin - Attribution d'une subvention au Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL) -</i>	(p. 38)
--	---------

N° 2011-2275	<i>Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 38)
N° 2011-2276	<i>Prestation de production et de diffusion de programmes radiophoniques d'information sur les déplacements multimodaux dans l'aire urbaine lyonnaise - Convention de coordination d'achat -</i>	(p. 30, 38)
N° 2011-2277	<i>Coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Application informatique LYvia - Approbation du protocole -</i>	(p. 38)
N° 2011-2278	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Villeurbanne -</i>	(p. 38)
N° 2011-2279	<i>Centrale de mobilité - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2011-2280	<i>Francheville - Chemin de Gareizin - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2011-2281	<i>Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2011-2282	<i>Montanay - Requalification de la rue Bourqchanin - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2011-2283	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 4° - Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2011-2284	<i>Lyon 3° - Projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Protocole partenarial et convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2011-2285	<i>Lyon 3° - Aménagement de la rue Montebello - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2011-2354	<i>Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) -</i>	(p. 34)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2011-2286	<i>Coopération dans le domaine de la consultation publique en matière de projets d'aménagement urbain - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office de consultation publique de Montréal et le Consulat général de France à Québec -</i>	(p. 38)
N° 2011-2287	<i>Coopération décentralisée - Don de bennes à ordures ménagères à la ville de Tunis (Tunisie) -</i>	(p. 38)
N° 2011-2288	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2011 Entrepreneurs dans la Ville -</i>	(p. 45)
N° 2011-2289	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2290	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2291	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son Dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2292	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Bron dans le cadre de son dispositif Activ'Idées pour son programme d'actions 2011 - Action de développement économique sur les quartiers en difficultés -</i>	(p. 45)
N° 2011-2293	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2294	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2295	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Brochier Technologies pour son programme de recherche et de développement Virtex - Période 2011-2015 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2296	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2011 relatif à l'animation et le développement de cette association -</i>	(p. 46)

N° 2011-2297	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Amoeba pour son programme de recherche et de développement DDELPHES - Période 2011-2015 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2298	<i>Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 pour son Programme d'actions 2011 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2299	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2300	<i>Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) - Attribution de subventions à l'Institut français du pétrole (IFP) Energies Nouvelles pour le programme de recherche et développement CITYBRID, la société Renault Trucks et la société Addvalentiam pour le programme de recherche et de développement GEOFENCING MD - Période 2011-2015 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2301	<i>Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon - Attribution d'une subvention en nature - Convention de partenariat pour la période 2011-2013 avec la région Rhône-Alpes, l'OMS et le département du Rhône -</i>	(p. 39)
N° 2011-2302	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2303	<i>Journées de l'économie 2011 - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est -</i>	(p. 39)
N° 2011-2304	<i>Biennale d'Art contemporain 2011 - Attribution d'une subvention à l'association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 47)
N° 2011-2305	<i>Festival du cinéma Lumière 2011 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière -</i>	(p. 47)
N° 2011-2306	<i>Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 39)
N° 2011-2307	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2011 aux actions d'agglomération conduites par les associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) -</i>	(p. 48)
N° 2011-2308	<i>Bron, Givors, Lyon, Feyzin, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise dans les territoires en CUCS - Conventions de participation financière -</i>	(p. 48)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2309	<i>Compte-rendu de l'application des dispositions du 1er alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2010 -</i>	(p. 21)
N° 2011-2310	<i>Rapport annuel 2010 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 39)
N° 2011-2311	<i>Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2312	<i>Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-cités - Sortie du dispositif de l'application Chorus - Abrogation de la délibération n° 2010-1276 du 15 février 2010 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2313	<i>Travaux de dragage, relevés bathymétriques, barges et engins de chantiers - Autorisation de signer un accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)
N° 2011-2314	<i>Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 22)
N° 2011-2315	<i>Mise en conformité des toitures du patrimoine communautaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2011-2316	<i>Lyon 3° - Regroupement de service Voirie mobilité urbaine (VMU) dans l'immeuble Le Garden dans le quartier de la Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2011-2317	<i>Lyon 4° - Aménagement de locaux pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2011-2355	<i>Compte de gestion 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2011-2356	<i>Compte administratif 2010 - Tous budgets -</i>	(p. 8)
N° 2011-2357	<i>Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2010 -</i>	(p. 8)

N° 2011-2358	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programmes globales au titre de l'année 2011 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2359	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2010 et budget supplémentaire 2011 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2360	<i>Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 39)
N° 2011-2361	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 40)
N° 2011-2364	<i>Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine -</i>	(p. 22)
N° 2011-2365	<i>Ratios d'avancement de grade -</i>	(p. 40)
N° 2011-2366	<i>Régime indemnitaire du personnel communautaire - Revalorisation -</i>	(p. 40)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2318	<i>Rapport annuel 2009-2010 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées -</i>	(p. 40)
N° 2011-2319	<i>Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 35)
N° 2011-2320	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet Petites actions pour de grandes histoires d'eau - numéro 2 au Maroc -</i>	(p. 40)
N° 2011-2321	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique sans frontières (HSF) pour le projet d'alimentation en eau potable du village d'Agbetiko au Togo -</i>	(p. 40)
N° 2011-2322	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS) pour le projet de construction de 6 forages à Diombougou au Mali -</i>	(p. 40)
N° 2011-2323	<i>Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine - Année 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2324	<i>Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2325	<i>Coopération décentralisée - Mise en place d'un représentant permanent de la Communauté urbaine dans la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) -</i>	(p. 40)
N° 2011-2326	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2327	<i>Développement du compostage domestique - Convention de partenariat avec l'association Les Compostiers - Attribution de subvention pour l'année 2011-2012 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2328	<i>Corbas, Vénissieux, Feyzin - Projet nature du plateau des Grandes terres - Convention triennale de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres - Période 2011-2013 - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2011-2329	<i>Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Rillieux la Pape - Ile de Miribel Jonage - Convention de participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel avec le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 43)
N° 2011-2330	<i>Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Eco-emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers -</i>	(p. 40)
N° 2011-2331	<i>Caluire et Cuire, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Rillieux la Pape - Révision des périmètres de protection du captage de Crépieux-Charmy et des servitudes afférentes dans le Rhône et dans l'Ain -</i>	(p. 43)
N° 2011-2332	<i>Givors, Grigny - Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur les communes - Conclusions d'un protocole de fin de contrat -</i>	(p. 40)
N° 2011-2333	<i>Vernaison - Ruisseau de la Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Avenant n° 1 à la convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune -</i>	(p. 40)

N° 2011-2334	<i>Montanay, Neuville sur Saône - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu dit la Verchère - Levée de réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 40)
N° 2011-2335	<i>Rillieux la Pape - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant n° 11 au traité de concession conclu avec la société Valorly -</i>	(p. 40)
N° 2011-2336	<i>Lyon 2°, Lyon 7° - Prolongement de la ligne du tramway T1 - Travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 41)
N° 2011-2367	<i>Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Caluire et Cuire - Campagne de chasses 2012 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine dans le cadre de l'enquête publique -</i>	(p. 44)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2337	<i>Entreprise sociale de l'habitat Cité nouvelle - Participation de la Communauté urbaine de Lyon dans l'actionnariat - Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'ESH Cité nouvelle -</i>	(p. 48)
N° 2011-2338	<i>Opérations d'urbanisme - Compte-rendu financier au concédant - Année 2010 -</i>	(p. 41)
N° 2011-2339	<i>Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 13 - Renouvellement urbain du parc Berliet, rue Audibert et Lavirotte - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i>	(p. 41)
N° 2011-2340	<i>Lyon, Saint Priest - Dispositif équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargé de mission pour l'année 2011 -</i>	(p. 42)
N° 2011-2341	<i>Francheville - Développement commercial et urbain - Convention relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Demande de subvention auprès de la commune -</i>	(p. 40)
N° 2011-2342	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Convention de superposition d'affectation entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 40)
N° 2011-2343	<i>Villeurbanne - Offices publics de l'habitat - Villeurbanne est Habitat et Porte des Alpes Habitat - Approbation des conventions d'utilité sociale 2011-2016 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2344	<i>Décines Charpieu - Place Stéphanavan - Bilan de clôture et quitus à l'OPH du Rhône -</i>	(p. 42)
N° 2011-2345	<i>Mions - Rue Léopha - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2011-2346	<i>Lyon 3° - Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2011-2347	<i>Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Genay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or - Rives de Saône - Approbation du bilan partiel de la concertation préalable -</i>	(p. 49)
N° 2011-2348	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 7° - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne - Convention d'opération et principes de participation financière -</i>	(p. 42)
N° 2011-2349	<i>Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Genay, La Mulatière, Curis au Mont d'Or, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Lyon 9°, Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2011-2350	<i>Givors - Aménagement des îlots Salengro et Zola - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2351	<i>Pierre Bénite - Projet urbain de rénovation du centre-ville - Réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe - Aménagement du parking Maniller et du carrefour boulevard de l'Europe - Rue Voltaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)

N° 2011-2352	<i>Vénissieux - GPV des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Approbation du programme de marché de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination - Approbation de la convention de mise à disposition des terrains et de remise d'ouvrage, à signer avec la copropriété Montelier 2 -</i>	(p. 41)
N° 2011-2353	<i>Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Démolitions des quartiers Semailles, Velette et Boileau - Aménagement du quartier Velette après démolition - Convention ANRU Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2011-2362	<i>Lyon - Approbation du règlement portant application des dispositions des articles L 631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation pour le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation -</i>	(p. 41)
N° 2011-2363	<i>Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Projet Grand stade-Grand Montout - Demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) -</i>	(p. 49)
N° 2011-2368	<i>Lyon 9°, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Vénissieux - Modification du programme des 9 quartiers ANRU - Avenants aux conventions -</i>	(p. 42)
N° 2011-2369	<i>Réalisation de l'exposition "Morceaux de ville : le Grand Lyon" - Attribution d'une subvention au profit de la Cité de l'architecture et du patrimoine -</i>	(p. 41)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le lundi 27 juin 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 17 juin 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémián), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne J.C.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacques (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Rivalta (pouvoir à Mme Guillemot), Desbos (pouvoir à M. Rudigoz), Grivel (pouvoir à M. Abadie), Huguet (pouvoir

à M. Gentilini), Joly (pouvoir à M. Vincent), Lambert (pouvoir à Mme Tifra), Lelièvre (pouvoir à M. Dumas), Mme Lévy (pouvoir à Mme Dagonne), M. Moralès (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Thévenot (pouvoir à M. Vaté).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 18 avril 2011**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 18 avril 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2273 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 mai 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2011-2273.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Rapport d'observations définitives
de la Chambre régionale des comptes
"Évènementiel et rayonnement international"
Centre de congrès Cité internationale
Exercices 2003 à 2009**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant le Centre des congrès Cité internationale pour les exercices 2003 à 2009.

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire. En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport de la Chambre régionale des comptes évoque le contrat d'affermage passé par le Grand Lyon pour la gestion du Centre de congrès de la Cité internationale.

Rappelons que ce contrat a été renouvelé en 2007, intégrant notamment la gestion de la salle 3000 et que le bénéficiaire, GL Events, a été reconduit.

Ce rapport valide le fait d'avoir recouru à un contrat d'affermage. Le contrat 2007-2016 est basé sur un chiffre d'affaires prévisionnel de 215 M€. Vu l'importance de ce montant, le rapport affirme que le Grand Lyon aurait dû procéder à un appel d'offres européen.

Le rapport critique la durée du contrat fixée à dix ans. En effet, le montant d'investissement à la charge de GL Events étant faible par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel, de l'ordre de 1 %, une durée aussi longue n'est pas justifiée.

La Chambre régionale des comptes a étudié les exercices 2007 à 2009 du nouveau contrat. Il ressort que, malgré une conjoncture économique mauvaise pour l'événementiel en 2008 et 2009, le chiffre d'affaires réel des trois premières années de contrat est de plus de 57 M€, soit 7 % de plus que le prévisionnel. Le résultat d'exploitation de cette période est de 2 628 000 €, soit une rentabilité moyenne de 4,5 % alors que le prévisionnel indiquait un résultat négatif ; et ceci, je vous le rappelle, dans une période économique nettement plus défavorable que prévu.

Il n'y avait donc pas besoin d'un contrat de dix ans pour que le délégataire s'y retrouve et on peut donc s'interroger sur l'équilibre de ce contrat qui, dès les premières années, est beaucoup plus rentable pour GL Events que prévu.

Enfin, le rapport regrette que les prestations dites "complémentaires, annexes et accessoires", qui représentent pourtant les deux tiers du chiffre d'affaires, soient considérées comme accessoires au lieu d'être un élément majeur du contrat, le Grand Lyon ne disposant que de peu d'informations détaillées sur la tarification de ces activités.

Nous souhaiterions, monsieur le Président, disposer des comptes de 2010, que soit mis en place un groupe de travail de suivi de ce contrat impliquant des représentants des groupes politiques et que soit étudiée, si nécessaire, la possibilité de rééquilibrer ce contrat avant 2016. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, les observations contenues dans ce rapport sont importantes et nous interpellent. Elles appellent de notre part une demande de rigueur supplémentaire quant à la passation de nos différents contrats et à la surveillance des gestions externes. Il apparaît notamment une certaine opacité dans les tarifs et des problèmes quant à la mise en concurrence. Que ce soit sur la durée du contrat ou sur l'absence de publicité européenne, comment de tels faits ont-ils pu échapper à vos services ?

Une remise à plat du contrat serait, à notre avis, la bienvenue, cela nous apporterait une sécurité juridique et contribuerait à rendre notre Cité des congrès plus attractive. C'est en effet un outil essentiel de notre rayonnement économique et international, ne le laissons pas gâcher par de regrettables négligences.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur ce rapport qui nous a été transmis et sur lequel nous avons pris connaissance évidemment des conclusions, je crois que l'essentiel vient d'être dit en ce qui concerne la période contrôlée et sur les problèmes juridiques qui auraient pu être, de toute évidence, évités avec un appel d'offres européen.

Il est d'ailleurs assez humoristique de noter que la Chambre régionale des comptes, sur ce point, se permet de dire que, si nous avons eu cet appel d'offres européen, cela aurait contribué à donner une image européenne à l'agglomération. Donc c'est un conseil qu'elle vous a donné manifestement à travers ce rapport aussi.

Le point qui me paraît essentiel c'est qu'il a été dit que les choses étaient revenues dans l'ordre à compter de l'année 2009

ou 2010, en tous les cas, comme cela doit être fait et on peut adhérer au fait que vous puissiez nous faire le point d'ici quelque temps sur la façon dont les procédures s'engagent désormais, évidemment sur le respect absolument nécessaire de la règle de droit afin d'éviter les reproches qui nous ont été faits, même si l'on peut constater que, dans l'ensemble, les choses ne fonctionnent pas trop mal.

M. LE PRÉSIDENT : Je constate que pour un rapport de la Chambre régionale des comptes, les observations sont extrêmement modestes et je connais beaucoup d'institutions qui voudraient avoir des rapports de la Chambre régionale des comptes aussi favorables.

Aussi, chacun ayant pu s'exprimer, le débat est clos. Nous allons entrer dans le vif des débats.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2355 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2355. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Le compte de gestion est établi par le comptable sur l'exécution des opérations qui lui sont confiées. Il est conforme aux écritures de la Communauté urbaine et la commission n'a pas fait d'observation sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2011-2356 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2010 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-2357 - finances, institutions et ressources - Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents a retenu que les rapports relatifs aux comptes administratifs 2010 (dossiers numéros 2011-2356 et 2011-2357) donneraient lieu à débat.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont fixées par l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un président. Je vous propose de désigner à cette fonction monsieur Bruno Gignoux, notre doyen d'âge.

Pas d'opposition ?

(Aucune opposition n'est constatée).

J'assisterai à la discussion, je répondrai aux questions puis je me retirerai au moment du vote.

Monsieur Gignoux, voulez-vous venir prendre place.

Présidence de monsieur Bruno Gignoux
doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT : Les comptes administratifs sont soumis à notre approbation. Monsieur le Vice-Président Jacky Darne présentera ces dossiers puis, lorsque les débats seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le Président ait quitté la salle des délibérations. Monsieur le Vice-Président Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010. Je rappelle que c'est un devoir politique que de dire comment nous avons exécuté la mission qui nous a été confiée lorsque vous avez voté le budget primitif, modifié par les décisions qui l'ont suivi. Il s'agit de rendre compte à vous-mêmes et à nos concitoyens de l'exécution du budget.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 51).

Cette première diapositive montre en parallèle ce dont on parle encore plus aujourd'hui qu'au cours de ces derniers mois, la Grèce et en symétrie le Grand Lyon.

Le compte administratif est très bon, je voudrais l'atténuer, c'est-à-dire ne pas tirer une gloire excessive de ces bons résultats parce que lorsqu'on a de bons résultats, je crains toujours que cela conduise à penser, pour certains, qu'il y a des marges qu'il faut utiliser. Une des thématiques de mon intervention c'est de dire : "Oui c'est très bien mais attention les clignotants existent, vous ne pouvez pas en tirer des enseignements qui conduisent à des dépenses qui seraient excessives".

La situation du Grand Lyon c'est, pour moi, à la fois un contraste et un écho à celle de la Grèce. La situation est bonne, c'est vrai, celle de la Grèce est difficile, c'est vrai aussi. Mais aujourd'hui, la situation de la Grèce peut avoir une influence très importante sur nos financements de demain. Je crois que l'état d'esprit est aussi important à comprendre que le détail des chiffres.

J'ai lu cet après-midi dans le journal *Le Monde*, daté de samedi et dimanche, l'article "La maladie grecque frappe les banques" de Claire Gatinois et dont je vais lire seulement deux petits paragraphes ; elle dit : "Il n'empêche qu'un défaut du pays aurait des conséquences dramatiques pour les investisseurs qui ne connaîtraient pas exactement ces difficultés" mais il est indiqué : "Il y aura inévitablement des victimes ; en première ligne, des banques européennes qui ont dans leurs comptes les dettes grecques qu'elles jugent souvent toxiques". Autrement dit, la situation du système financier européen et français en particulier peut rendre demain difficile l'accès au marché financier.

Ce n'est pas le seul facteur. Dans l'article, madame Gatinois dit que la situation, y compris aux États-Unis, est fragile et donc j'aimerais vous convaincre qu'il faut veiller à assurer le développement de cette agglomération en tentant de réduire le plus possible le recours à l'emprunt dans les années à venir, non pas à zéro mais à considérer que le recours à l'emprunt peut être très difficile, coûteux et il faut s'y préparer. La meilleure façon de se prémunir contre cela est d'avoir une autonomie la plus grande possible. Le terme "autonomie financière" paraît parfois du jargon. Il dit pourtant bien des choses : ne pas avoir besoin des autres et se débrouiller tout seul ; mais, pour se débrouiller tout seul, il faut avoir de l'argent et ne pas trop emprunter et, pour avoir de l'argent, il faut un autofinancement.

Donc quelles sont les caractéristiques de ce compte administratif ?

D'abord, la compensation relais de l'Etat a été plus importante que nous espérons -j'y reviendrai tout à l'heure-.

Je dirai ensuite comment nous avons battu le niveau d'investissement exceptionnel de l'année dernière, c'est-à-dire que la progression est constante.

J'indiquerai comment la situation financière est saine -et c'est modeste comme expression-. Je ne reviens pas sur le contexte économique extérieur que j'ai indiqué parce qu'il touche surtout, en ce qui nous concerne, le recours au financement mais vous savez aussi le contexte d'évolution du concours de l'Etat aux collectivités que je ne vais pas développer à l'excès, j'y reviendrai sans doute dans les débats par la suite.

Pour vous dire simplement les choses, ce tableau est un résumé assez efficace, il n'y a pas beaucoup de lignes et de chiffres. Le réalisé du compte administratif 2010 par rapport au précédent : 3,9 % de recettes et 0,6 % de dépenses en plus. En conséquence, comme différence entre les deux, l'autofinancement de 310 M€ est plus important que nous ne l'avons jamais eu et il est en progression de 15 %.

Comment est-il possible que les recettes aient augmenté de 3,9 % alors que j'avais dit qu'elles seraient moindres et que les dépenses n'aient seulement augmenté de 0,6 % alors que j'avais dit que nous allions dépenser un peu plus ?

Sur les recettes, ce n'est pas que l'Etat nous a donné plus 0,43 %. Si vous le voyez sur ce tableau, la fiscalité qu'il nous a donnée c'est 6,6 % de plus. Quant aux défiscalités, c'était la contribution relais, je dois vous dire que, pour l'année 2010, je suis assez en peine -et vous l'êtes comme moi- d'expliquer précisément l'origine de nos ressources supplémentaires parce que nous n'avons pas les rôles qui ont été déposés par les entreprises, que l'Etat a gardés, contrairement aux autres années. Puisque c'était une contribution relais, nous n'avons pas de détails.

La seule chose que nous a donnée l'Etat -et qui pour moi est assez symptomatique et intéressant à dire- c'est que, dans une part significative d'augmentation, il y a une part qui vient de la SNCF, qui est la contrepartie du centre de maintenance que nous avons créé et que, pour un investissement de 53 M€ réalisé, le retour est très important et évidemment répétable chaque année. Donc c'est un élément tout à fait positif.

Quant aux dépenses qui ont augmenté de 0,6 %, il y a un certain nombre de dépenses que nous aurions dû faire cette année mais qui sont reportées sur l'année suivante. Je ne plaide pas pour les 0,6 %, le bon chiffre est un peu au-delà, c'est qu'il y a un certain nombre de dépenses de tous ordres qui seront dépensées l'année prochaine puisque notre objectif n'est pas d'avoir un écart entre les recettes et les dépenses. Vous verrez d'ailleurs que, sur un certain nombre de dépenses de cette année et de l'année prochaine, certaines seront faites pour que cet écart soit moindre. Il n'empêche évidemment que chacun peut considérer comme positif que nous ayons une augmentation moindre de nos dépenses. Les chiffres sont un petit peu différents si l'on compare non pas par rapport au compte administratif précédent mais le réalisé par rapport au prévu.

Pour les recettes, l'écart est du même ordre. Pour les dépenses, vous voyez que l'on a un peu moins. C'est un pourcentage d'exécution de nos dépenses qui est anormalement faible, nous devrions être plutôt autour de 95 ou 96 %. C'est pour vous dire que l'écart de 0,6 sur les dépenses est un écart conjoncturel et qu'il ne faut pas le considérer comme répétitif chaque année et qu'à lui seul, il ne suffit pas pour témoigner de la bonne qualité de notre équilibre.

J'aimerais revenir maintenant sur quelques lignes d'investissement. D'abord les dépenses sont de 492 M€ soit + 15 M€, les recettes sont de 105 M€ soit + 11 M€, la charge nette à 387 M€ soit + 16 M€. Je montrerai tout à l'heure l'évolution de nos investissements sur une longue période. Là, c'est évidemment quelque chose de tout à fait important, chacun le voit bien, je n'ai pas besoin de le commenter ; je montrerai une courbe plus intéressante tout à l'heure.

Si l'on compare cette fois non pas de compte administratif à compte administratif mais le réalisé sur le prévu, nous sommes à 87 % pour les dépenses et 114 % pour les recettes. Evidemment, nous nous félicitons d'avoir une meilleure exécution pour les recettes que pour les dépenses.

Pour les dépenses, nous sommes à des pourcentages qui sont du même ordre que ce que nous avons eu au cours des dix dernières années. J'insiste sur le fait que nous savons très bien, au compte administratif -je le dis moi-même-, que ce que nous indiquons en dépenses est légèrement supérieur à ce que nous ferons -cela entre même dans nos prévisions de calcul- et que l'on peut toujours dire que 87 % ce n'est pas suffisant mais je renvoie à chacun des maires ici présents qui utilisent des autorisations de programme pour qu'ils puissent dire s'ils estiment que 87 % est un pourcentage raisonnable ou non. Chacun sait que, même quand on a prévu des crédits de paiement, il peut arriver un certain nombre de difficultés d'ordre administratif, juridique, technique qui font qu'une opération est en retard et que, par conséquent, son crédit de paiement aussi.

Notre première recette reste la taxe professionnelle unique mais c'était la contribution relais avec les compensations de 13,4 %. La deuxième recette, la dotation globale de fonctionnement -j'en ai dit un mot, nous y reviendrons- et les recettes globales de fonctionnement et d'investissement. La troisième est constituée de nos recettes propres qui viennent de la TLE, du fonds de compensation de la TVA, des subventions, des cessions (187 M€), des produits de nos services (171 M€), du périphérique, etc., des emprunts (157 M€) et de la TEOM qui est une recette fiscale importante.

La DGF : + 0,8 %, les compensations fiscales de l'Etat : - 8,2 %. Donc, au total, les dotations de l'Etat (345,6 M€) en 2010 : + 0,43 % ; vous voyez qu'en gros, l'écart est de - 1 % par rapport à l'inflation.

Si l'on donne maintenant les recettes : la compensation relais (598,4 M€), les allocations compensatrices (13,5 M€), s'y ajoute ce que nous recevons des Communes après le passage en TPU (10,6 M€), ce que nous reversons aux Communes au titre de contribution d'attribution après la TPU (211,7 M€) et la dotation de solidarité (17,5 M€).

Je crois que l'on ne reparle pas de la dotation de solidarité après ; donc permettez-moi une phrase sur cette ligne pour dire qu'elle a augmenté normalement, qu'elle représente une somme qui, vous le voyez, est de l'ordre de 1 % de notre budget, qui est modeste par rapport aux autres et qu'un article de presse -sans doute sous influence d'un collègue qui n'avait pas tout à fait suivi les détails de la dotation de solidarité- indiquait que c'était une dotation dont la répartition était "à la tête du client".

J'aimerais que ceux qui ont participé, dans les mandats précédents, à l'élaboration de ces dotations de solidarité communautaire, plus que moi, puissent dire que le mode de calcul que nous avons et qui est particulièrement précis comporte quatre familles de critères, chacun négocié et étudié, que l'on a une règle qui peut paraître compliquée à certains mais on met dans

la machine notre règle, les données de certaines des Communes et il en sort une attribution pour chacune et que ce que l'on a mis pour chacune des Communes, on peut naturellement discuter les critères mais on ne peut pas dire que c'était "à la tête du client" puisque les critères sont connus préalablement par chacun.

Ce qui est difficile parfois à comprendre pour chaque maire ou chaque élu c'est que, comme on donne une somme donnée, 17,5 M€, que, sur les critères, il y a des Communes qui augmentent et qui peuvent prendre des parts supplémentaires et d'autres diminuer, cela ne donne donc pas la même chose à chacun, que nous avons, dans les dernières délibérations, limité à + 5 % par an ou - 5 % par an les variations de la DSC pour une année, ce qui a aussi un petit impact mais, compte tenu de cela, je crois que notre information sera renforcée.

Je rappelle aussi que nous avons convenu que, dès que le potentiel financier serait revu -ce qui est maintenant le cas-, nous examinerions ensemble l'adaptation de notre dotation de solidarité, ce que nous ne manquerons pas de faire en septembre.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en progression de 1,2 % mais ce 1,2 % c'est après que nous avons diminué les taux de 2,3 %. Donc cela donne une augmentation de volume -on pourrait pratiquement additionner les deux chiffres- de 3,5 %, le volume étant, je le rappelle, les valeurs foncières des biens et non pas les bases d'ordures collectées.

La redevance d'assainissement est à - 1 %, simplement parce qu'elle est liée au volume d'eau et que, constamment, au cours de ces dernières années, la consommation d'eau a diminué et donc nos recettes diminuent, ce qui me permet de dire que tous les comptes que je présente aujourd'hui sont des comptes consolidés mais que le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement sont un peu moins favorables que le budget général parce que, justement pour le budget de l'eau, les problèmes de recettes que vous voyez ici se traduisent dans notre équilibre financier et, comme c'est un budget annexe, nous n'avons pas la possibilité de transfert du budget principal aux budgets annexes, ce qui est une difficulté.

Le fonds de compensation de la TVA n'est que sur une seule année, l'année dernière nous avions eu deux années à cause du plan de relance.

Le péage du boulevard périphérique nord de Lyon est en augmentation de 18 %, augmentation liée au prix et au volume, c'est-à-dire qu'il y a plus de véhicules et un prix moyen du passage plus élevé. Le montant moyen payé par un utilisateur du périphérique est de 1,65 €.

Les cessions d'immobilisations sont en diminution mais ce sont des chiffres qui ont des fluctuations assez importantes suivant les politiques suivies, il faut y attacher une importance modérée.

La redevance de l'eau : + 2 %.

Les dépenses -

Les charges de personnel vont faire l'objet d'un détail un petit peu plus approfondi puisque je sais l'attention que vous y portez.

J'ai déjà parlé des attributions de compensation.

L'annuité de la dette : 169,7 M€ -je reviendrai sur ce chiffre dans un diaporama à part-.

Les travaux en régie et immobilisations : 638 M€ ; c'est la somme reversée aux entreprises, c'est l'addition aussi bien des prestations de service que des investissements ; c'est pour dire que, sur un budget de 1 599 M€, 638 sont redistribués d'une façon directe, en soutien de l'activité économique -je le dis à chaque fois parce que, dans un volume d'activités, en particulier pour le BTP mais pas seulement, il y a des services de propreté ou d'autres- ; ce sont des sommes qui sont tout à fait considérables, surtout qu'à travers les subventions versées, il y a aussi des sommes qui sont reversées aux entreprises, par exemple, le SYTRAL.

Un focus particulier sur les dépenses de personnel : elles ont progressé de 3,2 % cette année, c'est supérieur aux 2,5 % annoncés dans le budget. L'année dernière, nous avons eu 2,7 % et l'année précédente, 0,9 % ; donc la moyenne de 2,5 % est dépassée mais j'avais indiqué l'année dernière qu'il fallait évidemment tenter de lisser un peu cette évolution et accepter qu'en 2010, nous ayons, comme en 2009 d'ailleurs, un effet rattrapage.

Pour l'année 2011-2012, je pense que la situation sera similaire. Je l'indique et l'assume complètement : un volume d'investissements plus élevé que jamais. On ne peut pas d'un côté se glorifier de faire plus d'investissements mais, à chaque million de plus dépensé, il faut un peu plus de contrepartie et accepter que le volume de notre masse salariale augmente un peu plus, c'est pourquoi ce taux de 3,2 % paraît raisonnable dans ce contexte et compatible avec les années précédentes.

Si je détaille les 6,4 M€ de dépenses de personnel, il y a eu 67 postes supplémentaires pourvus l'année dernière. Le glissement vieillesse technicité : 1,4 M€, la valeur du point : 0,9 M€, la viabilité hivernale a coûté 0,8 M€, la politique d'intéressement du personnel du boulevard périphérique nord de Lyon représente 0,4 M€. Voilà le détail des variations.

Dans les dépenses, l'encours de la dette est de 1 204 M€ (1 182 M€ en 2009). Je précise que nous sommes à 52 % à taux fixe et 48 % à taux variable. Le taux variable n'est jamais un taux risqué, soit ce sont des emprunts Capé, aucun indice fragile ni emprunts dits "toxiques". Le taux moyen de la dette a été de 2,95 %, il était de 3,26 % en 2009, des taux à moins de 3 % qui sont tout à fait modestes. Les intérêts ont atteint 28,2 M€. Je dois avouer que les chiffres sont inférieurs à ceux que j'estimais ; cela fait partie des heureuses surprises pour lesquelles l'exécutif n'y est pour rien mais on en tire un bénéfice avantageux.

La situation financière à la fin de l'année 2010 est un autofinancement de 310 M€, un montant jamais atteint d'épargne nette de 204 M€ soit plus de 23 %, des soldes de gestion de 10,5 % et une capacité d'endettement de 3,9 ans, toujours des chiffres tout à fait satisfaisants. Pour les années suivantes, on n'aura pas le prolongement de 310,8 M€ ; le tout est de rester autour de 300 M€ pour faire face.

Sur le montant des investissements en charge nette, je laisserai monsieur Dumas développer tout à l'heure le document que l'on m'a remis à l'accueil et j'y répondrai. Cette diapositive était anticipée et comporte en réalité des éléments de réponse : le reste à réaliser sur les autorisations de programme du 31 décembre 2008 était de 812 M€, les autorisations de programme nouvelles de 2009 à 2010 de 859 M€, le stock d'autorisations de programme est donc passé à 1 671 M€ ; nous avons réalisé 727 M€, il reste à réaliser 944 M€, on peut évidemment considérer que c'est supérieur à 812 M€. Cela est absolument réel mais le total des autorisations de programme et

des projets d'investissement que nous avons à faire est toujours en augmentation ; donc je continue à dire à l'auteur de ce propos qu'il continuera à y avoir, si on le peut, une augmentation des investissements et du reste à réaliser.

Les autorisations de programme prévues en 2010 étaient de 450 M€, les autorisations de programme d'investissement votées en 2010 étaient de 446 M€, le montant payé en 2010 de 385 M€ ; nous avons donc une augmentation de la différence. La capacité financière 2011 à 2016 est estimée à 2 300 M€. J'attire votre attention sur ce chiffre puisque nous l'avons délibéré récemment.

Je rappelle qu'en début de mandat, lorsque le plan de mandat a été fait, l'exécutif, le Président -et par ma voix- ont présenté une capacité financière sur le mandat de 2 100 M€ et que nous l'avons augmentée progressivement à 2 300 M€, compte tenu de la situation, des besoins de la programmation pluriannuelle des investissements et de nos capacités. Donc, de 2011 à 2016, la perspective est d'être à 2 300 M€, ce que nous atteindrons bien évidemment puisque cela fait une moyenne de 383 M€ par ans. En 2010, nous avons dépensé 385 M€, nous sommes dans les clous. Il y aura tout à l'heure une délibération qui fait passer les autorisations de programme de 2011 de 450 à 480 M€, c'est-à-dire que, compte tenu de la situation et pour ne pas ralentir les projets, j'ai suggéré, pour que l'on tienne cette année, que l'on passe les autorisations de programme à 480 M€ au lieu de 450.

Très franchement, si la situation n'avait pas été celle-ci, cela n'aurait pas été voté mais il faut continuer à privilégier notre investissement et réaliser le plan de mandat parce qu'un certain nombre estime que, pour exécuter le plan de mandat sur leur Commune, on ne va pas assez vite ; en même temps, on ne peut pas aller plus vite que ce qu'il y a ici et plus vite que le personnel ne peut faire mais j'entends parler de retards sur certains chantiers et les critiques qui sont faites, je les prends presque pour moi souvent alors que cela ne devrait pas réalité.

Ensuite, sur l'évolution des crédits de paiement -les chiffres sont tout petits mais regardez-les tout de même-, cette courbe que j'ai fait faire me paraît être une des plus intéressantes aujourd'hui : c'est le montant de nos investissements charge nette, recettes déduites, investissements bruts moins ce que nous avons comme subventions et participations des Communes. En 2002, première année du mandat de monsieur Gérard Collomb, 139 M€ dépensés ; lors de la deuxième année : 174 M€ ; la troisième année : 206 M€ ; la quatrième année : 286 M€ ; la cinquième année est hors sujet parce qu'il y avait le rachat de la salle 3000, donc le trait aurait dû être au milieu ; pour l'année 2007 : 292 M€, l'année 2008 : 318 M€, l'année 2009 : 341 M€ et l'année 2010 : 396 M€.

M. COLLOMB : Si tu permets, Jacky, juste une remarque à propos de ces chiffres, ce qui me permettra de ne pas la refaire tout à l'heure. Quand un certain nombre de gens disent : "Mais regardez, le montant des autorisations de programme augmente", évidemment qu'il augmente car, lorsqu'on voit la part de ce qu'était le budget d'investissement et de ce qu'il est maintenant, il est clair que c'est l'augmentation des autorisations de programme qui permet d'avoir cet investissement qui est à peu près le triple de ce que l'on faisait au départ.

M. le Vice-Président DARNE : Il me semble que c'est une rétrospective du compte administratif sans regarder le rétroviseur. Donc de temps en temps, il faut regarder d'un peu loin et ce tableau-là me paraît répondre par anticipation à un certain nombre d'observations qui sont faites ; c'est pourquoi j'ai

demandé sa présentation. Celui-ci c'est monsieur Dumas qui me l'a demandé -sauf erreur de ma part- en commission des finances, c'est le taux de réalisation des dépenses d'investissement sur dix ans.

Donc j'ai fait l'autre tableau en conséquence ; c'est vous qui m'en avez donné l'idée et je vous remercie de m'avoir incité à cette projection : là c'est le taux moyen de réalisation des dépenses d'investissement de 2002 à aujourd'hui. Cela a varié de 81,2 % à 86,8 % ; les taux de réalisation de nos dépenses d'investissement ont varié entre 78 et 94 %. Je préférerais que ce soit toujours 94 % ; je ne discute pas du tout là-dessus, je dis simplement que la moyenne est plutôt satisfaisante à tous ceux qui gèrent des finances publiques, à plus forte raison du privé, parce qu'évidemment, dans le privé, les budgets n'ont pas le caractère d'autorisation, donc la liberté est plus grande et on n'a pas le même référentiel au prévisionnel.

Juste quelques petits flashs sur la politique foncière, un peu pour rassurer sur la durée. Le logement social représente 89,4 M€, donc on est toujours en forte progression. J'y ajoute les baux emphytéotiques (16 M€), les cessions foncières qui sont donc en recettes, la dernière ligne est précédée du signe moins puisque cela vient en atténuation de nos dépenses. Simplement, on reste dans des niveaux très élevés mais, comme on n'a pas spécialement augmenté l'acquisition foncière pour le logement social cette année, on n'est pas en forte progression par rapport à l'année dernière mais on reste toujours dans une multiplication très importante par rapport aux années précédentes. Donc de bons résultats.

Je passe très vite sur le zoom sur la collecte des déchets. Cela peut servir ensuite à ceux qui interviennent dans les commissions consultatives et il y a un rapport stratégie déchets. Il est toujours intéressant de donner les coûts complets : ordures ménagères, collecte sélective, verre, déchèteries, nettoyage, pour que vous ayez des idées de coût à la tonne.

Je précise tout de même qu'avec Filigrane -un logiciel qui nous coûte une petite fortune à l'achat-, je promets qu'à partir de l'année prochaine, nous allons avoir des données analytiques qui vont être beaucoup plus fiables que celles que je vous donne aujourd'hui, sur lesquelles j'ai toujours un petit brin d'hésitation. Je préfère dire ce dont on est absolument sûr et ce qui contient des éléments moins précis.

Je ne veux pas développer à l'excès l'exécution du plan de mandat mais pointer simplement quelques-unes des lignes de dépenses que nous avons eues.

Sur les grands axes du plan de mandat, le développement économique, les dépenses s'élèvent à 153 M€. Cela me permet de revenir sur des compétences prises récemment ; l'Office du tourisme, de notre compétence depuis l'année dernière, représente 4,2 M€. Concernant les aménagements, quelques opérations vous sont données ici -évidemment, toutes les Communes sont concernées-. Parmi les grands projets, l'opération Confluence a coûté cette année 22 M€.

Sur la dimension humaine de notre politique, vous voyez que les sommes sont comparables. Dans l'équilibre entre l'action sociale et celle du développement et de la politique du logement social -sur laquelle je ne reviens pas- qui sont toujours des axes considérables.

La participation au SYTRAL, la voirie, les trémies, les stations d'épuration sont très importantes. J'ai l'habitude d'attirer l'attention sur des choses qui se voient moins parce que l'on oublie de citer dans nos grosses dépenses les stations d'épuration, 64 M€ au

total cette année dont Saint Fons doit représenter la moitié. Ce sont des dépenses qui pèsent évidemment très fortement. Faire de l'environnement un moteur du développement et aussi d'une qualité de la vie est une sécurité. Quand on parle de la sécurité alimentaire, j'entendais encore aujourd'hui le nombre d'enfants qui ont des problèmes intestinaux dans le monde parce que l'eau n'est pas potable ; évidemment, on peut considérer que l'on n'est pas dans ce champ-là.

J'ai vu aujourd'hui une légende sur une page du *Figaro* qui indiquait : "Avec ses pôles de compétitivité à vocation mondiale, le Grand Lyon -la ville de Lyon est une erreur de journaliste- sert de locomotive à la Région". Et même si la photo représente Lyon, cela ne veut pas dire que les pôles de compétitivité sont exclusivement Lyonnais.

C'est aussi une façon de conclure pour moi : si l'on s'en tire bien dans nos recettes de l'année dernière, on peut tout de même considérer que c'est par notre investissement. Les pôles de compétitivité ne sont qu'une petite part du développement économique, ce n'est qu'un élément parce que je considère que quand on réhabilite un quartier en développement urbain, on contribue à l'attractivité de notre agglomération au moins autant que par le pôle de compétitivité parce qu'on permet aux gens d'être bien, heureux et de s'en sortir en tout cas et cela contribue à l'attractivité autant que le reste. Je n'oublie jamais que notre politique a deux jambes, l'une qui est le développement économique et l'autre l'équilibre social. Mais avoir un clin d'œil du *Figaro.fr*, pourquoi s'en priver ?

Dernière chose, malgré ces doutes et ces incertitudes, je crois que notre avenir est raisonnablement ambitieux. Je vous ai dit les risques, je crois très franchement que l'on tiendra la fin de ce mandat sans risque plus fort que cela. Pour 2015-2016, il y a encore des incertitudes, il ne faut pas demander à nos services -que je remercie de la disponibilité dont ils font preuve à tous mais à moi en particulier- de nous garantir de façon absolue ce que sera l'année 2023, ce serait une idiotie.

A l'inverse, notre responsabilité est de nous donner un élément parce que je n'aime pas la phrase "Gouverner, c'est prévoir !" parce que nos économistes -ou journalistes puisque c'était Emile Dujardin qui était à l'origine de cette phrase- je crois que je suis beaucoup plus -comme l'a écrit et publié Pierre Mendès-France mais repris par beaucoup- pour "Gouverner, c'est choisir !", "Gouverner, c'est avoir de l'ambition et "choisir" me paraît plus important parce que, dans un monde qui a de l'incertitude, c'est à nous de faire des choix, des choix politiques es risques que l'on prend, des choix aussi de prudence. Les comptables ont l'habitude de plaider sur la prudence, je plaide souvent auprès de vous sur la prudence mais j'espère savoir aussi, avec vous, plaider pour l'ambition, une ambition contrôlée qui nous permettra d'avoir des recettes et du développement économique demain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La conférence des Présidents a retenu un certain nombre d'interventions. Je vous demanderai de tenir compte des temps de parole qui ont été pris. Cinq minutes pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances, chers collègues, je vais essayer de tenir ce temps, voire de faire un peu moins.

Ce compte administratif présente une hausse des recettes de 3,9 % alors même que les dotations de l'Etat sont en baisse de 0,4 %. Cette augmentation est due notamment aux atouts

économiques du Grand Lyon, comme l'a présenté Jacky Darne. En effet, les bases sur lesquelles sont calculés nos impôts sont en forte progression, signe du dynamisme de notre économie.

D'autre part, je crois que la maîtrise des charges à + 0,6 % est un indicateur objectif de la bonne gestion de notre collectivité. Si les dépenses de personnel sont en augmentation, elles répondent aux besoins générés par l'investissement. Avec une capacité de désendettement de 3,9 années alors que nous nous étions fixés une limite de 8 ans, nous gardons une marge de manœuvre essentielle compte tenu de l'imprévisibilité de nos ressources.

Cette imprévisibilité des ressources est une donnée constante depuis 2009 et risque de durer avec une réforme fiscale dont nous ignorons encore les effets réels sur nos recettes, un gel des dotations de l'Etat sur trois ans ainsi qu'une menace qui pèse sur les taux compte tenu de la situation financière européenne ; et je partage la prudence de Jacky Darne sur l'évolution de la situation grecque et de son risque de dégradation qui aurait alors des effets très inquiétants sur le reste de nos économies européennes.

Cette stabilisation de l'endettement est une tendance généralisée sur l'ensemble des autres communautés urbaines mais elle est révélatrice d'une autre tendance, celle du recul de l'investissement local. Les dépenses d'investissement et d'équipement des communautés urbaines sont, en moyenne, en baisse de 4,2 % alors qu'en deuxième année pleine de mandat, on est généralement dans un cycle d'investissement soutenu. Cela avait fait l'objet d'une communication de monsieur le Président du Grand Lyon lors d'une interview à la presse en tant que Président de l'Assemblée des communautés urbaines de France et sur son inquiétude sur ce mauvais niveau d'investissement. C'est donc une mauvaise nouvelle pour la relance de la croissance alors que les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public local ; et les Communes et intercommunalités y contribuent pour moitié.

Mais cette position n'est bien entendu pas celle du Grand Lyon puisque vous avez fait le choix, monsieur le Président, de relever notre niveau d'investissement avec un investissement opérationnel de 471 M€ pour 2010. Nous atteindrons ainsi un niveau d'investissement plus élevé que prévu en début de mandat et estimé, à la fin du mandat, à 2,3 milliards d'euros, un investissement ambitieux à la mesure de nos projets pour l'agglomération : la Confluence, les Rives de Saône, les grands projets de renouvellement urbain, le tunnel modes doux de la Croix-Rousse, l'extension des lignes de tramway. Un niveau d'investissement qui démontre les arguments de cette assemblée.

Cet investissement est essentiel pour la compétitivité de notre métropole mais nos marges de manœuvre sont de plus en plus contraintes parce que le pacte financier Etat-Collectivités locales se dégrade continuellement. La réforme territoriale et fiscale a entamé nos marges de manœuvre financières et fiscales et découragé l'investissement d'un grand nombre de collectivités. La dette de l'Etat freine son concours financier aux collectivités : en 2010, 50 % des Communes et intercommunalités enregistrent une baisse de leur dotation. Le gel en valeur sur trois ans à partir de 2011 entraînera bien entendu une diminution en euros constants.

Dans ce contexte, notre autofinancement restera le véritable levier de notre investissement, son niveau est exceptionnel -comme il a été rappelé- en 2010, avec un montant de 310 M€, soit une hausse de plus de 18 % depuis 2007. Le groupe Centre gauche démocrate votera ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif est toujours le juge de paix de la mise en œuvre d'une politique et des plans de mandat, du respect des engagements pris.

De ce point de vue, je trouve que le Vice-Président Jacky Darne est toujours très modeste par rapport aux résultats de ce compte administratif. J'ai même un peu de mal à reprendre tous les éléments tellement ils sont positifs, que ce soit sur l'endettement, l'autofinancement, le rapport des recettes et des dépenses, l'épargne nette et la courbe sur les investissements qui est tout à fait intéressante. D'autres l'ont dit avant moi et je ne vais pas le reprendre en détail mais il était important de le souligner, d'autant plus qu'on a eu parfois des procès en mauvaise gestion ; aujourd'hui on ne peut avoir qu'un constat de gestion et de bonne santé financière du Grand Lyon.

Ceci étant dit, nous sommes dans un contexte général de crise économique et sociale persistante, les recettes venant de l'Etat, comme on l'avait craint, ont une évolution inférieure à l'inflation et nos concitoyens, du moins un certain nombre d'entre eux, sont en proie aux difficultés du chômage et aux difficultés sociales.

C'est pour cela que, dans la situation financière qui est la nôtre, nous ne pouvons qu'appeler à la poursuite voire au développement des efforts sur les questions de logement social, de transports en commun et sur les questions de solidarité et d'équilibre social de l'agglomération. De ce point de vue, nous regrettons un peu que, sur l'axe de construire une métropole à dimension humaine -c'est dans le rapport page 86-, il y a là des évolutions entre le compte administratif 2009 et celui de 2010 qui soient moins bonnes que sur les autres aspects. Mais je dirai que c'est le seul point négatif que nous pouvons soulever dans l'ensemble des ratios : nécessité non seulement de poursuivre mais d'accélérer les efforts dans cette situation de crise sociale.

Un autre point que je souhaiterais soulever, étant donné l'effort considérable fait sur le développement économique, qui est une des réponses au problème du chômage bien entendu, je crois que cela renforce l'exigence d'une évaluation en termes de résultats pour des créations d'emplois durables et respectant les critères sociaux et environnementaux. Je crois effectivement que l'amplification de l'effort du Grand Lyon renforce encore cette exigence d'évaluation que nous avons exprimée à plusieurs reprises.

Enfin, cette année 2011, en s'appuyant sur ces excellents résultats financiers, devrait permettre de trouver les ressources, de lancer et développer les études concernant les alternatives qui seront à étudier sur la gestion de l'eau à l'échéance de 2016 -et pour lesquelles il nous faut nous y prendre plusieurs années à l'avance- et les études sur les modes de contribution pour la réalisation des infrastructures comme le TOP, concernant en particulier la vignette multimodale et commune aux éléments de voirie et aux transports en commun, donc études qui sont tout à fait nécessaires et à lancer dès cette année. Et je pense que là on ne pourra pas dire que l'on n'a pas les recettes pour le faire.

Voilà quelques remarques tout en voulant souligner, en conclusion, les excellents résultats de ce compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous interviendrons à la fois sur le compte administratif et sur la décision modificative des autorisations de programme 2011.

Dans un contexte économique national et international incertain, la santé financière du Grand Lyon est néanmoins bonne. Arrivé à mi-mandat, notre capacité de désendettement s'améliore, moins de quatre ans, soit très en deçà des sept années communément admises. De plus, notre épargne nette, d'un montant de 204 M€, permettra de financer en partie la concrétisation des projets à venir, lesquels augmenteront de facto en volume.

Afin de pouvoir faire face à une éventuelle raréfaction de la liquidité et d'une potentielle remontée des taux d'intérêts dans les années à venir, notre groupe soutient la création d'une agence de financement des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'évolution moyenne annuelle de l'inflation depuis 2004 contribue à une réduction en euros constante des concours financiers de l'Etat. Mais, ceci dit, le Grand Lyon ne peut qu'être solidaire de la situation générale de nos finances publiques.

Toutefois, si l'on s'en réfère au rapport de la commission Pébereau, celui-ci préconisait certes une stabilisation des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en euros courants mais leur garantissait en contrepartie la neutralité des transferts, aucune nouvelle dépense imposée, la prise en compte de la fragilité de certaines Communes ainsi qu'une plus grande maîtrise de leurs ressources.

Si les recettes fiscales sont satisfaisantes, à l'avenir, notre collectivité disposera de moins de marges de manœuvre sur ses taux. L'année 2010 fut une année de transition, marquée par l'attribution d'une compensation en relais de la TPU. Le produit fiscal consolidé issu de la taxation des allocations compensatrices et des versements de fiscalité ont toutefois augmenté de 6,9 %. Plus localement, la dotation de solidarité communale versée aux Communes a augmenté de 3,5 % en 2010 ; nous nous en félicitons.

S'il convient de considérer le Grand Lyon, certes, comme une intercommunalité de projets et non de gestion, nous considérons toutefois qu'une réflexion sur la dotation de solidarité communautaire devrait être lancée au sein de notre institution sans trop tarder pour que celle-ci puisse prendre mieux en compte les critères sociaux et les charges de centralité. A moyen terme, nous pourrions porter la dotation de solidarité communautaire à 2 % de nos ressources d'ici 2015, soit 25 M€.

Concernant l'examen du compte administratif et du budget, eu égard à nos politiques prioritaires, nous constatons que les autorisations de programme vont augmenter de 450 à 480 M€ cette année, cela a été dit. Lors du comité budgétaire, monsieur le Vice-Président aux finances, apprécié pour les qualités de son écoute et de ses propos, nous expliquait que cette augmentation serait liée pour partie à l'évolution de la nature des programmes, au coût du foncier ainsi qu'à ses projets qui s'avèrent être plus onéreux que prévus.

Notre groupe s'interroge donc légitimement sur les arbitrages politiques qui en découleraient et souhaite s'assurer que certains projets ne se feront pas au détriment d'autres. Pour ne prendre qu'un exemple, les 40 M€ affectés en surplus au projet Part-Dieu ne risquent-ils pas de pénaliser les montants à affecter à la réhabilitation thermique des logements que, monsieur le Président, vous vous proposiez d'inscrire au PPI, avec un début d'engagement dès 2011 ?

Lors de la 8^e journée des Présidents des intercommunalités, vous-êtes intervenu, avec le Maire de Grenoble, sur les enjeux

de la ville durable. Ce dernier évoqua sa politique grenobloise en faveur des transports en commun, de la qualité de vie et l'engagement en faveur de la réhabilitation thermique. Quant à Montpellier Agglo, elle met l'accent sur la préservation de ses ressources en eau et du mode de gestion. Vous vous êtes exprimé -prenez-moi si je me trompe !- pour dire que, sans moyen supplémentaire de l'Etat, nous aurions à choisir entre ces politiques.

Permettez-moi alors de dire : comment se fait-il, sans que les démarches soient incompatibles, que certaines collectivités y arrivent et pas nous ? Même si nous soutenons votre démarche auprès de l'ANAH pour améliorer les financements de l'Etat sur la réhabilitation, pourquoi ne pas chercher à faire des économies là où elles existent ?

Pour ne prendre que quelques exemples, le Conseil général a annoncé se retirer du COL ; or, sans le COL, pourquoi continuer à faire le TOP et donc financer des études et préempter en ce sens ? Cet argent serait bien plus utile au financement des projets de transports collectifs comme les lignes fortes dans l'ouest (A 2) et dans l'est (A 7 et A 8).

De même, pourquoi ne faire qu'attendre les amendes de police alors que la création d'une autorité métropolitaine permettrait de créer un versement transport additionnel sur les territoires périurbains et ainsi de développer de meilleurs services ainsi qu'une carte multimodale ?

Le Grand Lyon consacre 58 M€ à sa politique du logement et perçoit 30,9 M€ en recettes. Les recettes liées au foncier sont fléchées sur le foncier, ce qui est positif. La part des acquisitions foncières pour les futurs projets communautaires, y compris dans le domaine du logement social, s'établit à 33,4 M€. Le poste foncier nous paraît largement sous-évalué pour répondre aux besoins futurs. A la rentrée, nous aurons à délibérer sur la future taxe d'aménagement, dont la taxe pour sous-densité. Lorsque le foncier coûte cher, il faut rendre la ville plus compacte tout en veillant à préserver la qualité des espaces urbains. Si l'on souhaite rendre la densité acceptable, il nous faudra davantage soutenir les travaux d'isolation phonique et la réhabilitation thermique, lesquelles vont de pair.

Sur la préservation des espaces naturels et agricoles, d'importantes réserves foncières ont été réalisées mais à quelles fins ? Le TOP, le Grand stade, l'aéroport de Bron ? Ce ne sont pas tout à fait des espaces naturels ! Le budget jardins semble correct et si le projet Rives de Saône avance bien, les crédits accordés à l'agriculture (8 600 €) restent très en deçà de nos attentes, ils ont même diminué de moitié, alors que nous avons émis le souhait que le Grand Lyon s'implique davantage. En effet, chacun sait ici que les espaces naturels et agricoles représentent la moitié des surfaces du Grand Lyon. Leur préservation et la qualité de leur gestion nécessitent des moyens.

Concernant les recettes des services communautaires, et plus particulièrement pour l'assainissement et pour l'affermage des eaux, nous constatons une diminution de la redevance d'assainissement corrélée à une baisse de la consommation d'eau. La solution de Jacky Darne consisterait à augmenter la part assainissement. Or, une rupture anticipée du contrat permettrait de mieux équilibrer ce budget et de mieux garantir la qualité de la ressource tout en limitant les fuites. Sur les trois années à venir, l'économie peut être non négligeable pour les contribuables du Grand Lyon (90 M€). Sur la question cruciale du service public de l'eau, nous vous demandons encore une fois de mettre en place sans tarder un groupe de travail composé des différents groupes politiques de notre assemblée.

Je vais abrégé parce que je crois que j'ai dépassé largement.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, s'il vous plaît.

M. COSTE : Je voulais dire un dernier mot sur les augmentations d'effectif qui passe de 4 672 agents en 2009 à 4 739 agents en 2010 tandis que les charges de personnel stagnent autour de 12,8 % des dépenses globales du Grand Lyon, ce qui signifie que le personnel coûterait proportionnellement moins que les projets ; plus les projets sont chers, moins on finance les personnels.

L'augmentation de notre capacité d'autofinancement ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie au travail. Aussi considérons-nous que certaines directions, telles que la DGDU, auraient besoin d'être renforcées en moyens humains afin qu'elles puissent convenablement satisfaire leurs missions. Dans plusieurs domaines, des besoins essentiels existent, que ce soit dans la proximité, dans le contrôle des DSP ou encore de l'énergie. Plutôt que de recourir à des intervenants extérieurs, notre groupe privilégie le renforcement de la compétence des services du Grand Lyon.

Je vous remercie et excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous demande à nouveau de bien vouloir tenir le temps de parole, s'il vous plaît. Cinq minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici donc au moment de juger de la réalisation de nos engagements budgétaires pour 2010.

A titre général, on peut dire que la gestion de la Communauté urbaine est prudente mais l'enfer se cache souvent dans les détails et, en matière financière plus qu'ailleurs, on ne peut se satisfaire d'une appréciation superficielle. Je ferai quelques remarques plus spécifiques.

Comme toujours, j'appellerai l'exécutif à maîtriser encore plus les dépenses de fonctionnement. J'ai bien entendu les raisons qui expliquent l'augmentation, bien plus forte que prévu tout de même, des dépenses de personnel. J'ai bien entendu les Maires qui, comme moi, constatent un manque de coordination entre les différentes directions dans la réalisation de travaux sur nos territoires et qui impliqueraient la mise en place de coordonnateurs. Je me demande néanmoins, quand on regarde l'ensemble des partenaires extérieurs privés, publics, parapublics, qui nous fournissent différents services, s'il est vraiment nécessaire de recruter davantage. Ne peut-on pas redéployer certains agents, réorganiser les services en tenant compte de l'existence de ces gestions externalisées ?

Je souhaiterais évoquer un domaine tout particulier qui est celui de la voirie. Nous aurons plaisir à participer au groupe de travail qui va être mis en place pour réfléchir aux améliorations à apporter. S'il y a bien un domaine qui nécessite de faire des efforts, de mettre des moyens supplémentaires, c'est bien celui-ci. Les travaux ont tendance à traîner ; or, la voirie n'est pas une question d'intendance concernant quelques habitants, c'est ce que voient et ressentent en premier les visiteurs lorsqu'ils arrivent dans notre agglomération. C'est donc un outil d'attractivité.

En matière de recettes, j'observe tout d'abord avec satisfaction le dynamisme de nos bases fiscales, à la fois parce que c'est un signe du dynamisme de l'agglomération malgré la crise économique mais aussi parce que cela montre, dans les faits, preuve chiffrée à l'appui, que nous avons raison de vous alerter sur l'inutilité de l'augmentation d'impôts que vous envisagez.

Comme quoi, ainsi que le disait Jean de la Fontaine, "On a souvent besoin d'un plus petit que soi".

Et je pourrais tout aussi bien faire appel à une autre de ses fables, "La cigale et la fourmi", pour vous parler de la dette. En effet, nos ratios financiers sont bons : 3,9 années de capacité de désendettement, 310 M€ d'autofinancement, c'est tout à fait satisfaisant. Notre dette est maîtrisée. Il importe de poursuivre sur cette voie tant le contexte international est incertain. Les restrictions apportées par les nouvelles règles prudentielles de Bâle 3 vont inciter les banques à prêter moins d'argent à des conditions de taux d'intérêts moins avantageuses qu'aujourd'hui. Nous ne devons pas nous laisser entraîner dans une spirale de la dette. Je vous invite donc à augmenter les provisions et les réserves afin de faire face à nos besoins d'investissement sans recourir à la hausse de l'endettement ni à celle des impôts.

Sur l'investissement, si la réalisation globale des autorisations de programme est plutôt bonne, nous devons aller plus loin dans l'analyse. Au niveau communal, un certain nombre de projets inscrits à la PPI sont encore peu avancés. Peut-être faudrait-il mieux prioriser et réaliser d'abord ces investissements, fruits d'un état des lieux en début de mandat, d'un accord politique sur la base des Communes avant d'en développer d'autres non prévus au départ.

Nous notons, même si c'est dans une autre délibération, que le programme d'investissement 2011 est revu à la hausse du fait de notre capacité. Tant mieux ! Mais nous souhaiterions, à l'avenir, que toutes les Communes puissent en bénéficier.

Ce compte administratif s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'une économie qui semble montrer quelques signes d'éclaircies sans que les nuages financiers ne soient dissipés.

Dans la bonne gestion, ce n'est pas que la question des chiffres qu'il faut avoir à l'esprit, c'est un enjeu démocratique. N'oublions pas que la Grèce, si mal en point aujourd'hui, est le berceau de la démocratie. N'oublions pas non plus que, malgré tous les rêves et les idéaux, ce sont d'abord les questions financières et fiscales qui ont amené les grandes révolutions.

Notre groupe laisse à ses membres la liberté de vote.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif, certes, constitue un document comptable permettant de constater la bonne utilisation de l'argent public voté, perçu pour alimenter les différents budgets de notre collectivité, dont le budget principal et les budgets annexes, une somme conséquente qui, pour 2010, atteint quasiment 1,6 milliard d'euros.

Le Grand Lyon, par son dynamisme, parvient dans ce moment de crise à avoir un compte administratif qui progresse de 3,9 %, avec une inflation légèrement supérieure à 2 % ; donc une toute petite marge de pouvoir d'achat est ainsi dégagée. Pour autant, sommes-nous sortis de la crise ? Le Grand Lyon en est-il protégé ?

En réalité, la majorité gouvernementale ne se soucie pas des intérêts de la Nation mais bien de ceux d'une minorité. La preuve en est encore avec la réforme de l'ISF qui impactera les finances publiques de 1,8 milliard à partir de 2012. Pendant deux ans, les

contribuables les plus riches vont bénéficier de la baisse des taux de l'ISF tout en continuant à profiter du bouclier fiscal. Comment peut-on justifier de telles mesures alors qu'il y a à peine un mois, il a été soumis un projet de réforme constitutionnelle imposant le respect des équilibres budgétaires ? La cohérence aurait voulu la suppression du bouclier fiscal sans toucher à l'ISF.

Cette majorité gouvernementale est sourde à la souffrance de vie quotidienne des Français et à leurs fins de mois difficiles. "Sous un bon Gouvernement, la pauvreté est une honte ; sous un mauvais gouvernement, la richesse est aussi une honte". On jurerait que Confucius pensait à cette politique lorsqu'il a écrit ces mots ! L'injustice fiscale et l'injustice sociale sont devenues la norme. Les inégalités se creusent et les services publics, notre bien commun, qui permettaient d'assurer une égalité de traitement sont soit en cours de privatisation, soit soumis à des suppressions d'effectifs telles qu'ils ne peuvent plus accomplir sereinement leurs missions ; c'est ce qu'on appelle la "RGPP" : révision générale des politiques publiques.

Pourtant, les moyens existent. Les banques françaises ont versé, sans sourciller, 2 milliards de bonus aux traders ou bien encore les entreprises du CAC 40 ont versé 40 milliards à leurs actionnaires. Je ne parle pas ici des salaires des patrons du CAC 40 car cela frise l'indécence alors que, dans le même temps, on refuse de donner un coup de pouce à l'augmentation du SMIC pour faire face à une inflation des prix alimentaires, du logement et des transports.

Malheureusement, ce n'est pas spécifique à la France, comme cela a été dit. Des gens de tous horizons se rassemblent pour crier leur mal-être et exiger de vivre dans une autre société. Il y a vraiment un cercle vicieux qui éclate au grand jour aujourd'hui. Les agences de notation, que personne ne contrôle, ont baissé arbitrairement la note de solvabilité de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal. Sur quels critères ? Cela provoque la hausse des taux d'intérêt, rendant impossible tout remboursement par les Etats aux banques.

C'est donc dans cette grande période d'incertitudes que nous mesurons, à travers le compte administratif du Grand Lyon, les efforts fournis. D'ailleurs, peut-être demain, lorsque le Grand Lyon se retournera vers ces banques, elles leur permettront le même régime. En premier lieu, nous avons eu à faire face à une contrainte : les fonds et compensations que l'Etat nous verse sont en décroissance. Ils ne suivent pas l'évolution des prix, ce qui conduit à une réduction du pouvoir d'achat de notre collectivité. La taxe professionnelle aussi a été gelée. C'est donc la prudence qui est devant nous, tout en sachant que s'il y avait stagnation des investissements, l'économie locale du Grand Lyon dans son ensemble s'en ressentirait négativement.

Or, le Grand Lyon poursuit sa politique d'aménagement équilibré du territoire, sur la base de nos engagements. En fin de mandat, nous dépasserons très certainement les 2 milliards de budget. La question qui nous est posée c'est de toujours faire en sorte que nous respections bien notre engagement qui veut que ce que nous entreprenons, réalisons concourt à la réduction des fractures sociales et spatiales. Il y a bien sûr les grands projets structurants, la requalification des centres-villes, les aménagements paysagers.

Vous avez récemment inauguré un tronçon du Boulevard urbain "est" (BUE) sur Saint Priest ; l'enjeu, dans le futur, ce sera la jonction sur Vénissieux -ça, c'est du vrai, c'est du concret !- avec une liaison de transports en commun nord-sud de l'agglomération de Vénissieux à Vaulx en Velin.

Je prendrai aussi l'exemple de la démolition du viaduc Mermoz-Pinel qui contribue à une véritable requalification de cette jonction Bron-Lyon avec une entrée de ville agréable et apaisée. De nombreuses actions sont issues des grands projets de ville (GPV), opérations de renouvellement urbain (ORU), zones d'aménagement concerté (ZAC) et participent à favoriser la mixité sociale ainsi que l'aide aux organismes HLM. Nous insistons pour que l'effort soit partagé dans toute l'agglomération. Il y a encore du retard dans l'application de la loi SRU. Ce déficit est anormal et a un coût financier.

Démocratie et construction d'un dialogue avec nos partenaires, respect de l'environnement, coopération, déplacements urbains, valorisation et préservation des espaces agricoles périurbains, tous ces objectifs de plan de mandat sont alimentés par nos budgets soit directement, soit par des aides aux fonds de concours. Il n'en demeure pas moins qu'un effort doit porter encore un peu plus sur ce qui fait la proximité, et notamment les travaux sur trottoirs et voiries. Un groupe de travail se met en place, c'est donc une bonne initiative.

Pour favoriser une agglomération solidaire et garantir son dynamisme, nos interventions budgétaires sont bien présentes pour les savoirs, la recherche, l'innovation. Nous ne saurions trop insister sur tout ce qui peut améliorer la qualité de vie et d'accès aux grandes zones industrielles afin que cela participe aussi au développement durable. La dimension humaine c'est souvent le ressenti de nos concitoyens. Les grands projets culturels à vocation populaire font, eux aussi, appel à un effort budgétaire et à une grande adhésion partagée avec toutes les populations du Grand Lyon.

Nous avons donc maintenu un effort d'investissement élevé avec des taux de réalisation satisfaisants, aux alentours de 90 %, et cela sans aggraver la dette, d'autant plus que l'autofinancement est en forte hausse, nous assurant une marge de manœuvre qui permettrait de répondre aux besoins exprimés par nos Maires dans les villes ainsi qu'aux demandes sociales venant des personnels. On nous objectera que la masse salariale évolue trop fortement. Il est de notre devoir de résorber la précarité dans nos services, de répondre à des besoins de créations de postes. Nous compensons souvent les lacunes de l'Etat qui dit de faire mais qui ne paye pas.

Pour faire vivre nos budgets, il nous faut des élus motivés -c'est le cas- et, dans un exécutif motivé -c'est le cas-, des personnels faisant preuve de compétence -c'est là aussi le cas dans tout le Grand Lyon-.

Et je ne saurais trop apporter aussi un soutien à monsieur Jacky Darne dans son rôle de Vice-Président aux finances, qui fait tout pour que la commission des finances soit la plus efficace possible et la plus transparente.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, et avec beaucoup de retard, nous voterons le compte administratif 2010. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, que dire d'un compte administratif 2010 qui, en cette période de crise économique, apparaît dans son ensemble satisfaisant et présente un résultat excédentaire, conforme aux attendus ? Nous l'avions déjà dit l'année précédente, dès lors que les engagements du budget de fonctionnement sont tenus, il n'y a que peu de choses et discours à tenir.

Les dotations de l'Etat ne connaissent pas de changement par rapport au contexte que nous connaissons. Les recettes fiscales sont plutôt bonnes mais les marges de manœuvre sur les taux restent faibles. L'autofinancement de 310 M€ reste relativement important et il s'agirait du meilleur jamais atteint. L'encours de la dette a augmenté de seulement 22 M€ et la capacité de désendettement est de presque quatre ans. Nous pouvons être satisfaits de cette bonne gestion et de l'implication des services. Si nous pouvons nous réjouir de ces chiffres, en ces périodes économiques difficiles, la vigilance reste toutefois de mise.

Les prévisions de recettes devraient permettre de tenir le plan de mandat sans recourir à une augmentation d'impôts. Cependant, le contexte économique international suscite quelques incertitudes sur un plan macro-économique à partir de 2013 avec un risque significatif de hausse des taux d'intérêt. Les banques risquent de se montrer davantage frileuses car sollicitées pour le refinancement de dettes souveraines de certains Etats.

Sur ce compte administratif, nous pouvons observer des dépenses de personnel largement au-dessus de la moyenne de 2,5 %. Il nous a été indiqué qu'il s'agit d'un rattrapage de 2008 où la hausse des dépenses de personnel n'était que de 0,8 %. Les restructurations, les vacances, les investissements en augmentation entraînaient une souffrance des services par un manque de personnel et surtout de chefs de projet, d'où le retard de la mise en œuvre de certains de nos investissements.

Or, nous avons une politique ambitieuse et augmentons notre capacité d'investissement et, comme chaque année, monsieur le Président, vous savez que nous regardons avec attention la mise en œuvre de la PPI, vous savez que nous sommes très attachés aux importants projets d'agglomération mais aussi à nos modestes projets locaux qui modifient et améliorent le cadre de vie de nos habitants. L'année dernière, nous vous avons alerté sur le retard pris dans nos Communes en raison de l'absence, justement, de chefs de projet. Nous les voyons maintenant apparaître et prendre les sujets en main. Souhaitons qu'avec ce rattrapage, il ne soit pas trop tard et que le retard pris reste dans des normes acceptables.

Nous voterons le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif, une fois n'est pas coutume, n'a pas fait une ligne dans la presse locale. Je félicite donc le bon réflexe de monsieur Darne qui est allé chercher dans la presse nationale visiblement ce qu'il n'a pas trouvé dans la presse locale.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que ce compte administratif, ce bilan financier des actions du Grand Lyon en 2010, 1,6 milliard d'euros tout de même de dépenses engagées, mérite notre attention car, sur la forme comme sur le fond, il est révélateur d'un mode de fonctionnement qui ne manque pas de nous interpeller.

D'abord sur la forme, monsieur Darne, il convient une nouvelle fois de noter que vous avez refusé, en commission, que nous projetions avec un vidéoprojecteur une page de présentation de notre analyse de ce compte administratif. L'exécutif nous noie sous les chiffres et les analyses : rappelons-nous la récente conférence économique, même si les éléments étaient très intéressants et, ce soir, votre présentation du compte administratif dure près d'une heure. Et nous ne pourrions pas diffuser une simple page recto de notre analyse ? Objectivement, nous ne comprenons pas cette position et, selon nous, le principe

qui devrait présider dans nos débats est celui de l'égalité de traitement et, en attendant que ce principe soit enfin respecté dans notre assemblée, nous continuerons, comme nous l'avons fait ce soir, à diffuser à chacun des élus nos analyses quand nous le jugerons nécessaire.

Sur le fond, et plus précisément d'abord sur la question des recettes -je ferai court, cela a été dit-, l'année 2010 a été une année favorable voire très favorable : 70 M€ supplémentaires sans rien faire de particulier ; jamais les aides, la récolte des impôts, les contributions de l'Etat n'ont atteint un tel niveau, jamais le budget du Grand Lyon n'a ponctionné autant d'impôts et d'argent public pour fonctionner.

Cette situation budgétairement vertueuse de votre point de vue appelle cependant une remarque qu'il est bon de rappeler : il y a moins de six mois, votre exécutif avait annoncé l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages -et d'ailleurs trois quarts des élus de cette assemblée avaient validé cette hausse- dans le vote du budget 2011. Il y a trois mois, monsieur le Président -il est bon de le rappeler-, vous renonciez à cette hausse d'impôts. Aujourd'hui, sachez que plus que jamais nous nous rendons compte, après l'évocation de ces chiffres de recettes, que cette augmentation d'impôts était, d'une part, inutile et qu'elle démontre que votre stratégie de dramatisation à outrance des finances du Grand Lyon est un leurre pour continuer à avoir un grand train de vie. D'ailleurs, je me permets de rappeler le document qui est sous nos yeux, quand on lit le titre : "Maintenir un avenir ambitieux pour le Grand Lyon malgré ses doutes et incertitudes", on voit bien là qu'il s'agit d'un leurre car, monsieur Darne l'a expliqué, jamais la situation du Grand Lyon n'a été budgétairement aussi favorable.

Sur les dépenses, et d'abord sur les dépenses de fonctionnement, elles augmentent cette année moins que d'habitude malgré les 67 recrutements supplémentaires effectués. Réjouissons-nous de cette augmentation de 0,6 %, nettement plus modérée que d'habitude.

Le second élément à observer sur les dépenses, il s'agit bien sûr des investissements réalisés qui constituent le véritable effet de levier du Grand Lyon, qui connaissent cette année une forte poussée -cela a été dit-. C'est une bonne nouvelle mais qu'il convient de contrebalancer par le mal du Grand Lyon, rongé toujours par la même maladie : cette incapacité à réaliser les projets sur lesquels il s'est engagé.

J'aimerais, dans la minute et demie qui me reste, étayer ce point et la position de notre groupe sur cette question. Tout à l'heure, le Président Collomb faisait remarquer que les investissements ont nettement augmenté depuis 2002 mais j'aurais envie de lui répondre : "Le Grand Lyon n'est-il pas là pour cela ?" A quoi d'autre le Grand Lyon peut-il servir sinon à investir, sinon à soutenir, sinon à faire effet de levier ?

Si nous mettons en cause de manière si récurrente les projets de plus en plus nombreux votés mais non réalisés, c'est que nous pensons que cette situation qui s'accroît éclaire le fonctionnement du Grand Lyon et la pratique de son Président d'un jour qui ne nous rassure pas beaucoup. Imaginez -et le document que nous avons fait passer l'atteste- qu'au rythme actuel où va l'engagement des investissements votés, les deux tiers de la totalité des investissements du prochain mandat 2014-2020 auront déjà été engagés par monsieur Gérard Collomb entre 2009 et 2014.

M. le Vice-Président RIVALTA : Comme avant !

M. DUMAS : Non monsieur Rivalta, ce n'est pas comme avant !

Quel que soit le nom du futur Président ou de la future Présidente du Grand Lyon en 2014, les projets de son mandat ne seront pas décidés par lui ou elle mais par son prédécesseur.

Cette situation, pour notre groupe, pose plusieurs questions. D'abord -et je crois que la question se pose vraiment à nous tous en tant que conseillers communautaires- pourquoi le Grand Lyon n'arrive-t-il pas à mettre en œuvre les projets qu'il soutient ? Comment se fait-il que la majorité des Maires -et cela a été répété tout à l'heure par le Maire de Limonest- a le sentiment que leurs projets dans les Communes n'avancent pas, notamment au niveau de projets qui ne paraissent pas irréalisables comme des projets de voirie ? Comment faire sauter, monsieur le Président, ce goulet d'étranglement, ce bouchon du Grand Lyon ?

Toutes ces questions, en réalité, en déclenchent une autre un peu plus politique : le Président Collomb a-t-il eu mandat d'obérer les marges de manœuvre de son successeur en 2014 ? A-t-il le droit d'engager par avance plus de la moitié des dépenses d'investissement qui seront de la responsabilité de son successeur en 2014 ?

Monsieur le Président, vous avez été réélu en 2008 au Grand Lyon pour six ans, pas pour douze ans. En ne respectant pas ce principe, en faisant faire au Grand Lyon beaucoup plus qu'il n'est capable d'absorber, vous fragilisez les services du Grand Lyon mais surtout vous créez un précédent qui peut durablement fragiliser le fonctionnement normal de notre institution.

Ce soir nous vous demandons de prendre sérieusement cette question qui a été rappelée par d'autres groupes et de voir comment faire pour faire sauter ce bouchon du Grand Lyon afin qu'enfin, la bonne réalisation des investissements votés soit assurée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, le compte administratif nous est soumis au vote. C'est une photographie des dépenses et recettes réelles de notre collectivité pour l'année précédente. Il permet de nous assurer que les prévisions du budget primitif sont devenues des réalités. C'est aussi le moment qui nous permet de voir où nous en sommes dans l'exécution du plan de mandat. C'est particulièrement significatif cette année puisque nous sommes à mi-mandat.

Le compte administratif 2010 nous apparaît particulièrement bon cette année. Les dépenses ont évolué beaucoup moins vite que les recettes, ceci pour quatre raisons principales.

Tout d'abord, notre territoire a été particulièrement dynamique, dans une période pourtant troublée par la crise. Ainsi, nos prévisions concernant nos recettes fiscales ont été largement dépassées ; ceci explique donc que nos recettes furent bien meilleures que prévu mais je tiens à préciser que les dotations de l'Etat progressent, elles, moins vite que l'inflation.

La réalisation des ZAC a pris du retard et certains programmes ne sont donc pas inscrits en dépenses. L'autofinancement important (310 M€) nous a permis de limiter notre recours à l'emprunt et donc de diminuer le coût de celui-ci. C'est donc une marge de manœuvre pour l'avenir.

Enfin, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Les dépenses de personnel augmentent, certes, mais pour accompagner l'investissement qui est fort.

Ce qui marque le plus ce compte administratif 2010, c'est l'importance des investissements : 471 M€ réalisés dont 86 M€ de subventions ; c'est une augmentation de 18 % par rapport à 2009. C'est une bonne chose pour notre agglomération car cela permet de faire davantage travailler les entreprises présentes sur le Grand Lyon. Cela a donc des retombées directes positives sur les Grands Lyonnais et cela accentue le rayonnement de notre territoire.

L'action que nous menons se veut aussi participative. Je voudrais dire un mot du Conseil de développement. Cet organe consultatif a été largement mis à contribution en 2010 et continuera de l'être pendant toute la durée de ce mandat. Il a donné son avis sur nos politiques publiques. La concertation joue donc tout son rôle dans votre mode de gouvernance, monsieur le Président, et les plus de 4 M€ consacrés à celle-ci prennent donc tout leur sens.

Je tiens maintenant à souligner les quelques axes importants de notre politique réalisés en 2010.

Le développement économique continue d'être au cœur de notre politique. C'est grâce à nos actions dans ce domaine que nous pouvons assurer le rayonnement de notre agglomération et faire du Grand Lyon un territoire solidaire.

Cela passe par l'éducation, un domaine qui nous semble primordial pour la compétitivité de notre collectivité. Ainsi, nous avons réhabilité le CNAM et nous avons soutenu le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'Université de Lyon.

Le développement économique intègre aussi l'innovation à travers nos pôles de compétitivité. Avec près de 4 M€, nous avons massivement investi pour que l'innovation soit l'une des marques de fabrique de notre agglomération. Nous sommes convaincus que c'est à travers l'innovation que nous pouvons faire face aux défis qui se posent à nous.

Une agglomération comme la nôtre a besoin de projets structurants pour être attractive. Près de 68 M€ ont été investis dans ce cadre. Les dépenses ont été principalement mobilisées pour l'acquisition d'emprises foncières mais nos investissements ont aussi porté sur des travaux de voiries, comme dans les Communes des Monts d'Or ou au Carré de Soie à Vaulx en Velin.

L'un des autres axes forts de notre politique est bien sûr le logement. Notre collectivité a massivement investi, avec près de 60 M€, pour faire du Grand Lyon une métropole à dimension humaine à travers une politique de logement équilibrée. C'est un sujet particulièrement important puisque le logement est le premier poste de dépense des ménages, en croissance constante. Nous avons donc un réel rôle pour permettre aux Grands Lyonnais d'accéder à des logements dans les meilleures conditions possibles, que ce soit à la location ou l'accession à la propriété.

Enfin, l'environnement doit guider notre politique de développement. Cet impératif nous a guidés par exemple en ce qui concerne les transports. Le développement de la mobilité a représenté près de 150 M€ en 2010. La rénovation du tunnel de la Croix-Rousse est maintenant lancée et cet ouvrage majeur, dans lequel les modes doux auront toute leur place, sera à l'évidence une des réussites de ce mandat.

L'environnement, c'est aussi la gestion de nos déchets et de la propreté de notre agglomération. Nous avons investi pour le maintien de la propreté urbaine plus de 37 M€ contre près de 31 M€ en 2009.

Voilà donc quelques exemples de ce qui a été marquant à nos yeux en 2010. Ce fut une année forte en termes d'investissement et nous devrions dépasser -comme le disait le Vice-Président Jacky Darne tout à l'heure- nos prévisions sur le mandat avec quelque 2,3 milliards d'euros.

Nous allons donc réellement développer notre agglomération sur ce mandat et les premiers résultats se font sentir. Lyon s'impose en effet comme challenger de Paris selon l'étude 2011 sur l'attractivité en Europe qui a été présentée par Ernst & Young. Avec 122 implantations internationales réalisées en 2010, Lyon et Rhône-Alpes figurent dans le top 3 européen avec Londres et Paris devant Düsseldorf, Madrid ou encore Francfort et donc loin devant les autres métropoles françaises.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera donc les rapports sur le compte administratif 2010.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Corazzol. La parole est à monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Je remercie les différents orateurs pour la qualité de leurs interventions. J'espère qu'ils ne m'en voudront pas si je prends un propos de monsieur Vincent pour illustrer mes réponses.

Le propos de monsieur Max Vincent cite une fable de La Fontaine "La cigale et la fourmi" et il m'est venu que la fable que je préfère, en ce qui me concerne, c'est "Le meunier, son fils et l'âne". Pourquoi est-ce que je la cite ? Parce qu'il me semble que la politique n'est pas de suivre l'opinion -chacun se rappelle de cette fable- mais c'est d'élaborer un projet, d'en avoir la volonté, une ambition et de s'y tenir, sinon il y a des inflexions qui sont dommageables. Mais cela ne suffit pas : quelle politique choisit-on et de quoi elle ressort ?

Donc, lorsque monsieur Dumas interpelle monsieur le Président en lui disant : "Mais pourquoi vous a-t-on élu ?", on a élu monsieur Gérard Collomb sur un projet, comme d'autres qui sont ici l'ont élu dans leurs Communes -parce qu'il y a eu des échelons à deux degrés-, bien sûr sur un projet pour cette agglomération. Et le projet que nous avons constitué ensemble ici est un plan de mandat qui comporte des axes -et j'en ai repris un certain nombre-, qui a fait l'objet d'une négociation et qui comporte des éléments complémentaires beaucoup plus que contradictoires, qui ne satisfont pas tout à fait chacun d'entre nous. Car, lorsque j'écoute les interventions, j'entends monsieur Coste souhaiter, un peu de façon opportune quand on est sur le budget ou le compte administratif, telle inflexion dans ce domaine et monsieur Plazzi souhaiter telle autre dans un autre champ ; chacun de sa place, et en fonction de ses convictions, de la façon dont il voit l'agglomération, souhaite qu'il y ait une inflexion dans un champ ou un autre.

Il semble que le point de départ c'est évidemment -ce qui a fait le contrat- que nous conduisons ensemble un plan de mandat. Dans son domaine financier, ce plan de mandat est un certain modèle économique sur un niveau d'investissement, de fonctionnement. Ce sont des règles de jeu qui nous permettent de tenir non pas un mandat mais plusieurs, non pas pour l'assurer moi-même,

cela m'est bien indifférent, mais pour qu'une politique puisse se conduire sur une longue durée parce que la compétitivité des métropoles n'est faite ni sur un an ni sur dix ans mais c'est un résultat, pour nous sans doute, d'une histoire et d'une inflexion qui doivent être conduites aujourd'hui.

C'est cela la règle financière, c'est d'être au service de ce plan de mandat, et de dire que nous avons envisagé telle ou telle chose, d'en proposer parfois des adaptations et de dire : "Oui, le niveau des investissements tel que nous l'avions prévu, ce n'est pas tout à fait cela", c'est de tenir compte d'une évolution de conjoncture mais c'est de tenir compte aussi de ce qui est attendu par chacun.

Et quand on a un niveau d'engagement et d'investissement d'opérations, soit réalisé ou à réaliser, c'est aussi cette négociation initiale ; et cette négociation dans un plan de mandat fait plus de 2 milliards d'euros. Ce montant était supérieur au précédent mandat, supérieur à celui qui l'a précédé puisque la première fois où il y a eu une négociation ouverte, c'était en 1995 avec Raymond Barre, où il y a eu pour la première fois une démarche semblable de dire ce que nous voulons faire ensemble.

Mais les niveaux augmentent et, en effet, à la fin de chacun des exercices, il reste un volume d'opérations à réaliser qui est plus important. Est-ce que cela veut dire que le Président en exercice, qu'il soit d'aujourd'hui, d'hier ou de demain, a comme responsabilité d'avoir un nombre d'opérations à réaliser, plus élevé ou moins élevé ? Absolument pas ! Cela dépend de la nature du plan de mandat qui sera fait, de la nature des investissements qui seront réalisés et de ceux qu'il faudra évidemment prévoir. J'indique seulement qu'il n'aura pas la responsabilité de laisser des investissements à réaliser qui seraient de zéro. Il aura à laisser ce qu'il résultera des prévisions qui sont faites et qui, très probablement, seront d'un montant supérieur à ce qu'il a trouvé en arrivant. Donc si le prochain Président de cette Communauté urbaine n'est pas Gérard Collomb -ce que je déplorerais-, je pense qu'il aura à réaliser un montant d'investissements et de décisions qui sera au moins égal à celui-ci parce qu'il laissera en 2020 un montant supérieur à ce qu'il aura trouvé en 2014. Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce niveau-là de liberté.

A l'inverse, si un Président qui est en exercice aujourd'hui ou un nouveau qui le deviendrait, a l'idée qu'il peut arrêter une politique et des programmes pour partir à zéro et reconstruire la Communauté urbaine comme il la rêverait, il se trompe. Il pourra lancer des opérations qui trouveront leurs aboutissements dans les années suivantes mais il faudra qu'il prenne, d'une façon ou d'une autre, ce qui est en cours comme chacun le fait quand il est Maire et qu'il assume la responsabilité d'engagements qui sont pris ; il n'y a rien là de bien nouveau.

Voilà, je crois que les différentes propositions qui sont faites ici montrent que nous tenons nos engagements. Le groupe qui est engagé pour la voirie doit permettre en effet de donner quelques arbitrages dans ce domaine. Des groupes de réflexion dans chacun des domaines -tout à l'heure il y avait le groupe stratégie déchets- permettent d'infléchir nos politiques et de tenir compte des évolutions, qu'elles soient nationales ou locales, pour mettre en œuvre ce que nous devons.

Mais je voudrais rassurer les uns et les autres sur le fait que, comme aurait dû le faire le meunier, nous devons poursuivre notre route tranquillement, sûrement, pour réaliser dans les trois ans ce que nous avons promis de faire. Pour cela, en effet, il faut continuer de recruter et c'est vrai qu'il y a quelques opérations qui sont un peu longues. Je ne crois pas, Max Vincent, qu'il suffise d'avoir des expressions contradictoires en disant, d'un

côté, on peut redéployer et, de l'autre : "Je réclame, comme Maire, l'exécution des projets". On peut sans doute améliorer les procédures de décision, on peut sans doute les raccourcir, il y a des gains à trouver partout, je vous en donne acte mais chaque politique a ses limites.

Il faut aussi que, pour que l'on puisse réaliser nos promesses, il y ait des hommes et des femmes pour le faire ; croyez que la plupart des services, des hommes et des femmes qui travaillent pour nous ont un sens du service public qui les amène à vouloir réaliser le bien pour cette agglomération que nous construisons ensemble, qui n'est pas une vérité révélée parce que, monsieur Dumas, je conclurai par une critique : quand vous dites : "Notre agglomération n'a-t-elle pas comme finalité l'investissement ?", vous oubliez l'histoire ; mais il est vrai que vous êtes jeune et donc vous avez des possibilités d'analyse et de propositions ici mais cette Communauté urbaine, dont on a fêté les quarante ans il y a peu de temps, a été construite sur des dépenses de fonctionnement et non pas d'investissement. Elle a été construite pour mettre en commun des services qui ont été l'eau, l'assainissement, la voirie, les réseaux, d'une façon générale qui sont, pour l'essentiel, des dépenses d'investissement et c'est parce qu'il y a eu des volontés politiques communes de dire : "Mais si l'on veut créer pour demain, il faut alors que la Communauté urbaine soit le lieu de la coordination, le lieu de la planification et le lieu de l'investissement parce que c'est cela qui fera notre avenir".

Je m'inscris et j'espère que beaucoup s'inscrivent dans cette ligne-là car c'est ainsi que nous ferons de notre métropole une métropole compétitive, quelle que soit l'évolution d'un monde en effet incertain. Et vous lisez comme moi la presse : il est incertain et ceux qui s'en sortiront seront sans doute des métropoles mais, si nous n'en avons pas la volonté politique, la volonté financière, la volonté sociale, nous n'y arriverons pas. Je vous encourage à voter ce compte administratif pour atteindre cet objectif-là.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Collomb.

M. COLLOMB : Merci. Je voudrais dire quelques mots avant de me retirer pour vous laisser voter ce compte administratif.

Tout d'abord, quelques mots sur ce que vient de dire Jacky Darne : je crois qu'effectivement, nous avons, depuis ce début de mandat, une politique commune, un projet politique commun. Ce projet -comme l'a rappelé monsieur Darne- repose sur la solidarité des communes et leur volonté d'action commune. Je crois que ce qui, peut-être, différencie l'intercommunalité mais qui en fait son succès c'est de permettre à des hommes et des femmes qui ont une pensée politique différente de pouvoir essayer de dépasser leur approche différente et, à partir de la légitimité qu'ils ont acquise dans leur commune, de pouvoir porter un projet cohérent.

On le verra tout à l'heure dans le débat sur l'intercommunalité, il y a sans doute deux pensées sur l'intercommunalité : il y avait, par exemple, au début du débat sur la loi de décentralisation, une pensée qui voulait enlever tout le pouvoir aux communes et le donner à la métropole où, finalement, se seraient concentrés tous les pouvoirs. Ce n'est pas la position que j'ai défendue -vous le savez- au niveau national. Ce n'est toujours pas évidemment la position que je défends au niveau local.

Je pense que si nous voulons avancer, il faut effectivement pouvoir avancer dans la diversité de nos sensibilités et c'est ce qui permet, monsieur Dumas, de faire qu'il y ait un peu de

continuité d'un mandat à l'autre. Je pense au contraire que c'est quelque chose de tout à fait exceptionnel, qui permet d'expliquer le rayonnement de notre agglomération. Vous maniez d'ailleurs cet argument de façon différente, vous dites : "Voyez, monsieur Collomb, vous allez pour le prochain mandat hypothéquer toutes les choses alors que, par le passé, on vous laissait carte blanche." et, dans un même temps, un certain nombre de vos amis disent à la presse : "Finalement, Gérard Collomb, qu'est-ce qu'il a fait de spécifique ? Il avait la Confluence, il l'a continuée, il avait la Cité internationale, il l'a continuée...". Oui, monsieur Dumas, effectivement, on part toujours du projet de ses prédécesseurs et ensuite on leur imprime sa propre marque et effectivement les choses évoluent dans le temps.

Il se trouve que j'ai fait un petit peu de bateau et les gens qui donnent de grands coups de barre, en général, vont droit dans les rochers parce qu'effectivement, ce n'est pas comme cela que l'on peut mener ni une collectivité ni demain un pays. Demain, il y aura peut être une alternance, on n'en sait rien, les choix auront été hypothéqués par les prédécesseurs et il faudra faire avec ; pour pouvoir infléchir, on ne pourra pas donner un coup de barre à 90 degrés, il faudra effectivement faire tourner le navire.

Lorsque je regarde ce que nous avons fait dans notre projet commun, je vois d'abord qu'il s'agit d'un projet qui bénéficie évidemment à l'agglomération dans son ensemble. Tout à l'heure, un certain nombre d'orateurs ont fait remarquer comment cette agglomération avait trouvé une dynamique économique. C'est bien pour cela que l'on réussit. On a fait ce tour de force -on le voit dans nos comptes administratifs- d'avoir augmenté les impôts en 2002, d'avoir investi énormément -tout à l'heure Jacky Darne montrait la courbe de l'investissement qui est tout à fait exemplaire- et, en même temps, notre endettement n'a pas augmenté. J'ai fait faire les calculs cet après-midi puisqu'on avait la série de chiffres qui n'étaient pas déflatés de l'inflation, j'ai fait déflater notre endettement de l'inflation puisqu'il y a eu de l'inflation depuis 2001 : si l'on compare notre endettement d'aujourd'hui en euros 2001, nous étions endettés à l'époque de 1 185 M€ et si on parle en euros de l'époque, nous sommes endettés aujourd'hui de 1 012 M€. Par rapport aux 1 185 M€, cela signifie que non seulement en euros courants notre endettement n'a pas augmenté mais, lorsqu'on regarde en pouvoir d'achat constant, c'est-à-dire déflaté de l'inflation, notre endettement a baissé.

Croyez-moi, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'agglomérations, de communes, qui puissent faire cet exercice ! Il est évident qu'on ne pourrait pas non plus le faire au niveau des comptes de l'Etat : quand on regarde le dernier rapport de la Cour des comptes, une dette qui va être l'année prochaine à 2 000 milliards d'euros, on voit effectivement ce qu'est une dérive financière.

Et si tout à l'heure monsieur Jacky Darne a dit : "On peut emprunter à des taux corrects au niveau de la Communauté urbaine", c'est parce qu'on connaît à l'extérieur cette situation et notre Communauté urbaine aujourd'hui est attractive. Il se trouve que, ces derniers temps, j'ai rencontré un certain nombre de grands décideurs, par exemple le décideur du groupe Carrier International situé à côté de Lyon dans le domaine frigorifique, le nouveau Président de Volvo Trucks, un Suédois, j'ai rencontré un certain nombre d'autres grands investisseurs étrangers, ils me disent : "Si nous venons dans votre agglomération -et cela explique notre place de troisième européen- c'est parce qu'effectivement, on sait qu'il y a de la continuité et de la visibilité et que finalement, d'année en année, vous vous développez".

Alors, il est vrai quelquefois que, dans notre pays, nous oublions un peu ce mot mais nous pouvons nous honorer tous ensemble, à savoir la majorité communautaire, d'avoir créé cette croissance et en même temps de développer un nouveau modèle plus juste. A chaque fois que je me promène, souvent les dimanches, pour aller voir ce qui se passe dans les autres communes que Lyon, à savoir Vaulx en Velin, Vénissieux, etc, lorsque je vois le projet des Rives de Saône, lorsque je regarde comment toutes nos communes évoluent, j'en suis finalement assez satisfait. Je me dis que l'on peut concilier à la fois le dynamisme économique et le progrès social. C'est parce que nous avons cette dynamique économique que nous avons notre progrès social.

Puis je regarde ce que nous avons fait en matière de développement durable et je me remémore comment on pouvait se déplacer dans l'agglomération il y a dix ans et comment on peut se déplacer maintenant. Est-ce que cela a progressé ? Oui, bien sûr, personne ne peut dire le contraire, on a même déplacé complètement l'axe des transports et de la mobilité.

Voilà, mes chers collègues, je crois que, demain, il y aura une majorité communautaire. En 2014, chacun pourra rentrer dans sa commune en disant qu'il y a participé et je crois que vous pourrez être fiers d'y avoir participé.

M. LE PRÉSIDENT : La discussion est close. Je vais vous demander, monsieur le Président, de bien vouloir quitter la salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif 2010.

Je vais mettre aux voix le rapport numéro 2011-2356 - Compte administratif 2010 - Tous budgets :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Gillet, Geourjon et Moralès qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),
- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui se sont abstenus) - M. Broliquier (Non inscrits),
- abstentions : MM. Augoyard, Gillet, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté.

Je vais mettre aux voix le rapport n° 2011-2357 :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Gillet, Geourjon et Moralès qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Gillet, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : On peut donc demander à monsieur le Président Collomb de bien vouloir revenir dans notre salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2010.

M. COLLOMB : Merci, chers collègues, de ce vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

N° 2011-2309 - finances, institutions et ressources - Compte-rendu de l'application des dispositions du 1^{er} alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission pour le dossier numéro 2011-2309.

Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous sommes amenés à prendre en charge une partie de la contribution que doivent verser les communes dans le cadre du respect de la loi SRU.

Comme chaque fois se pose la question du coût du foncier. Je crois que la volonté des communes n'est plus à mettre en doute. En revanche, il manque les moyens, notamment dans certaines petites communes de l'ouest lyonnais et des Monts d'Or, pour mettre en œuvre nos politiques de logement social, si bien que les bailleurs hésitent à venir.

Notre Communauté urbaine pourrait travailler sur un dispositif d'aide pour ce foncier. Mais n'oublions pas non plus la responsabilité de certains services de l'Etat. Les estimations de France domaine sont bien souvent trop élevées pour nos communes et nous ne pouvons pas racheter certains bâtiments publics pour en faire des logements sociaux. L'Etat devrait se montrer exemplaire en cette matière et ne pas empêcher nos projets en vendant à des prix prohibitifs dans le seul but de résorber ses déficits.

Par ailleurs, il me semble important de lutter contre les recours abusifs. Nos projets en matière de logements sociaux sont trop souvent attaqués par les riverains. La pédagogie est notre première arme. Mais une modification des règles encadrant ces recours devant la justice administrative serait la bienvenue et nous permettrait d'avancer plus rapidement.

Enfin, je voudrais redire mon souhait que la loi soit modifiée afin que les logements en accession sociale à la propriété puissent être comptabilisés d'une manière ou d'une autre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent, j'ai oublié de dire tout à l'heure que les routes qui n'étaient encore pas refaites chez vous sont les voiries départementales, pour le moment ; donc vous pourrez le dire dans une autre assemblée.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président DARNE absent momentanément.

N° 2011-2314 - finances, institutions et ressources - Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2314. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'autorisation liée à un marché de recours à l'intérim pour effectuer des remplacements dans deux services bien particuliers : le restaurant administratif et le service de la collecte. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, ce sera rapide. J'interviens sur la mise à disposition de personnel intérimaire afin d'effectuer le nécessaire travail quotidien de collecte des ordures ménagères : le lot 1 de la procédure adaptée proposée.

Le Grand Lyon assure en régie directe la moitié -si je ne me trompe pas- de la collecte sur le territoire. Il serait opportun, si la direction des ressources humaines ne l'a pas déjà fait et s'il s'agit bien de remplacer des agents fonctionnaires en arrêt maladie, d'envisager le coût pour notre collectivité de la mise en place d'une équipe volante pluridisciplinaire sur les missions techniques de services publics, que ces missions soient assurées aussi bien dans le secteur de la propreté, de la collecte, du traitement, voire même, pourquoi pas, de la voirie et de l'eau. Par ailleurs, il faudrait aussi -mais c'est sûrement déjà fait- pouvoir étudier plus finement les causes de ces arrêts.

N'ayant pas suffisamment d'éléments pour se déterminer, notre groupe s'abstiendra, monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja).
- contre : néant,
- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (MM. Buna et Charles ayant voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2364 - finances, institutions et ressources - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2364. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Il s'agit de l'avis de la Communauté urbaine sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons plusieurs interventions de tous les groupes et un certain nombre d'amendements. Je vais laisser les groupes donner leurs positions. Simplement, il y a eu un certain nombre d'amendements ; je ferai le recensement de l'ensemble de ces amendements et je crois que l'on a essayé d'explorer les voies qui pourraient nous permettre d'aller vers un large accord sur ce dossier.

Je donne la parole au groupe Centre gauche démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. L'intention affichée par monsieur le Préfet du Rhône dans ce SDCI est louable : rendre plus lisible et plus visible la gouvernance territoriale est, bien sûr, indispensable afin que la conscience démocratique des citoyens s'y retrouve.

Or, aujourd'hui, bien souvent, elle ne s'y retrouve pas et c'est un comble quand cela concerne la gouvernance et la démocratie de proximité. Les 46 dissolutions et 11 fusions, même si elles ressemblent parfois à un toilettage, permettront peut-être de donner sa chance à une intercommunalité de projet ou de mission en lieu et place d'une intercommunalité de gestion. Cette "rationalisation" de la carte intercommunale semble néanmoins s'inscrire dans une démarche administrative jacobine peu adaptée à l'esprit de la véritable coopération intercommunale.

En effet, ce maillage est rationnel administrativement car il s'inscrit dans un échelon administratif que l'on connaît bien et qu'il contribue, comme toujours, à renforcer, j'ai nommé le Département. Et à titre d'exemple, pour mettre un peu d'humour, tout le monde sait que, au hasard, les villes de Thizy et Bourg de Thizy sont tournées vers le bassin d'emplois et de vie de Roanne, d'où l'importance peut-être de les arrimer encore mieux à la haute vallée d'Azergues.

L'important, bien sûr, c'est la frontière du Département, l'important c'est ce maillage, voire ce quadrillage de la République qui a le mérite de compter autant de préfets représentants du pouvoir central. Il est intéressant à cet égard de noter que, sur la sellette, à chaque réforme, le Département en sort toujours renforcé allant jusqu'à contaminer la Région qui va devenir -comme chacun le sait- une sorte d'établissement public interdépartemental.

C'est donc un recul de la réforme territoriale, que l'on a déjà enregistré lors de l'été 2009 sur le transfert de compétences du Département sur le territoire du Grand Lyon. C'est un recul de la réforme territoriale sur le contenu institutionnel de la métropole elle-même que nous avons aussi enregistré.

Le deuxième point sur lequel on peut également s'interroger à propos de ce maillage : s'il est rationnel administrativement, est-ce qu'il est financièrement ? Force est de constater que les collectivités sont amenées aujourd'hui à donner leur avis sans disposer de simulation financière alors que ces SDCI sont censés, par définition, améliorer les solidarités financières et réduire les coûts des structures intercommunales.

Il est instructif de noter, à cet égard, que l'analyse financière transmise par le Préfet ne comporte curieusement aucun chiffre. Cela étant, certes, plus prudent puisque si l'on a justifié la création du conseiller territorial par une économie réalisée sur 3 000 conseillers qui représentent en réalité 1 % des élus territoriaux, leur part dans le budget des collectivités est de 0,04 % selon l'étude d'impact réalisée récemment, et l'économie

réalisée se limite à 0,6 % c'est-à-dire 0,06 % des dépenses de fonctionnement des Départements et des Régions et ne prend pas, bien sûr, en compte les réaménagements de locaux qui coûteraient 1 milliard d'euros, il faudrait peut-être y affecter une quote-part dans la réalisation du bel hôtel de Région inauguré récemment.

Quant aux pôles métropolitains issus d'un lobbying actif de l'Association des communautés urbaines de France et de son Président Gérard Collomb, et que le Grand Lyon a expérimentés avant qu'ils n'émergent via la réforme territoriale, pas un mot dans le schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône, contrairement à d'autres Départements. Cela est assez énorme, je dois le dire. Que croit-on qu'il reste après avoir affaibli la vision et l'action stratégique de la Région ainsi que la capacité fiscale et financière des Départements et du pôle communal ?

La démarche de métropolisation est essentielle dans la relance de la croissance et la réindustrialisation du pays et je gage qu'au plus haut niveau de la Présidence de la République, on commence à s'inquiéter de l'affaiblissement de cette croissance et de cette réindustrialisation par l'affaiblissement des territoires.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport s'inscrit dans l'application de l'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales. Nous avons d'ailleurs déjà débattu à plusieurs reprises du volet financier de cette réforme et même de la dimension métropolitaine de la coopération intercommunale. Mais aujourd'hui nous devons donner un avis sur la proposition de schéma départemental de monsieur le Préfet en tant que représentant de l'Etat et du Gouvernement.

Le groupe GAEC veut redire ce soir son opposition à la méthode autoritaire du Gouvernement sur cette réforme et à la réforme territoriale elle-même qui en est issue. Nous nous opposons aux démarches autoritaires visant à imposer aux communes des regroupements non désirés, tout en réaffirmant la pertinence et la nécessité du développement de la coopération intercommunale. Et donc nous relevons, dans ce contexte, le caractère très neutre de l'avis proposé par le Grand Lyon qui, le plus souvent, prend acte tout en souhaitant un esprit d'ouverture pour l'avenir de monsieur le Préfet et la poursuite des discussions au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Nous avons bien sûr noté que monsieur le Préfet était prudent dans ses propositions concrètes vis-à-vis du Grand Lyon en ne relevant que les situations des communes de Millery, de Jons et de Quincieux, à la marge donc des enjeux de périmètre du Grand Lyon, et non susceptibles de rompre les équilibres. Il n'en reste pas moins que nous voulons que le dialogue puisse prévaloir sur l'autoritarisme pour ces communes, ce qui correspond d'ailleurs à l'esprit de l'avis proposé.

Nous aurions préféré aussi globalement que l'avis comporte à la fois une appréciation négative sur la loi et la demande de poursuite du dialogue pour le projet concret de schéma départemental. Nous approuvons donc, dans ce sens, l'esprit de l'amendement du groupe Communiste.

Le projet de schéma départemental porte aussi sur l'évolution des syndicats mixtes, ouverts et fermés. Là, visiblement, il soulève plus de questions sur les disparitions ou fusions forcées inscrites dans la loi ou dans les transformations en entente qui

n'ont pourtant pas fait leurs preuves par le passé. Nous sommes confrontés à plusieurs amendements qui concernent d'ailleurs plus ou moins le Grand Lyon. Nous pouvons là encore souhaiter la poursuite du dialogue sans pour autant nous prononcer à la place des communes concernées car le Grand Lyon n'est pas partie prenante.

Sur le syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes, même si le fonctionnement et son coût sont modestes, le rapport relève que nous sommes à la fin de la durée de vie prévue. Sa disparition semble donc logique, même si le Grand Lyon doit s'engager à poursuivre la promotion du label dans le cadre de ses compétences.

Sur la compétence énergie et l'avenir du SYDER et du SIGERLY ou le choix des communes de Lyon et de Saint Jean d'Ardières, pour avoir participé à la commission spéciale nouvelles compétences, j'ai pu mesurer la diversité des positions et la complexité du sujet. Cependant, il y aurait une logique et un enjeu d'efficacité sur la base de l'avis des communes à au moins regrouper les communes du Grand Lyon qui pourraient prendre la compétence avec plus de pertinence et d'efficacité sur son territoire.

Il est par ailleurs étonnant que le schéma départemental, du moins son projet, ne prenne pas en compte la dimension métropolitaine alors que la Loire et l'Isère le font de leur côté. Il sera nécessaire que la commission départementale modifie le projet sur ce point, comme le propose l'avis du Grand Lyon, même si notre groupe juge que la loi est loin d'être satisfaisante dans ses propositions d'organisation de la coopération métropolitaine, ni pour le statut de métropole qui n'apporterait rien au Grand Lyon ni pour celui de pôle métropolitain qui ne correspond pas réellement aux besoins et aux enjeux à la fois d'efficacité mais aussi de démocratie locale.

Une réforme plus globale serait nécessaire, y compris sur le mode d'élection des conseillers communautaires sinon on risque de déboucher sur des structures technocratiques de troisième et même quatrième niveau si l'on considère les arrondissements lyonnais.

Cependant, dans le cadre de la loi actuelle, nous considérons qu'en attendant des structures plus adaptées, il serait utile d'amorcer cette opération métropolitaine comme proposée dans l'avis.

Enfin, personne ne soulève la situation du SYTRAL et la volonté du Département de créer un autre syndicat de transports. Il y aurait une sérieuse contradiction pour monsieur le Préfet à préconiser pour l'énergie un syndicat départemental unique et pour les transports un retour en arrière, au mépris du niveau pertinent et de la cohérence de la gestion des transports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous regrettons, ainsi que plusieurs de nos collègues, qu'il ait manqué un temps d'échanges approfondi sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Le grand nombre d'amendements proposés en est la preuve.

En effet, plusieurs points importants concernent directement notre collectivité, l'intégration de cinq communes dans des EPCI existants. Les choix proposés correspondent à une logique locale, même si d'autres choix étaient possibles.

L'extension du périmètre de la Communauté urbaine pour assurer la continuité territoriale avec les communes de Jons et de Millery : dans ces deux cas, les communes ne souhaitent pas

ce rattachement. Il semble qu'il y ait une étude en cours pour une autre possibilité pour Jons en modifiant les limites de communes avec Jonage ; cela semble être une bonne idée. Pour Millery, outre le fait que la commune soit contre cette intégration forcée, son retrait de la Communauté de communes de la vallée du Garon va en perturber le fonctionnement. Il me semble difficile d'aller contre la volonté d'une commune, sauf si c'est au nom de la mise en conformité avec la loi.

On a le cas inverse pour la demande d'adhésion de Quincieux où le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élimine un peu vite cette option puisqu'on parle de quasi discontinuité avec le Grand Lyon. Sur l'intégration des Communautés de Communes, c'est l'occasion de montrer que la Communauté de Communes est un bon outil si elle a la taille suffisante pour la fusion de dissolution de syndicats intercommunaux.

Nous avons souhaité dans notre amendement rajouter le syndicat du Plateau des Grandes Terres qui n'a pour défaut que de ne regrouper trois communes du Grand Lyon (Corbas, Feyzin et Vénissieux). La logique territoriale aurait dû conduire Saint Symphorien d'Ozon et éventuellement Solaize à rejoindre le syndicat. Ce syndicat était supporté et porté par le Grand Lyon dans le cadre des soutiens aux projets nature. Soutenons-le, nous verrons tout à l'heure sous quelle forme.

Pour ce qui est du pôle métropolitain, nous regrettons que l'ensemble des élus ne soit pas plus associés aux discussions.

Concernant la fusion SYDER-SIGERLY, ce n'est pas la réforme territoriale qui s'applique mais la loi de décembre 2006. On peut s'étonner que cette fusion n'ait pas encore eu lieu. Par contre, profitons de cette opportunité pour nous reposer la question de la prise de compétence énergie du Grand Lyon. Jusqu'où doit-elle aller ? La commission spéciale nouvelles compétences n'est pas allée au bout de ces réflexions, en particulier sur le poids de la ville de Lyon. Le Préfet pourra-t-il encore attendre ? Le SIGERLY regroupant toutes les communes du Grand Lyon, sauf quelques-unes dont Lyon, la prise de compétence du Grand Lyon pourrait entraîner de fait l'obsolescence de ce syndicat. Le SYDER regroupant toutes les communes du Rhône, sauf quelques-unes, récupérerait celles qui étaient au SIGERLY, ce qui n'entraînerait pas de problème de gouvernance, contrairement à une fusion SYDER-SIGERLY qui obligerait à revoir le très grand nombre de délégués assez difficilement gérable.

Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, faut-il rationaliser l'organisation intercommunale dans notre pays et dans notre département ? Oui. Faut-il l'adapter au XXI^e siècle ? Oui. Pour cela, commençons par abandonner les recettes d'antan quand le Préfet réunissait les élus pour leur dire : "Bonjour, voilà ce que j'ai décidé pour vous. Merci d'être venus, au revoir !". Essayons donc de travailler en concertation avec les territoires, les populations et les élus.

Or, quand on lit ce projet de schéma, on ne peut qu'être surpris. Quand on connaît la méthode d'élaboration et ce qu'il va advenir de nos différents avis, on ne peut qu'être choqué. Où est la concertation ?

Nous sommes, au Grand Lyon et dans nos communes, les élus du peuple. Lorsque nous décidons de travailler ensemble dans

des syndicats pour traiter un dossier, ce n'est pas par plaisir mais pour agir. Si les circonstances ont évolué et que l'existence de telle ou telle structure peut être remise en cause, la moindre des choses est d'en informer les élus concernés, de discuter avec eux pour voir ce qu'il en est et de regarder les bilans.

Pour ce qui est maintenant de l'évolution des EPCI à fiscalité propre dans le département, nous trouvons qu'il peut être cohérent de créer un grand ensemble au niveau de Villefranche sur Saône, à condition de recueillir l'accord des territoires concernés. Pour le Grand Lyon, il est regrettable de voir que le Préfet bloque l'adhésion de communes qui souhaitent venir et oblige celles qui ne le veulent pas à le faire. Est-ce là une bonne façon de créer une agglomération moderne et prête à relever les défis qui s'imposent à nous ? Nous ne le pensons pas.

Il faut voir l'intercommunalité non pas comme un outil technique voire technocratique pour gérer des territoires, et donc comme tel facilement modifiable d'en haut, mais au contraire la voir comme le regroupement entre elles des unités de base de notre vie démocratique, les communes, sur la seule base du volontariat. C'est dans cet esprit que notre groupe présente trois amendements: l'un pour refuser la suppression du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes, un second pour rappeler l'utilité de la forme syndicale pour gérer nos gendarmeries, un autre autour de la question du périmètre cohérent de la Communauté urbaine.

Monsieur le Président, ce schéma départemental de coopération intercommunale conditionne les évolutions futures du Grand Lyon. Il conditionne la réalisation de vos ambitions métropolitaines. Le document actuel ne permet pas véritablement de répondre à la création de trois pôles dans le département : Beaujolais, Tarare, agglomération lyonnaise, que vous appelez de vos vœux récemment.

Voilà, cet ensemble de maladroites et d'absence de vision à long terme fait que nous demeurons très réservés quant à ce schéma et souhaitons que le Grand Lyon ait une expression plus déterminée dans son avis, qui montre clairement son attachement à une construction métropolitaine concertée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président. Nous avons bien reçu le rapport du Préfet présentant les grandes lignes de son schéma de coopération intercommunale dans notre département. D'ailleurs, à ce sujet, la commission a été mise en place et n'a siégé qu'une seule fois.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du SDCI, il nous est demandé notre avis pour finir la carte de l'intercommunalité sur notre département. Ce cadre procédural est issu de la réforme controversée des collectivités territoriales. Son aspect dérangeant, dans ce cas présent, est l'obligation, sans discussion, à toute commune d'intégrer un EPCI. Le rythme pris par le Préfet ne favorise pas la participation des citoyens, principaux intéressés par la démarche ; au contraire, il y a un risque de favoriser les négociations de couloirs.

Vous connaissez déjà nos oppositions et réserves au sujet de cette réforme des collectivités, qui donne les mains libres aux grands groupes privés pour faire main basse sur ce qui est assuré par les petites entreprises et les services publics. Il est question

de réduire la dépense publique, d'imposer aux collectivités le même tour de vis qu'à l'Etat au nom de la RGPP. On s'inscrit dans la continuité de la suppression de la taxe professionnelle et du sort réservé à d'autres, comme la Grèce qui est passée de 10 000 communes à 2 500.

D'un point de vue général, au vu du transfert obligatoire de certaines compétences à l'intercommunalité, ce n'est ni plus ni moins que la vie d'une grande partie des citoyens qui va se trouver modifiée. C'est la moindre des choses que de leur demander leur avis. La question de la démocratie est liée à celle de la proximité. Une intercommunalité réussie ne peut se concevoir qu'avec un projet ; c'est le projet qui détermine la taille idéale de la structure nécessaire pour le mener à bien, pas l'inverse.

L'intercommunalité doit se penser comme le regroupement de communes volontaires, désireuses de se réunir pour répondre au mieux aux besoins des populations et des territoires. La coopération entre communes ne doit pas éloigner les citoyens des pouvoirs locaux. Nous demandons une claire et franche participation des conseils municipaux et leurs habitants, et même au-delà de la durée prévue par la loi, pour permettre d'étudier sérieusement les propositions préfectorales qui concernent l'avis des communes.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne comprend et salue les nécessités d'améliorer et de perfectionner l'aménagement de l'intercommunalité. Si nous sommes d'accord sur les principes, nous avons des divergences sur les méthodes employées et le but de la démarche. Notre groupe tient à quelques principes essentiels sur lesquels on doit avoir un débat :

- solidarité entre les populations et les territoires : il ne peut y avoir de mutualisation des projets sans mutualisation réelle et équilibrée des moyens ;
- maintien du rôle indispensable des communes comme échelons de proximité et de démocratie : soutenir les maires et les élus locaux en moyens humains, matériels et financiers ;
- maintien et développement des services publics de qualité ouverts à tous.

Pour exemple, il n'est pas concevable que l'Etat transfère vers l'intercommunalité les compétences qu'il abandonne en imposant des EPCI de grande dimension géographique sans donner les moyens supplémentaires, l'enveloppe de la DGF étant bloquée pour les deux ans à venir. En plus de cela, il ne permet pas les conditions optimales pour effectuer un changement le plus transparent et démocratique possible.

Enfin, nous sommes très interrogatifs sur le projet de création de pôle métropolitain. La délibération mélange un petit peu la question avec une intercommunalité souhaitée. Il n'est pas juste de les mettre sur le même niveau. Le pôle métropolitain, eu égard aux conséquences qu'il engendre, devrait être débattu dans le cadre d'une délibération qui lui soit spécifique. Nous considérons que là, il y a un vrai débat à avoir.

Alors, dans ce sens, monsieur le Président, notre groupe a présenté un amendement. Cet amendement, que tous les collègues ont sur leur table, est un amendement qui se veut généraliste. Nous n'avons pas souhaité présenter d'amendement à la carte visant chaque cas particulier puisqu'il appartient à chaque intercommunalité de se déterminer ; on ne peut pas parler de la place des autres, on n'avait pas le droit de se prononcer pour d'autres.

Par contre, nous considérons -et c'est le sens de notre amendement- qu'il doit y avoir débat, que tout projet de dissolution, tout projet de création, tout projet d'extension, tout projet de fusion doit faire l'objet d'une vaste concertation et que l'adhésion des communes aux structures intercommunales de leur choix s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération librement consentie. C'est le sens même, l'esprit même de la décentralisation, c'est l'esprit même de l'intercommunalité ; c'est un peu l'esprit que vous avez donné aussi avec la base essentielle qui est celle de la commune.

Voilà, monsieur le Président, la position de notre groupe sur cette question et le débat est ouvert, nous sommes très favorables à être positifs sur la délibération ainsi présentée amendée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales prévoit que le Préfet établisse, avant la fin 2011, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale et, ceci dit, après avoir recueilli les avis des Maires, avec une période de trois mois, une dernière proposition sera soumise alors à la CDCL et le Préfet arrêtera lui-même un schéma avant le 31 décembre 2011.

Cela étant dit et rappelé, le groupe Synergies-Avenir conduit une réflexion depuis plus de deux ans sur la réforme territoriale et a déjà fait connaître les principes qui, pour lui, sont inaliénables, dont adhérer sur la base du volontariat, la légitimité des élus et de leurs décisions, leur liberté d'adhésion et la reconnaissance de l'expression communale. Le groupe Synergies tient à réaffirmer sa position et s'appuie sur ces principes qu'il a toujours défendus et rappelés très clairement.

En fait, ce soir, de quoi parlons-nous ? Et nous voulons mettre un premier point sur ce qui se passe dans notre débat. Sommes-nous interpellés sur un texte du Grand Lyon ou, à travers le Grand Lyon, sur l'ensemble du projet de schéma ? Ce qui, de toute évidence, n'est pas la même décision et génère ambiguïté et confusion.

Le titre de la délibération porte bien sur "donner un avis sur le projet de schéma départemental". Notre avis donc portera sur le schéma, d'une part, et sur la délibération ou le texte du Grand Lyon, d'autre part. Sur ce texte, reprenons quelques points.

Le premier, c'est le cas des communes de Jons et Millery. Donc je ferai court par rapport à ce qui a déjà été dit. On ne peut pas, en tous cas, juger et tenir pour responsables les communes de Jons et Millery d'une discontinuité territoriale et si ces communes ne souhaitent pas intégrer le périmètre du Grand Lyon, nous ne pouvons nous opposer à leur volonté.

Deuxième point, c'est le cas de Quincieux qui n'a pas été appelé jusqu'à maintenant. Nous soutenons très fermement et nous ne pouvons nous contenter de considérer la demande d'adhésion de Quincieux comme une simple hypothèse. La commune de Quincieux a une démarche volontaire et cette demande se justifie largement. Sur un plan géographique, le principe de continuité territoriale est respecté, son bassin de vie et son activité économique sont tournés vers l'agglomération lyonnaise. Enfin, Quincieux est rattachée au canton de Neuville sur Saône et est la seule commune de ce canton ne faisant pas partie du Grand Lyon.

Le troisième point concerne le rapprochement entre le SYDER et SIGERLY et nous sommes opposés à la fusion entre ces deux

syndicats, telle que proposée dans le schéma départemental. Le schéma, en effet, ne précise pas les principes de représentativité dans cette nouvelle structure, le cas de la ville de Lyon n'est pas évoqué et, enfin, nous considérons que les compétences de ces deux syndicats ne sont pas en cohérence. Il est question de la mise en place d'un groupe de travail spécifique entre les différents partenaires sur le devenir du SYDER et SIGERLY. D'accord pour ce groupe de travail qui doit être un préalable avant tout projet sur le devenir de ces deux syndicats. mais c'est un préalable.

Quatrièmement, nous soutenons le projet d'un pôle métropolitain tel que le permet le législateur. Nous sommes opposés à la constitution d'une trop grande métropole qui tendrait à faire disparaître silencieusement les communes. Nous restons fidèles aux principes de proximité, de volontariat, de libre adhésion et d'autonomie, notamment fiscale.

Enfin, dernièrement, sur le cas de différents syndicats, leur fusion, transformation voire disparition, les communes -et nous le rappelons en tant que groupe- vont se prononcer individuellement par la voix de leur conseil municipal respectif. Nous souhaitons que le Grand Lyon prenne acte des positions des communes et puisse en donner communication au Préfet. La légitimité des conseils municipaux doit être réaffirmée explicitement.

Si nous nous rejoignons sur ces points, monsieur le Président, nous serons d'accord avec vous au titre de la délibération présentée ici. Mais cela ne vaut pas accord et acceptation de fait du projet de schéma départemental actuel présenté par le Préfet. Nous souhaitons très clairement faire la distinction entre les deux. Entre le volontariat, principe constitutif de la réforme territoriale, et le dirigisme qui transparait au travers de ce projet de SDCI établi par l'Etat, donc le Préfet, nous pouvons nous interroger.

Nous formulons une petite interrogation pour terminer avec une note un peu plus détendue : ne serait-il pas nécessaire que l'on rédige en peu de temps un petit traité de la cohérence à l'usage de nos grands gouvernants ?

Merci de nous avoir écoutés, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, plusieurs observations.

Les premières, de forme. Je souhaiterais rappeler qu'il est singulier de critiquer la démarche de l'Etat, dès lors que nous sommes consultés ce soir sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale puisque la loi a prévu que, outre la commission qui est constituée de collègues différents naturellement et singulièrement de Maires, le Préfet devait, à la fin mai, proposer un schéma et le soumettre à consultation et concertation -c'est ce que nous faisons-, la décision devant être prise au plus tard à la fin de l'année en cours. Il est donc assez difficile d'entendre de la part de parlementaires, quels qu'ils soient et qui ont voté un processus qui se met en place de façon démocratique, qu'il n'y ait pas de consultation et que les choses soient déjà fixées.

Autre point sur la forme, je voudrais rappeler que la délibération que vous nous proposez, monsieur le Président, se contente de prendre acte d'un certain nombre de points. Or, comme il vient d'être judicieusement rappelé par notre collègue du groupe Synergies-Avenir, il est évident que ce qui nous est

demandé c'est de donner un avis, et que cet avis est soit positif, soit négatif, mais en aucun cas nous pouvons, en tant que Communauté urbaine, nous contenter simplement de prendre acte. C'est donc un des objets de l'amendement que nous avons déposé.

Troisième point, je voudrais que l'on parle du fond sur des sujets qui ont été évoqués, tout particulièrement sur celui des communes dont le schéma prévoit qu'elles intègrent la Communauté urbaine, à la fois la commune de Millery et la commune de Jons.

Sur la première, il faut réaffirmer clairement dans la délibération que le schéma ne peut pas imposer à cette commune ce qu'elle ne veut pas -et la commune de Millery ne veut pas rentrer dans la Communauté urbaine- et que, par ailleurs, il convient de rappeler qu'elle n'est pas dans la situation dans laquelle elle est de par la loi actuelle, parce qu'au précédent mandat, nous avons fait rentrer dans la Communauté urbaine Givors et Grigny sur un principe de continuité territoriale qui passait par le Rhône -sauf erreur de ma part- et dans la commune de Millery -qui est la victime aujourd'hui-, que le fait générateur c'est celui-ci et qu'il convient donc de respecter la commune de Millery.

Sur la commune de Jons, la situation a de toute évidence été modifiée puisqu'un accord est intervenu avec la commune de Jonage et que, de ce fait, il faut effectivement pour en faire prendre acte que cet accord soit définitivement entériné, ce qui réglera définitivement la situation de Jons, et c'est ce que nous pouvons souhaiter collectivement.

En ce qui concerne la commune de Quincieux -et je donne des explications fournies par notre collègue-, elle est volontaire pour rentrer dans la Communauté urbaine. Les éléments qui ont été développés me semblent tout à fait positifs. Il n'y a aucune raison de rejeter la commune de Quincieux. Il faut qu'elle intègre donc notre Communauté urbaine.

Voilà pour ces trois sujets, les autres n'appelant pas de notre part d'observation particulière, si ce n'est sur le plan rédactionnel.

Un point reste tout de même en suspens, celui du pôle métropolitain. Puisqu'il n'est pas dans le schéma départemental proposé par le Préfet et qu'au travers de votre délibération, vous demandez qu'il soit intégré, faut-il considérer en la circonstance que l'on abandonne totalement l'idée de métropole ? Je trouve qu'il serait dommage de ne pas se donner cette possibilité. Pourquoi ? Parce que -comme l'a rappelé monsieur Jacky Darne tout à l'heure de façon très pertinente- ceux qui s'en sortiront -et je le cite- seront les métropoles -il l'a dit-.

Le pôle métropolitain est en réalité un simple syndicat intercommunal un peu étroit qui, par ailleurs, ne tient pas compte de tous les territoires pertinents et utiles dans la démarche qui est la nôtre, que nous avons, pour essayer de répondre aux critères que vous souhaitez, des enjeux de démographie et en même temps des enjeux liés au développement de nos infrastructures.

La deuxième agglomération de France mérite, me semble-t-il, mieux et doit avoir plus d'ambition. Et il convient donc de la positionner sur un territoire qui soit pertinent, face à de véritables enjeux effectivement de caractère métropolitain qui la positionnent au regard de ce que peut faire Grenoble sur le plan d'une nanotechnologie et de ce que peut faire Genève dans le cadre de son développement propre. Nous avons à rayonner bien au-delà de simples périmètres proposés par le pôle métropolitain, malgré tout le respect que j'ai pour ceux qui souhaitent venir dans ce pôle métropolitain.

Et, enfin, il convient, sur le plan strictement structurel, de positionner le Grand Lyon de manière extrêmement claire. Dans ces conditions, la seule possibilité qui peut s'ouvrir, en tous les cas qu'il ne faut pas exclure, c'est la constitution -que prévoit la loi- d'une métropole. Je voudrais tout de suite rappeler et redire aux collègues élus, et singulièrement aux collègues Maires, que la création d'une métropole ne supprime pas l'existence des communes. La création d'une métropole prévoit simplement un périmètre plus large que celui qui est le nôtre, sans doute, si on le souhaite, s'il est voulu, et permet de prendre des compétences nouvelles qui sont issues soit du Département, soit de la Région mais en aucun cas elle ne supprime les communes qui constituent cette métropole.

Par ailleurs, faut-il rappeler que la commune de Nice s'est déjà engagée dans cet aspect-là. Aujourd'hui, dans la presse nationale, le groupe Socialiste de Marseille demande la création de cette métropole, pas simplement le Maire de Marseille mais le groupe Socialiste dit qu'il faut créer une métropole à Marseille. On en connaît bien et on en comprend bien les enjeux. Faut-il donc laisser notre agglomération, qui est la deuxième agglomération de France, qui a des projets importants et qui a de l'ambition -vous nous le dites- en dehors de ces deux métropoles qui vont venir se constituer sur le territoire et qui, de fait, vont prendre une part plus importante que celle qu'elles ont aujourd'hui.

Ce que nous vous demandons dans l'amendement, ce n'est pas d'acter le fait que l'on fasse une métropole, nous souhaiterions pouvoir inscrire dans ce schéma la possibilité de créer un pôle métropolitain ou une métropole mais ne pas nous fermer à cette possibilité qui, de notre point de vue, est le seul moyen de positionner notre territoire à l'échelle des enjeux qui sont les siens et qui nous permette effectivement d'obtenir enfin -et cela a été rappelé- le classement que l'on souhaite à l'échelle des villes européennes et le poids suffisamment nécessaire pour relever les défis qui sont les nôtres.

Voilà, monsieur le Président, l'objet de l'amendement que nous avons déposé et que nous vous avons soumis.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, je veux d'abord faire droit à la demande notre collègue du groupe Synergies-Avenir. Evidemment, ce soir, il ne s'agit pas pour nous de dire que nous approuvons le schéma parce qu'en tant que Sénateur, j'ai été tout au long contre un certain nombre de positions qui font qu'aujourd'hui, un certain nombre d'entre vous se trouvent dans la difficulté et expriment cette difficulté. Or, je veux rappeler les conceptions que, pour ma part, j'ai défendues au Sénat.

Quelles conceptions ? Vous voyez ce que nous avons fait ensemble depuis quelques années : nous avons essayé de faire qu'il y ait un équilibre entre les grandes orientations et les stratégies d'une agglomération comme la nôtre et le respect de l'autonomie et de la personnalité des communes. Et, au départ, le projet de loi tel qu'il nous était présenté remettait en cause totalement l'autonomie communale et il a fallu se battre, pied à pied, avec un certain nombre d'élus et cela dépassait les sensibilités politiques puisque j'ai mené ce combat, par exemple, avec Jacques Péliissard, Président de l'AMF, mais parce qu'il avait une conception, peut-être parce qu'il est élu local -il se trouvait que le rapporteur n'était plus élu local et que lui, il voyait les choses de manière différente-. Pour l'autonomie des communes, nous nous retrouvons assez bien avec des Maires de sensibilité communale qui disent : "Le vrai pouvoir, c'est l'élection".

Et donc, après, on est dans autre chose, dans l'intercommunalité -comme je le disais tout à l'heure- mais on ne va pas nous

faire une assemblée qui, finalement, n'aura aucune légitimité démocratique et qui aura tous les pouvoirs, les pouvoirs financiers, toutes les compétences. Je vous rappelle qu'au départ de la loi, il ne restait, en termes de compétence aux communes, que la petite enfance, l'état civil et, je ne sais plus, peut-être une troisième chose comme cela et moi, comme j'avais transféré aux arrondissements l'état civil et l'organisation de la petite enfance, il ne restait au final plus de compétences.

Donc évidemment que l'on n'était pas trop en phase avec cette vision du développement de ce que l'on a appelé de manière abusive "les métropoles". Qui croit aujourd'hui que Lyon n'est pas une métropole et que l'on ait besoin de s'appeler "métropole" pour être considéré par tous comme une métropole ? On s'est battu au Sénat sur cette conception-là, sur le respect des territoires, sur le fait que les communes devaient aller dans des intercommunalités sur la base du volontariat ; et c'est ce que nous avons fait à la Communauté urbaine depuis quelques années : toutes les communes qui sont venues ici, Givors, Grigny, Lissieu, sont venues sur la base du volontariat.

Alors c'est comme cela que nous voulons continuer à faire demain, avoir à la fois de grandes orientations puis, en même temps, faire en sorte que les communes soient maîtres de leurs décisions.

Sur la façon dont ce schéma doit être approuvé, j'ai défendu un amendement à plusieurs reprises qui disait que le schéma devait être fait par la CDCI et que c'est simplement si elle n'arrivait pas à établir un schéma de l'intercommunalité que le Préfet intervenait.

Mes chers collègues, j'ai été battu par une majorité politique au Sénat et à l'Assemblée nationale. Que chacun aujourd'hui prenne ses responsabilités et qu'il n'y ait pas des espèces de pleurs de Gribouille où l'on fait semblant d'ignorer ce que l'on a fait voter au niveau national.

Même chose sur la continuité territoriale, j'ai au moins à dix reprises fait déposer un amendement en évoquant spécialement le cas de Millery, pour dire qu'il ne fallait pas imposer la continuité territoriale. Mes chers collègues, j'ai été battu, ce n'était pas comme ça, le hasard des choses, j'ai été battu ! J'ai expliqué ce que cela donnait dans le Rhône et le Président du Conseil général du Rhône était au banc du Gouvernement quand effectivement nous avons été battus sur cet amendement. Si effectivement on voulait sauver le soldat Millery, c'est à cet instant qu'il fallait le faire. Maintenant, on verse des larmes sur sa dépouille. Alors, tout à l'heure, je vous proposerai de dire qu'effectivement nous souhaitons que la commune de Millery garde sa volonté qui est de préserver, puisqu'elle ne souhaite pas venir dans le Grand Lyon, son autonomie communale et nous ne voulons rien imposer.

Je vois bien aussi qu'à contrario, la commune de Quincieux souhaite entrer dans la Communauté urbaine et j'en suis un grand partisan, je l'ai dit au Préfet.

Sur les syndicats, croyez-moi que je suis le premier navré de la loi, là encore, sur le principe de suppression de la clause de compétence générale, j'ai exprimé à dix reprises -y compris devant le Président du Conseil général du Rhône, Ministre au banc du Gouvernement- quelles difficultés cela allait poser pour le SYTRAL. Que voulez-vous, j'ai été battu ! Aujourd'hui, on va essayer de gérer cela comme on le peut, je ne sais pas trop comment. Même chose pour les syndicats SYDER et SIGERLY, on va essayer de se débrouiller pour faire en sorte de gérer au mieux les choses pour les habitants de la Communauté urbaine. C'est cela qui compte.

Sur le problème du pôle métropolitain, chers collègues, tout d'abord la métropole, je vois bien l'amendement du groupe Centriste et démocrate qui dit, par exemple : "Il faut étendre la métropole, construire une grande métropole au niveau de l'unité urbaine de Lyon" et le groupe UMP qui propose d'élargir un peu. Mais vous imaginez 130 communes représentées au moins par une personne -c'est ce qui est dans la loi-, une assemblée de 300 à 400 personnes pour représenter proportionnellement les populations. C'est un monstre qu'on nous propose ! C'est quelque chose de totalement ingérable et évidemment, on ne va pas aller dans cette direction.

Par contre, qu'essaie-t-on de faire au niveau de la création du pôle métropolitain ? Personne ne peut nier qu'aujourd'hui il y a un besoin de mettre en synergie les compétences économiques qui peuvent exister entre Saint Etienne, avec la CAPI et le Grand Lyon. Personne ne nie que demain il nous faille organiser les transports pour permettre aux gens de Lyon d'aller à Saint Etienne facilement, aux gens de Saint Etienne de venir à Lyon facilement et de faire cela sur le territoire métropolitain. A la fois pour des raisons de visées économiques et de mise en convergence des forces et en même temps pour faire ce que nous souhaitons ensemble, c'est-à-dire faire en sorte que le logement, les pôles économiques se développent plutôt pour des lignes de transports en commun existantes ou à venir, nous devons aller dans cette voie-là. Or, après, tout le monde peut participer à la construction du pôle métropolitain.

Je signale que, demain, nous avons une réunion qui a lieu à Vienne où tout le monde est invité. Et dans les groupes de travail, tout le monde peut venir. Nous avons organisé quatre visites des différentes entités. Tout le monde est invité. Tout le monde peut y aller. Tout le monde peut y participer. Nous aurons bien évidemment une discussion à la fois sur le pôle métropolitain lui-même, on ne va pas faire cela "au débotté" juste à la fin d'une phrase, nous aurons un vote évidemment en Communauté urbaine et en même temps nous aurons une discussion qui va précéder sur la gouvernance de ce pôle métropolitain, donc ce sont des choses sur lesquelles on va avancer ensemble.

Voilà, ce que je voulais dire.

Par rapport aux amendements qui me sont proposés, je dirai qu'il y a plusieurs familles.

(VOIR annexes 2 à 10 pages 79 à 87).

Tout d'abord, pour les groupes Communiste et intervention citoyenne et Synergies-Avenir, l'amendement met en avant la libre adhésion des communes. Moi, je vous propose une écriture d'amendement qui soit claire sur ce principe et qu'on introduise dans notre débat la phrase suivante :

"Demande à monsieur le Préfet du Rhône, dans la mesure où le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est la traduction de la loi de réforme des collectivités territoriales qui a provoqué de nombreux débats au Sénat et de nombreuses oppositions d'élus locaux, toutes tendances confondues, que tout projet de dissolution, création ou extension fasse l'objet d'une grande concertation avec les communes et que leur adhésion aux structures intercommunales s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération consentie".

Je crois que l'on fixe de manière très claire la volonté que nous avons.

Ensuite, il est proposé d'indiquer, à la liste des adhésions, à chaque fois que l'on évoque l'adhésion à la Communauté

urbaine ou à un quelconque syndicat, la phrase suivante : "et soutient le principe de libre adhésion de cette commune", de manière à ce qu'elle adhère ou à ce qu'elle n'adhère pas. C'est à la commune de décider.

Ensuite, sur les problèmes soulevés par les groupes Europe Ecologie-Les Verts et Centriste et démocrate sur le syndicat de communes du Plateau des Grandes Terres et les syndicats intercommunaux de gendarmerie, ils ne relèvent pas de la compétence du Grand Lyon. Je vous propose que les amendements qui ont été déposés soient introduits en pièces jointes, pas dans notre délibération, parce que cela ne nous concerne pas, et qu'on puisse traduire la volonté des délibérations qui ont été prises dans les communes.

Enfin, pour le groupe Centriste et démocrate, sur le syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI), je propose la rédaction suivante : "et demande que, dans le cadre des discussions à intervenir au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, soit engagée une réflexion pour de nouveaux statuts".

Enfin, je demanderai le rejet des amendements des groupes Centriste et démocrate et Ensemble pour le Grand Lyon sur l'extension du périmètre et sur la métropole.

Voilà, mes chers collègues.

Chacun ayant pu s'exprimer aux différentes phases du vote, nous allons voter.

M. VINCENT : On n'a pas parlé d'extension du périmètre, on est pour la libre adhésion.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous ai entendu, monsieur Vincent. Monsieur Buffet, vous voulez dire un mot ?

M. BUFFET : Oui, j'aurais souhaité que l'on ait un document écrit de la proposition que vous venez de faire, notamment sur la première partie des modifications que vous demandez. On peut peut-être suspendre la séance un quart d'heure et vous nous passez un modèle de rédaction et on regarde, c'est la moindre des choses.

M. LE PRÉSIDENT : On va essayer tout de même d'avancer, on a encore quelques dossiers à passer.

M. BUFFET : Je veux bien mais...

M. LE PRÉSIDENT : Sur la nécessité de formaliser le soutien du Grand Lyon au principe de libre adhésion des communes, je reformule. Je vous propose un amendement permettant de formaliser le principe de soutien du Grand Lyon aux démarches d'adhésion volontaire et qui s'applique :

- pour Millery et Jons, dans le cadre des problématiques de résorption de discontinuités territoriales ;

- pour les communes limitrophes du Grand Lyon qui n'appartiennent actuellement à aucun EPCI à fiscalité propre : Marennès, Toussieu, Saint Pierre de Chandieu, Chaponnay ;

- pour la commune de Quincieux, qui souhaite rejoindre le Grand Lyon.

Cela signifie que nous prenons pour base la délibération des communes.

Voilà je mets aux voix ce projet d'amendement qui est simple :

Amendement déposé par l'Exécutif communautaire -

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Vincent et Joly qui se sont abstenus et MM. Augoyard, Geourjon et Moralès qui n'ont pas pris part au vote) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : MM. Vincent et Joly (Centriste et démocrate).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate).

(L'amendement est adopté).

Deuxième série d'amendements : il s'agit des amendements du groupe Europe Ecologie-Les Verts relatifs au Syndicat intercommunal du plateau les Grandes Terres et du groupe Centriste et démocrate relatif aux syndicats intercommunaux de gendarmerie.

Je vous propose d'annexer à notre délibération une contribution en ce sens en vous proposant, dans la même logique que pour le Syndicat intercommunal du plateau les Grandes Terres, d'intégrer deux autres syndicats avec lesquels le Grand Lyon travaille dans le cadre des projets nature : le Syndicat intercommunal du ruisseau des Echets -on n'en n'avait pas parlé mais, à mon avis, c'est la même problématique- et le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, ce qui a fait l'objet de délibérations d'un certain nombre de nos communes.

(VOIR annexe 11 page 88).

Voilà, si vous en êtes d'accord, je mets cette contribution aux voix pour que l'on ait une annexe après notre avis :

Contribution déposée par l'Exécutif communautaire -

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Vincent et Joly qui se sont abstenus et MM. Augoyard et Geourjon qui n'ont pas pris part au vote) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : MM. Vincent et Joly (Centriste et démocrate).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

(La contribution est adoptée).

Ensuite sur le problème du SMPPEI présenté par le groupe Centriste et démocrate, je vous propose un amendement disant : "et demande que, dans le cadre des discussions à intervenir au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, soit engagée une réflexion pour de nouveaux statuts". C'est-à-dire que cela va nous permettre de préserver, éventuellement, ce Syndicat, si le Préfet en est d'accord.

Amendement déposé par l'Exécutif communautaire -

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Vincent et Joly qui se sont abstenus et MM. Augoyard et Geourjon qui n'ont pas pris part au vote) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Fournel qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),
- contre : néant,
- abstentions : MM. Vincent et Joly (Centriste et démocrate) - M. Fournel (Gauche alternative, écologique et citoyenne - Mme Palleja (Non inscrits).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

(L'amendement est adopté).

Enfin, sur l'amendement relatif à l'extension du périmètre du Grand Lyon et au statut de la métropole.

D'abord concernant l'amendement du groupe Centriste et démocrate, s'il est maintenu, je vous propose de le rejeter.

Amendement déposé par le groupe Centriste et démocrate -

- pour : groupe Centriste et démocrate (sauf MM. Barral et Crimier qui ont voté contre et M. Da Passano qui s'est abstenu),
- contre : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral et Crimier (Centriste et démocrate) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),
- abstentions : M. Da Passano (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'a pas pris part au vote (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté contre).

(L'amendement est rejeté).

Enfin, sur la proposition du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, je vous propose de rejeter l'amendement.

Amendement déposé par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon -

- pour : M. Gillet (Centriste et démocrate),
- contre : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral et Crimier (Centriste et démocrate) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),
- abstentions : groupe Centriste et démocrate (sauf M. Gillet qui a voté pour, MM. Augoyard et Geourjon qui n'ont pas pris part au vote et MM. Barral et Crimier qui ont voté contre) - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - M. Broliquier (Non inscrits).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui se sont abstenus), MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

(L'amendement est rejeté).

L'amendement de principe du départ, je propose de le substituer, je vais vous en redonner lecture : "demande à monsieur le Préfet du Rhône, dans la mesure où le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est la traduction de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a provoqué de nombreux débats au Parlement et de nombreuses oppositions d'élus locaux toutes tendances confondues, que tout projet de dissolution, création, extension ou fusion fasse l'objet d'une large concertation avec les communes et que leur adhésion aux structures intercommunales s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération consentie".

Est-ce que les groupes Communiste et intervention citoyenne et Synergies-Avenir qui avaient exprimé ces souhaits sont satisfaits par cet amendement ?

Je le mets donc aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Vincent et Joly qui se sont abstenus et MM. Augoyard, Moralès et Geourjon qui n'ont pas pris part au vote) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja).

- contre : néant,

- abstentions : MM. Vincent et Joly (Centriste et démocrate).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard, Moralès et Geourjon (Centriste et démocrate).

(L'amendement est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Moyennant l'intégration de ces amendements, je vous demande donc de voter sur l'avis exprimé par le Grand Lyon :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Gillet, Vincent et Joly qui se sont abstenus et MM. Augoyard et Geourjon qui n'ont pas pris part au vote) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstentions : MM. Gillet, Vincent et Joly (Centriste et démocrate).

N'ont pas pris part au vote le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2011-2279 - déplacements et voirie - Centrale de mobilité - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2276 - déplacements et voirie - Prestation de production et de diffusion de programmes radiophoniques d'information sur les déplacements multimodaux dans l'aire urbaine lyonnaise - Convention de coordination d'achat - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2279. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Je parlerai en même temps du dossier numéro 2011-2276 sur la radio mobilité qui ne donne pas lieu à débat mais il s'agit de la même chose, il s'agit de l'information multimodale, la radio étant intégrée dans la centrale de mobilité que je vous présente rapidement tout de suite.

On sait que les nouveaux services génèrent des nouvelles pratiques. Là, il s'agit d'agir plus particulièrement sur la demande des usagers, non plus seulement sur l'offre, en jouant sur l'information multimodale, l'information sur les déplacements. Et l'on sait, depuis que l'on demande son chemin à son prochain, que l'information et les déplacements sont synonymes ; information audio ou visuelle qui sont largement numériques.

Demain plus que jamais l'accès à l'information sera l'accès à la ville et la fluidité de l'information sera celle de la ville, la circulation de l'information sera celle des usagers. Pour que cela fonctionne, il faut qu'elle soit partagée ; pour qu'elle soit partagée, il faut qu'elle concerne tous les modes, il faut qu'elle soit accessible au plus grand nombre, il faut qu'elle soit ciblée, fiable, c'est-à-dire en temps réel et embarquée, d'abord sur soi, sur les Smartphones, dont les ventes explosent de manière exponentielle ; il faut que ce soit une information si possible également interactive, grâce toujours à cet outil de communication, interactive aussi grâce aux réseaux sociaux qui peuvent transformer l'utilisateur en générateur d'informations.

Donc des outils intelligents pour des choix plus intelligents, le choix du bon mode au bon moment avec une information mieux partagée sur des modes mieux partagés, pour un espace public mieux partagé. En effet, quand on parle du partage des modes, c'est à la fois mieux individualiser les transports partagés et mieux partager les transports individuels et l'espace public qu'il faut rééquilibrer en même temps que les modes. C'est tout le propos de ce projet qui offre un rapport coût-qualité exceptionnel, notamment en termes de tonnes de CO² économisées, c'est moins cher que l'isolation des bâtiments, c'est moins cher que le covoiturage, c'est moins cher que le plan modes doux, on est à 12-15 € par tonne économisée et on a donc un très bon ratio.

Maintenant une présentation d'ordre plus général : la centrale de mobilité elle-même se composera de la radio mobilité que nous allons construire en partenariat avec le département du Rhône, la région Rhône-Alpes, le SYTRAL et l'Etat qui va nous rejoindre et concourra à concurrence de la participation de la région Rhône-Alpes, c'est-à-dire plus de 150 000 € par an.

Nous avons envisagé, dans le comité de pilotage, avec tous ces partenaires dans un premier temps, d'utiliser la fréquence analogique 107.7 qui n'a pas été remise à attribution par le CSA et donc nous sommes repartis sur une web radio qui, au fil du temps, s'avère la plus pertinente de par l'explosion de ces fameux Smartphones dont j'ai parlé, avec la 4G qui arrive et qui permettra une communication-mobilité sans coupure, presque parfaite, et avec la radio numérique terrestre qui va également dans ce sens-là.

Cette centrale de mobilité permettra des calculateurs d'itinéraires, une sorte de Mappy piétons, c'est-à-dire que dès que l'on sortira de chez soi, on aura toutes les infos sur tous les modes et un partage de cette information également avec une mise à disposition, y compris pour les opérateurs privés qui peuvent aider à cet égard.

C'est la stratégie de ce que l'on appelle "l'open data", le partage apparaissant comme un peu le nouveau paradigme de la nouvelle mobilité urbaine. On communique déjà nos informations à ViaMichelin, par exemple, en temps réel. Il y aura une application qui sortira d'ici la fin de l'année avec une évolution déjà du site Info-traffic qui sera une des premières briques avec la radio mobilité. La station Info-traffic qui enregistre déjà 50 000 connexions par mois mais, dès qu'il y aura une application simple de ce site, cela peut doubler ou tripler.

Voilà ce que l'on pouvait dire, monsieur le Président, et je serai prêt à répondre à des questions s'il le faut.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule de ce rapport, je souhaiterais juste féliciter le service des assemblées qui avait préparé les amendements et les a fait distribuer pour le vote précédent et je regrette juste que l'on n'ait pas eu les documents écrits avant le vote.

Je vais poursuivre avec le rapport. Je suis heureux de rejoindre un autre centriste, Gilles Vesco. Il y a un peu plus d'un an, nous approuvions la création d'une radio d'information multimodale, il y a un mois nous votions l'expérimentation des sites de covoiturage, on le voit, les nouvelles mobilités imposent d'innover régulièrement. La création d'une centrale de mobilité est un signe supplémentaire de l'engagement du Grand Lyon dans cette voie. Bien sûr, il faut le reconnaître, ce n'est pas une innovation totale de la part du Grand Lyon, de tels systèmes existent déjà ailleurs ; il est bon de suivre ces exemples vertueux.

Il nous manque aujourd'hui un outil d'information pour assurer la bonne coordination entre les différents modes de déplacements et permettre le déclic qui favorise les reports modaux. La centrale de mobilité peut être cet outil.

Actuellement, l'information est en effet pour la plupart disponible mais beaucoup trop éclatée et pas assez réactive. Elle n'est pas non plus accessible partout et donc pas par tous. C'est tout cela que doit corriger la centrale de mobilité, en faisant aussi qu'il n'y ait pas d'obstacle financier dans l'accès à l'information. Nous approuvons -comme l'a souligné Gilles Vesco- la mise en place d'Open Data, de données partagées qui permettront une meilleure coordination, à charge pour le Grand Lyon d'obtenir de ses partenaires par la négociation l'accès à l'information et la diffusion de l'information.

Nous serons très attentifs quant au développement des futures applications Smartphone. Cet outil qui se répand de plus en plus doit être un des vecteurs principal de notre information sur la mobilité. On peut effectivement envisager une application proposant le calcul d'un itinéraire optimal en fonction d'un point de départ et d'arrivée minimum mais par couplage avec l'option GPS, en fonction des horaires des lignes de transports en commun, des informations sur le trafic, de l'état des stations Vélo'v, de l'état de saturation des parcs-relais ou des nombres de places disponibles dans les parkings.

Pour cela, nous devons nous appuyer sur une démarche de comparaison avec des villes étrangères mais aussi avec certaines agglomérations françaises. Permettez-moi ce soir d'évoquer brièvement quelques exemples qui nous semblent pertinents.

A Copenhague, la diffusion se fait par Internet flux RSS, alerte SMS sur un trajet prédéfini depuis le calcul d'un itinéraire ; elle concerne le bus, le train, le métro, la voiture, les parkings, les vélos. Le système contient un calculateur d'itinéraires, les événements prévisionnels en temps réels, tous modes de transports, les niveaux de services et sentiers routiers ainsi que les conseils en mobilité. L'information est disponible avant et pendant le déplacement, point qui nous semble important et à mettre en œuvre au Grand Lyon.

Munich, avec Bayern Info, informe sur Internet, application Smartphone, mobile GPS, sur les transports publics (bus, tram, métro), la voiture, les piétons, les parkings, le bateau, le train. Là aussi, on retrouve le calcul d'itinéraires et une information avant et pendant le déplacement.

En conclusion, il nous paraît essentiel que le périmètre d'influence d'un tel dispositif concerne le territoire métropolitain, ce qui implique un partenariat constructif entre les différents acteurs publics et privés dans un dialogue avec les collectivités et les réseaux de transports.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2283 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Lyon 4^o -
Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse -
Approbation du programme et de l'enveloppe financière
prévisionnelle des travaux - Individualisation complémentaire
d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2283. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse.

Un montant de 700 000 € TTC, essentiellement fléché sur le financement des études, notamment celles de maîtrise d'œuvre, avec également un relevé des branchements d'assainissement, une réalisation de sondages pour créer de nouvelles fosses d'arbres consécutives à une requalification et notamment un remplacement d'arbres et une remise en état des trottoirs également par rénovation du revêtement de surface sur toute la largeur de ces trottoirs.

Il y a une prise en compte du plan modes doux qui est un axe structurant avec création d'aménagements cyclables et mise en place d'arceaux pour les vélos, sécurisation et amélioration des traversées piétonnes et une mise en accessibilité d'espaces publics dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité.

Voilà un projet global de 5 632 000 € au total et la ville de Lyon a également inscrit cette opération à sa programmation pluriannuelle d'investissements, notamment, dans le cadre des travaux de rénovation d'éclairage public.

Avis favorable de la commission. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président et chers collègues, la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse comprend une remise en état des trottoirs -comme cela vient d'être indiqué- et une replantation des arbres sur une portion de 750 mètres.

Nous apprécions que la replantation des arbres préserve les arbres encore en bon état et que leur remplacement soit programmé au fur et à mesure en fonction de leur état phytosanitaire.

Par contre, nous avons appris lors de la dernière commission déplacements et voirie que les aménagements cyclables dont vient de parler monsieur Gilles Vesco et indiqués dans la délibération ne concernaient qu'un seul sens de circulation, le sens montant. Le boulevard de la Croix-Rousse est un axe structurant du plan modes doux -et cela a été rappelé- que nous avons adopté dans cette assemblée. Dans ce plan, le principe retenu est que les cyclistes bénéficient d'aménagements cyclables dans les deux sens pour plus de lisibilité et plus de sécurité. Nous ne comprenons pas le choix retenu. Il y avait d'autres solutions certainement pour que l'aménagement existe dans les deux sens et que la fonction du marché, à laquelle tout le monde tient, soit bien maintenue.

Nous demandons à ce qu'une concertation sur ce projet, et en particulier sur les aménagements cyclables, soit organisée, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent et que nous puissions tenir compte des avis exprimés lors de cette concertation.

Pour cela, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. BOLLIET : Monsieur le Président, concernant cet aménagement du boulevard de la Croix-Rousse, effectivement, la contrainte est de conserver 13 mètres entre les deux trottoirs, notamment en raison de l'alignement d'arbres et aussi de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. A l'intérieur de ces 13 mètres, il faut obligatoirement deux lignes de stationnement pour le fonctionnement des marchés, notamment celui côté premier arrondissement qui a lieu tous les jours de la semaine sauf le lundi et celui côté quatrième arrondissement qui a lieu le mardi, et deux voies de circulation au gabarit de 3,50 mètres parce qu'il y a tout de même un trafic de bus important sur ce boulevard. Il n'y a donc pas la place pour intégrer deux bandes cyclables avec une largeur de 1,70 mètre.

Le compromis le plus intéressant nous paraît être de créer une bande cyclable à la montée. Mais pas à la descente, les vélos sont dans la circulation ; il s'agit d'une zone 30. On pourra mettre évidemment des pictogrammes pour rappeler la place des vélos sur la voirie mais cela nous paraît être le bon compromis pour l'aménagement du boulevard.

Voilà ce que je peux dire sur ce dossier. Mais, ceci dit, l'idée d'une concertation plus large, pourquoi pas. De toute façon, il y a enquête publique, il pourra toujours y avoir des avis autres qui seront pris sur cet aménagement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2284 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Protocole partenarial et convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2284. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant la phase 2 de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu du projet REAL. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Avant de parler des projets d'aménagement de la phase 2 à échéance 2020 pour le pôle multimodal de la Part-Dieu, je voulais revenir sur les aménagements en cours de la phase 1 qui doivent se terminer fin 2011.

Pour l'instant, la multiplication des écrans au sein du hall de la gare ne résout pas les problèmes de circulation aux heures de forte fréquentation, problèmes liés à la concentration de voyageurs arrêtés devant certains de ces panneaux. Nous espérons que lorsque les travaux de la voie K seront terminés -c'est ce qui nous a été indiqué en commission-, cela apportera enfin l'amélioration annoncée.

Concernant la phase 2, les projets indiqués dans la délibération parlent d'ouvertures larges de la gare sur la place Béraudier, la place de Francfort mais aussi l'avenue Georges Pompidou, l'ajout d'une voie supplémentaire. Tout cela va dans le sens d'une réelle amélioration par rapport à la saturation que connaît la gare de la Part-Dieu aujourd'hui.

Nous avons retenu que ces aménagements, dont l'échéance annoncée est 2020, seraient réalisés au fur et à mesure des études, ce qui permettrait certaines améliorations un peu plus rapidement.

Nous rappelons à cette occasion notre demande d'intégration, dans le cadre des études à venir, de la problématique de la traversée de la gare, en particulier pour les personnes qui se déplacent peu rapidement ; cela pourrait être un système de type tapis roulant, comme celui par exemple que l'on trouve dans le sous-sol pour accéder au métro à Part-Dieu ou ceux que l'on trouve dans de nombreux aéroports.

Notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour vous dire que notre groupe est très attaché au projet REAL. Il concerne à la fois l'ensemble des communes de l'agglomération mais aussi le centre de Lyon. Il aura des répercussions sur les transports mais aussi sur l'urbanisme et plus généralement sur le développement économique du Grand Lyon.

Pour revenir plus précisément sur la phase 2 du réaménagement de la gare de la Part-Dieu, nous espérons que la coordination globale confiée à la Communauté urbaine permettra une remise rapide des résultats et une cohérence d'ensemble, notamment avec une connexion forte vis-à-vis de l'impact urbanistique.

Nous souhaitons faire cependant deux remarques sur ce dossier.

Nous souhaitons que le Grand Lyon et, au-delà, l'ensemble des collectivités locales négocient dès maintenant pour que les différentes autorités organisatrices des transports puissent installer au cœur de la gare un espace commercial multimodal unique à tous les réseaux de transports. Cet espace, véritable lieu d'information et de service sur la mobilité dans notre agglomération, doit être immédiatement visible et accessible pour chaque voyageur. Nous n'avons pas le droit de répéter l'erreur faite à Saint Etienne où la SNCF a relégué cet espace à l'extérieur de la gare.

Par ailleurs, nous adhérons totalement aux différents projets qui sont inclus dans la phase 2 d'aménagement de la Part-Dieu mais nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une accélération de ce programme car, même si les investissements sont lourds, l'horizon 2020 semble bien éloigné au regard des problématiques actuelles.

Bien sûr, nous sommes conscients qu'il aurait été plus facile d'aller plus vite sur ce projet de réaménagement de la phase 2 de la gare de la Part-Dieu si, en France, nous avions mis en œuvre une décentralisation plus affirmée et si les moyens consacrés à l'aménagement des réseaux ferrés du Grand Paris n'avaient pas asséché la capacité d'investissement de l'Etat.

Le réseau REAL est vital pour notre agglomération si nous voulons limiter l'usage de la voiture. Si les travaux de réaménagement de la gare de la Part-Dieu ne vont pas plus vite, il sera difficile de demander aux habitants de préférer aux embouteillages les bousculades dans le hall de la gare et les lignes encore peu performantes.

Nous voterons bien évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délibération dont il est question est un protocole entre huit partenaires et se présente sous une forme technique mais qui ne doit pas occulter les enjeux politiques forts qui sont liés à cette décision.

Nous avons aujourd'hui, avec la Part-Dieu, une des gares les plus importantes de France, la première d'ailleurs hors les principales gares parisiennes et, si l'on fait un classement du nombre de voyageurs rapporté au nombre de quais, on grimpe jusqu'à la deuxième place du classement, gares parisiennes confondues. Il n'y a pas, certes, de titre de gloire à retirer de ce dernier point mais il illustre tout simplement le fait que la gare de la Part-Dieu est gravement saturée. Elle est saturée par manque

de voies disponibles, elle est saturée quand on se bouscule littéralement sur les quais -et on l'a tous vécu-. Elle est saturée également car elle sert de communication est-ouest entre deux parties d'un quartier de la Part-Dieu très dynamique.

Cette convention permet de se projeter dans le futur avec la réalisation de nouveaux aménagements à court, moyen et long termes.

A court terme, il faut procéder à des aménagements pour fluidifier et sécuriser le passage au sein même du hall, en particulier en poursuivant sur les aménagements intérieurs du hall afin de réorganiser les circulations à l'intérieur de la gare, pour accompagner l'évolution de la fréquentation jusqu'en 2013.

La phase 2, à moyen terme, vise à mieux organiser l'intermodalité autour du pôle d'échanges multimodal, dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu, l'objectif étant que l'ensemble du programme soit opérationnel pour 2020, avec les premières réalisations prévues pour 2013.

Enfin, la phase 3, à plus long terme, au-delà de 2020, avec une extension de la gare en superstructure, souterraine ou à plusieurs étages, en lien avec la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais.

Chers collègues, vous avez tous en mémoire la présentation et la maquette du projet Part-Dieu qui nous a été présentée il y a quelques semaines. Vous vous souvenez de l'ambition affichée de faire du quartier de la Part-Dieu un vecteur de compétitivité, de rayonnement et de dynamisme pour notre agglomération. Cela passe évidemment par le renforcement de la fonction de "hub métropolitain urbain", expression imagée qui a été utilisée à cette occasion.

Le défi qui se présente à notre agglomération est celui de la mobilité du futur. La gare de la Part-Dieu, connectée avec le réseau de transports urbain du SYTRAL, connectée avec le tramway Rhônexpress et l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, tête de pont d'un réseau TER performant et d'un réseau TGV à vocation européenne est un atout, bien évidemment, précieux pour l'attractivité de l'agglomération. Mais, si nous ne nous donnons pas les moyens de la mettre au niveau exigé, la gare de la Part-Dieu peut devenir un handicap, un point d'engorgement et de saturation très préjudiciable.

Ce programme de réaménagement de la gare contient des enjeux considérables pour la réussite de notre ambition de faire de Lyon une grande métropole européenne rayonnante et attractive.

Bien évidemment, nous voterons ce rapport avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, avant d'en venir au rapport, je voudrais faire une observation : tout à l'heure, vous avez refusé, sur la délibération de la CDCI, la suspension de séance pour la rédaction des amendements, fait voter le texte et je vois qu'après le vote, vous avez fait distribuer les quatre amendements parfaitement rédigés. Je trouve le procédé, premièrement pas conforme au règlement intérieur et, deuxièmement, irrespectueux à l'égard du conseil de Communauté. Ce n'est pas acceptable que vous me refusiez la suspension de séance parce que, soi-disant, on n'a pas de temps et que vous fassiez distribuer sur table, après le vote, la rédaction des amendements que vous aviez déjà préparés.

Je suis désolé, en termes de méthode, ce n'est pas tout à fait normal, ça ne l'est même pas du tout.

Sur le rapport sur lequel nous devons voter ce soir sur la Part-Dieu, sur ce qui vient d'être dit, il n'y a pas d'observation particulière sur la nécessité de ces travaux. La question qui se pose tout de même est de savoir, en termes de développement dans les années qui viennent, quel va être le rôle et la façon dont la gare de la Part-Dieu va se développer et comment doit-elle véritablement se développer ? Quel sera le rôle de Perrache ? Quel sera le rôle, enfin, de Saint-Exupéry ? Afin d'éviter aussi, dans l'ensemble de ce dispositif, une saturation qui s'approche sur la gare de la Part-Dieu et dont on verra, dans les années à venir, la complexité de plus en plus grande qu'il y a pour pouvoir accéder au lieu même de cette gare.

Donc nous avons besoin, me semble-t-il, de travailler sur ce point-là et, singulièrement, de redéfinir le rôle de ce que peut être, à l'échelle métropolitaine puisque c'est ce dont nous parlons, le rôle de la gare de la Part-Dieu.

M. LE PRÉSIDENT : J'accepte ce que vous dites, on aurait dû distribuer les amendements plus tôt, je n'ai pas voulu déranger le bon ordonnancement de cette soirée.

Sur ce projet de délibération, je vois bien se profiler le refus de la prise de décision de faire de la gare de la Part-Dieu une gare centrale, en disant : "Finalement tout cela n'est pas si grave, on met un train là, un autre là, etc. et on n'a pas besoin de faire une grande gare". Le seul problème est qu'une grande gare est plutôt celle qui est en interconnexion. Lorsqu'on est en interconnexion avec rien, que l'on arrive dans une gare et qu'il faut traverser la ville pour aller prendre un train dans une autre direction, excusez-moi, cela amoindrit beaucoup la capacité de se déplacer dans l'espace. Voilà, on aura le temps d'en reparler.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme Dubos.

N° 2011-2285 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Aménagement de la rue Montebello - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Chevallier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2285. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme CHEVALLIER, rapporteur : Cette délibération concerne la rue Montebello qui relie le quai Augagneur au cours de la Liberté dans le troisième arrondissement de Lyon. Sa requalification a pour objectif une forte redynamisation des commerces. Pour cela, l'aménagement prévu permettra un accès piétonnier agréable et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite tout en conservant un accès pour les véhicules. Une concertation a eu lieu sur ce projet, en particulier sur la question du stationnement. La commission a donné un avis favorable.

Le groupe Europe Écologie-Les Verts retire son intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste.

M. le Vice-Président PHILIP : C'est un projet global très attendu qui s'insère sur Montebello, Péri, Bahadourian jusqu'aux Halles avec l'ensemble de la rue Moncey. Nous votons aujourd'hui une partie indispensable à la rénovation de la rue pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants ; c'est une rue déshabillée

actuellement et la voirie va être refaite. Une deuxième partie concernera les commerces, la mutation des activités en rez-de-chaussée et finalement, notre objectif -comme l'a dit madame Chevallier- est d'avoir une lecture urbaine apaisée où les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les personnes à mobilité réduite pourront effectivement partager de façon apaisée cette rue.

Cette délibération ne concerne pas uniquement Montebello mais également la rue Mortier, la rue Aimé Collomb, la rue de la Victoire, les rues adjacentes et, dans le cadre de cette délibération, on va pouvoir travailler avec nos interlocuteurs et notamment les conseils de quartier, le CIL pour recueillir leur avis sur le programme technique, notamment sur le positionnement des stationnements et des aires de livraison.

Il s'agit bien d'une délibération qui s'inscrit dans l'ensemble des rues adjacentes et non pas uniquement sur la rue Montebello, délibération que le groupe Socialiste votera avec beaucoup de plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : On est bien d'accord sur le fait qu'aujourd'hui, la rue Montebello dépérit car il s'agit d'une rue qui n'est plus circulante et ne débouche sur rien. Il faut être d'accord sur le constat pour essayer de trouver des solutions. Si nous sommes tous d'accord, il n'y a pas de problème, si c'est refaire la même chose qu'auparavant, cela devient un peu dispendieux.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme CHEVALLIER.

N° 2011-2354 - déplacements et voirie - Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2354. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce dossier qui concerne la désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP). Cette désignation a lieu à la suite du décès de monsieur Alain Imbert, intervenu en décembre dernier.

Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP)

(Dossier n° 2011-2354)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles Assi. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Gilles Assi est désigné).

N° 2011-2319 -proximité et environnement-Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2319. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport confirme pour l'essentiel les évolutions déjà constatées ces dernières années avec un certain nombre de résultats très positifs mais aussi des efforts qui restent à accomplir, notamment pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Donc nous nous focaliserons sur deux ou trois aspects.

Le premier point est l'élimination des déchets à la source qui reste vraiment un objectif décisif. On constate que le tonnage ramassé dans les bacs gris continue de baisser -sur trois ans, nous en sommes à - 8 %- et, dans le même temps, le tonnage récolté dans les bacs verts, d'une part, et dans les déchèteries, d'autre part, augmente aux alentours de 8 % dans les deux cas, toujours au cours des trois dernières années. C'est bien sûr très satisfaisant, si on raisonne en pourcentage obtenu pour une collecte sélective ; cela l'est moins, si on raisonne en valeur absolue car il s'agit malgré tout de déchets produits.

Si on regarde la totalité de la collecte de déchets ménagers assimilés, le tonnage stagne autour de 525 000 tonnes collectées. La légère baisse constatée dans la production de déchets par habitant est de fait compensée par l'augmentation de population. Cela doit nous permettre de réaffirmer l'importance du plan de réduction des déchets à la source, dont la mise en œuvre reste décisive.

Le deuxième point concerne la collecte sélective et le recyclage.

La collecte sélective continue de progresser en tonnage comme en pourcentage mais la qualité de la collecte sélective a plutôt tendance à stagner. Elle se stabilise vers 26 % après avoir fortement décliné dans la période 2003 à 2008. L'objectif d'abaisser ce taux à 20 % ne sera pas facile à atteindre et va demander de nouveaux efforts. Mais, au vu des bons résultats d'un stand d'expériences, comme le travail de fond qui a été mené à Vénissieux ou la mise en place de bacs operculés sur un stand de sites, on voit qu'une marge réelle de progression est possible.

Le recyclage "valorisation matières organiques" atteint aujourd'hui au total 26 % de la collecte. Le Grenelle de l'Environnement fixe tout à 35 %, taux à atteindre en 2012, et 45 % à atteindre en 2015. Nous restons en deçà des objectifs 2010 issus du contrat avec Eco-Emballage, sauf sur les papiers cartons, c'est dire le chemin qu'il reste à faire. On voit donc toute l'importance des choix que le Grand Lyon va devoir faire quant aux décisions sur le futur système de traitement des déchets au deuxième semestre de cette année. Sans rentrer aujourd'hui dans le

débat que nous aurons à cette occasion, nous voulons signaler la qualité du travail préparatoire, au sein du groupe de pilotage sur la gestion des déchets avec la participation de tous les groupes du Grand Lyon comme au sein de la CCSPL et du conseil de développement et que toutes les hypothèses ont pu être étudiées.

Enfin, pour terminer, au-delà des aspects purement techniques, nous voulons signaler que ces questions relèvent d'enjeux citoyens indéniables. La volonté d'appropriation de ces questions par les habitants eux-mêmes se vérifie à de nombreuses occasions ; en témoigne, par exemple, le succès des opérations comme "la fête de la propreté". C'est aussi un levier très important pour franchir les étapes qui restent devant nous pour la réduction des déchets à la source comme pour une progression déterminante du recyclage des matériaux et de la valorisation organique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur les trois dossiers relatifs au traitement des ordures ménagères du Grand Lyon, en commençant donc par le rapport annuel de la propreté qui nous éclaire quant aux évolutions de comportements des habitants du Grand Lyon, à savoir -comme l'a indiqué notre collègue du groupe GAEC- plus de recours aux déchèteries et aux quatre recycleries ressourceries, un geste de tri au quotidien mieux compris et donc plus efficace ; et je fais là aussi référence à la diminution du refus de tri et à la petite augmentation des tonnages collectés et à un démarrage effectif auprès de 4 500 foyers du compostage individuel à domicile.

Toutes ces évolutions positives allant dans le sens du respect des objectifs que le Grand Lyon s'est fixés en matière de taux de recyclage ne peuvent se faire sans du temps "homme" consacré à l'information, la sensibilisation, l'accompagnement vers des comportements éco-citoyens, comme le conseil de développement l'a dit cette semaine. C'est pourquoi il apparaît opportun de renforcer les actions de terrain des messagers du tri mais aussi les animations dans le cadre des projets éducatifs, qu'ils soient auprès des jeunes ou d'adultes dans le cadre de structures d'éducation populaire, entre autres via le plan d'éducation au développement durable et à l'environnement.

Par ailleurs, notre collectivité pourrait peut-être amplifier par voie technique de nouvelles possibilités de détourner de l'incinération des objets destinés au recyclage voire à la récupération et au réemploi ; ce n'est pas une nouveauté, je le dis à peu près chaque année lors du rapport annuel.

Premier point, sur le verre : en complément du test effectué cette année sur le huitième arrondissement, peut-on expérimenter une collecte auprès des cafés, hôtels, restaurants des secteurs denses et touristiques, par exemple dans le cadre du périmètre de l'Unesco ?

Deuxième proposition : les biens de consommation non alimentaires qui sont réparables et qui apparaissent parfois démodés à certains : les quatre recycleries ressourceries donnent lieu à satisfaction semble-t-il. Pourquoi ne pas entrer en dialogue, monsieur le Président, avec les régies de quartier qui pourraient, de façon mobile, assurer ce type de collecte et de petits travaux dans les secteurs denses parce que je sais que -Thierry Philip nous l'indique assez régulièrement- les associations qui assurent cette récupération au sein des déchèteries ont du mal à pouvoir

étendre leur périmètre. Dans d'autres agglomérations telles que Grenoble ou Lille, c'est déjà le cas pour cette collaboration avec les régies de quartier.

Nous en profitons ici pour saluer la convention avec l'association des compostiers, laquelle permettra aussi de présenter, former et expliquer le compostage et lombricompostage, y compris en immeuble, le gisement des déchets alimentaires détournables aussi de l'incinération et compostables dès lors que le geste est possible et que l'utilisation du compost voire des jus est conséquent.

Ensuite, pour ce qui est du tonnage global d'ordures ménagères qui est stabilisé, il nous apparaît délicat d'en tirer des enseignements précis : de la baisse du pouvoir d'achat et de l'augmentation du nombre de précaires ou de la diminution volontaire de consommation de certains produits en tant que consom'acteurs, impossible de le déterminer -comme l'a indiqué notre collègue du GAEC-, lié aussi à l'augmentation de population.

Il n'en demeure pas moins que l'information voire même la dénonciation du mythe de l'abondance et de l'obsolescence programmée de bon nombre de biens dits "de consommation courante" doit être faite. Et s'il en est dans cette assemblée qui ne proclament que la croissance comme seul vecteur d'emploi, nous nous autorisons ici à vous redonner un chiffre assez explicite, à savoir que 100 000 tonnes de déchets allant au recyclage ce sont 200 emplois créés.

Nous avons bien pris note du déséquilibre entre les deux incinérateurs, celui de Gerland et celui de Rillieux la Pape, celui en régie assurant véritablement au quotidien son rôle de service public.

Des savoirs-faire existent dans notre collectivité et nous les saluons. Il n'en demeure pas moins que, même en jouant la carte de la lutte contre la précarité énergétique et donc le raccordement du réseau de chaleur à l'incinération, et même en étant complètement intégré au paysage voire architecturalement attrayant, un incinérateur reste un objet technique à développer après la réduction, le recyclage et le réemploi. Mais tout ceci donne lieu effectivement à nos échanges dans le cadre du groupe de travail sur la stratégie déchets.

Enfin, concernant le volet financier -j'en ai presque fini-, les recettes dues aux reventes de matériaux sont conséquentes. Nous en profitons pour vous indiquer que nous sommes favorables à la nouvelle contractualisation entre notre collectivité et Eco-Emballages privilégiant la revente à l'échelle métropolitaine voire européenne et non pas mondiale. Sur cet aspect des finances, nous avons fait part à plusieurs reprises de notre souhait de glisser vers un mode de financement par les habitants du Grand Lyon, plus incitatif à la réduction des déchets et au tri sous toutes ses formes mais ceci donnera lieu à un dialogue après le vote sur la stratégie déchets.

Je vous rappelle que nous voterons favorablement sur les trois dossiers.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, les progrès notés dans ce rapport sur la réduction du volume total des déchets, le progrès de la collecte sélective, de la collecte du

verre et du compostage sont réels. Certains les trouveront peut-être insuffisants mais, quand on les met en rapport avec les difficultés du terrain que nous sommes nombreux à connaître, ces progrès sont significatifs.

La réussite de l'opération des messagers du tri conduite en novembre à Vénissieux avec le Grand Lyon, Eco-Emballages, les bailleurs et la ville est un exemple d'action tenace et volontariste qui a donné de très bons résultats et qu'il faut donc reproduire. Car il n'y a aucune fatalité, ni sociale ni culturelle, à avoir de mauvais résultats quantitatifs et qualitatifs dans l'habitat collectif, et notamment dans le logement social. L'opération a permis de diviser par deux le taux de refus et d'augmenter de 30 % le volume de collecte sélective ; ces chiffres, mesurés immédiatement après l'action, se confirment six mois plus tard.

Il faut donc renforcer les moyens de communication de proximité, en relation étroite avec les acteurs de terrain et adapter sans cesse le message aux questions posées par les habitants. Ainsi, les enjeux économiques de la gestion des déchets : est-ce que le fait de trier, de limiter les déchets peut avoir un impact négatif sur l'emploi ou, au contraire, est-ce un facteur positif ? De même, s'il faut renforcer et améliorer les moyens de sanctions, il faut aussi trouver les formes pour valoriser les bonnes pratiques et les habitants qui s'engagent et font progresser les bons usages.

Les actions de communication de terrain révèlent aussi toutes les insuffisances et les dysfonctionnements du système de collecte dont il faut tenir compte pour consolider le dialogue avec les habitants : manque de bacs, lieux de collecte inadaptés, mauvaises pratiques du gestionnaire d'immeubles, démotivation du gardien. Il faut un travail suivi et tenace pour consolider en permanence notre dispositif.

Comme nous l'avons évoqué l'an dernier, et plus précisément sur le rapport objet de cette délibération, nous souhaiterions qu'il soit amélioré dans le futur sur plusieurs points :

1° - L'évaluation de la collecte des déchets non ménagers assimilés, notamment liés aux commerces. S'il y a des arguments opposés sur la redevance spéciale, il reste nécessaire de mieux connaître les volumes concernés, d'avoir sans doute une communication plus claire à l'échelle de l'agglomération et un suivi rigoureux des pratiques de terrain pour assurer l'équité de traitement entre tous les producteurs de déchets assimilés.

2° - L'évaluation de la récupération sauvage dans les déchèteries. Là aussi, les difficultés sont connues et les réponses contradictoires entre le fait de laisser faire dans une certaine mesure et la recherche peut-être illusoire de solutions de protection complète. Mais, pour discuter et décider, il faut avoir des évaluations qui nous font défaut pour le moment.

3° - L'excédent entre la TEOM et les dépenses de fonctionnement de la collecte avait déjà été commenté l'an dernier. Il l'a été aussi par la CCSPL. Nous renouvelons notre demande d'un tableau analytique qui donne une vue globale des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte. Dans ce rapport, il n'est pas possible de comprendre si la TEOM dégage ou pas un excédent.

4° - Enfin, nous avons évoqué en commission l'étude d'une collecte sélective de textile, en ville et en déchèterie. L'expérience a montré dans plusieurs endroits la difficulté de cette collecte qui peut se transformer vite en vide-grenier sauvage. Derrière ce cas, se pose en fait la question du rôle des habitants, des artisans, de l'initiative individuelle dans la collecte sélective de matériaux facilement recyclables. Il y a dans l'agglomération des

chineurs, des ferrailleurs ; il faut sans doute réfléchir sur le rôle de ces intervenants de manière qualitative et transparente dans le cadre du service public de la collecte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés se félicite de l'évolution de la gestion du service public d'élimination des déchets. En effet -et je ne reviendrai pas sur les chiffres-, la Communauté urbaine a répondu aux défis qui se sont présentés.

Je citerai moi aussi l'exemple de la collecte sélective pour laquelle le Grand Lyon s'efforce de trouver des réponses aux problèmes de refus, notamment dans les habitats collectifs. En novembre dernier, l'opération "A Vénissieux, je trie" a permis, grâce aux messagers du tri, de faire baisser le taux de refus de 50 %. Cette campagne efficace est surtout la preuve qu'il n'existe pas de fatalité en matière de pratique du tri, la responsabilisation des citoyens porte ses fruits, cela permet d'être optimiste quant à l'atteinte de notre objectif de passer 26,4 % de taux de refus en 2010 à 20 % en 2012. L'expérience nous montre effectivement que les habitants sont volontaires et disposés face au tri, pour un peu qu'on leur en donne les moyens.

Pour cette compétence majeure qui est l'élimination des déchets, l'approche globale du Grand Lyon nous permet non seulement de mieux traiter les déchets mais aussi de réduire, lors de ce traitement, les émissions de CO², comme c'est le cas avec le transport du papier recyclé qui se fait en train, ce qui aboutit à 200 tonnes de CO² émis en moins par an.

Je tiens également à saluer le travail mené par les services de la propreté, les Vice-Présidents Philip et Darne, conjointement avec le comité de pilotage sur le futur système qui va nous permettre d'améliorer le traitement des déchets. Le choix du futur système de traitement s'inscrit dans la nécessité de replacer les deux usines de valorisation énergétique astreintes à de nombreuses contraintes. Je n'énumérerai pas ces contraintes, compte tenu de l'heure tardive et de l'horaire du dernier bus que je dois prendre !

Malgré ces contraintes le Grand Lyon est prêt à satisfaire les objectifs du Grenelle de l'Environnement sur lequel je vais dire quelques mots pour clore mon intervention.

Après de multiples effets d'annonces, prises de postures, de déclarations plus vertes que vertes, la montagne a déjà accouché par deux fois d'une souris ; même des fondations aussi peu critiques que la fondation Nicolas Hulot ont fini par quitter la table des "négociations" -entre guillemets-. Le Gouvernement participe de manière homéopathique au financement et au traitement des déchets mais n'oublie pas au passage de lever de nouveaux impôts ; en ce qui concerne le Grand Lyon, il s'agit de plus de 2 M€ de TGAP supplémentaires. Mais lorsqu'il s'agit de limiter les déchets à la source, il se contente de fixer des objectifs aux collectivités, de sensibiliser les habitants mais il ne prend pas vraiment la peine de s'attaquer à la source du problème, les industriels et les producteurs qui décident seuls des quantités d'emballages des produits, laissant passer le marketing avant ; et le reste de la société doit gérer ce problème.

Le groupe Socialiste votera ce rapport et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER : Sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, ce sont des compétences importantes et très visibles de la Communauté urbaine. Cet exercice doit tendre vers un équilibre aussi juste que possible entre les produits et les charges pour la couverture des dépenses par la TEOM et les recettes propres. C'est ce point qui suscite quelques interrogations lorsqu'on écoute les usagers et qu'on regarde ou analyse les comptes. Que disent les comptes, que nous dit le rapport annuel présenté aujourd'hui ?

Le compte administratif 2010 fait état d'une augmentation des recettes pour des services en hausse de 14 % par rapport à 2009 et d'un produit de la TEOM qui augmente de + 1,15 % ; et c'est la croissance physique des bases et de leur majoration forfaitaire par l'Etat qui a permis cette augmentation du produit. Il en résulte, de compte administratif en compte administratif, des dépenses de fonctionnement de 90 M€ en 2010 et des recettes de fonctionnement de 133 M€, soit plus de 42 M€ de différence. Si l'on se fie au rapport annuel, avec le calcul des chiffres de 2009, le coût net de la gestion de déchets s'établit à 90 M€, en baisse de 9,5 %.

Alors, que nous disent les associations d'usagers et de contribuables ? Si on écoute la CCSPL, on s'aperçoit qu'elle fait remarquer un excédent budgétaire de 14 M€, une situation qui avait déjà été constatée l'an dernier et également commentée. La CCSPL demande, à juste raison, la destination de l'excédent de recettes reversé au budget général de la Communauté urbaine. Selon d'autres sources -et je pense à des sources associatives-, cet excédent serait estimé à 77 M€, à fin 2011. Ce chiffre correspondrait au montant cumulé d'excédent qu'aurait encaissé le Grand Lyon depuis 2007, soit en moyenne 138 € de trop perçu par foyer fiscal.

Alors quelles conclusions en tirer ? Que cet excédent important dénote une mauvaise adéquation entre les recettes, d'une part, et le coût du service rendu, d'autre part. De là à penser que le Grand Lyon se constitue subrepticement un matelas financier, il n'y a qu'un pas.

Au-delà de ce constat, les chiffres précités par les associations appellent de votre part plus de clarté et plus de transparence dans la gestion financière de ce service. Ils soulignent surtout la nécessité de s'interroger sur le mode de financement de ce service. Pourquoi ne pas mettre en place un mode de financement plus incitatif ?

Suite au Grenelle de l'Environnement, c'est en effet désormais possible. Et si les modalités réglementaires et organisationnelles d'une TEOM incitative ne sont pas aujourd'hui connues, en revanche, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dite "incitative" se développe, notamment sous l'effet de subventions versées par l'ADEME qui en finance les études. Des solutions existent donc et le Grand Lyon doit fortement s'impliquer dans la mise en place de la redevance incitative. Ce n'est pas facile sur le plan pratique -j'en ai parfaitement conscience-, cela demande une forte implication des services qui pilotent le projet, cela nécessite surtout une volonté et du courage politique car c'est un changement important qu'il faut assumer et expliquer.

L'usager paye en effet le coût du service qui lui est rendu, par opposition à la TEOM où le montant payé par le contribuable est déconnecté du service rendu. Mais je crois profondément que c'est dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt du contribuable qui mesure alors individuellement le coût de ses déchets, de la collectivité car la redevance est aussi un moyen pour la collectivité (équilibre du budget, connaissance des coûts et

révolution au travers d'un budget annexe) puis pour l'environnement. La tarification incitative est une mesure juste et durable. Ce système a en effet pour mérite de responsabiliser et d'impliquer le citoyen. Les producteurs deviennent les payeurs. C'est beaucoup plus juste ainsi et c'est un véritable levier d'encouragement au tri et à la diminution globale des déchets produits.

Alors, cette question du mode de financement prend d'autant plus de sens avec la réforme de la fiscalité locale. A compter de 2011, un nouveau panier de ressources est attribué aux EPCI, l'EPCI à taxe professionnelle unique comme le Grand Lyon devenant de fait un EPCI à fiscalité mixte. Avec ces nouvelles ressources fiscales, le Grand Lyon se rapproche du citoyen. L'instauration, dans le cadre de la réforme territoriale, du suffrage universel fléché pour les prochaines élections va également dans ce sens. Il va falloir définir un nouveau pacte fiscal et financier avec les contribuables mais aussi avec les communes. Et pourtant, votre volte-face sur la taxe d'habitation lors de la phase préparatoire du dernier budget tout comme le bilan financier du service des ordures ménagères montrent que votre exécutif a encore du chemin à faire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. JUSTET.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2274 - Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les entreprises du secteur Villeurbanne-Tonkin - Attribution d'une subvention au Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL) - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Benelkadi comme rapporteur du dossier numéro 2011-2274. Madame Benelkadi, vous avez la parole.

Mme BENELKADI, rapporteur : Ce projet de délibération fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : au paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Un comité de pilotage a été constitué [...]*", il convient d'ajouter après "*Communauté urbaine [...]*" : "*ville de Villeurbanne*". Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BENELKADI.

N° 2011-2275 - Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Direction de la voirie -

N° 2011-2277 - Coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Application informatique LYvia - Approbation du protocole - Direction de la voirie -

N° 2011-2280 - Francheville - Chemin de Gareizin - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2282 - Montanay - Requalification de la rue Bourgchanin - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2275, 2011-2277, 2011-2280 et 2011-2282. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-2276 - Prestation de production et de diffusion de programmes radiophoniques d'information sur les déplacements multimodaux dans l'aire urbaine lyonnaise - Convention de coordination d'achat - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ? (*Dossier évoqué dans la première partie*).

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément.

N° 2011-2278 - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Villeurbanne - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2011-2278. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2286 - Coopération dans le domaine de la consultation publique en matière de projets d'aménagement urbain - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office de consultation publique de Montréal et le Consulat général de France à Québec - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2011-2287 - Coopération décentralisée - Don de bennes à ordures ménagères à la ville de Tunis (Tunisie) - Direction de la propreté -

N° 2011-2301 - Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon - Attribution d'une subvention en nature - Convention de partenariat pour la période 2011-2013 avec la région Rhône-Alpes, l'OMS et le département du Rhône - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2011-2302 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2303 - Journées de l'économie 2011 - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2011-2306 - Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2286, 2011-2287, 2011-2301 à 2011-2303 et 2011-2306. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2310 - Rapport annuel 2010 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2011-2312 - Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-cités - Sortie du dispositif de l'application Chorus - Abrogation de la délibération n° 2010-1276 du 15 février 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2310 et 2011-2312. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2311 - Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2011-2311. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2313 - Travaux de dragage, relevés bathymétriques, barges et engins de chantiers - Autorisation de signer un accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2315 - Mise en conformité des toitures du patrimoine communautaire - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2316 - Lyon 3° - Regroupement de service Voirie mobilité urbaine (VMU) dans l'immeuble Le Garden dans le quartier de la Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2317 - Lyon 4° - Aménagement de locaux pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2313 et 2011-2315 à 2011-2317. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2358 - Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programmes globales au titre de l'année 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2011-2359 - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2010 et budget supplémentaire 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-2360 - Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Jacky Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2358 à 2011-2360. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2011-2361 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2365 - Ratios d'avancement de grade - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2366 - Régime indemnitaire du personnel communautaire - Revalorisation - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2361, 2011-2365 et 2011-2366. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Le projet de délibération numéro 2011-2366 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le **DELIBERE**, il y a lieu de lire :

2° - Maintient aux agents, à compter du 1^{er} juillet 2011, le bénéfice de leur régime indemnitaire à titre personnel (RIP) dont le montant est supérieur aux montants indiqués dans les tableaux figurant dans l'exposé des motifs ci-avant. Pour les bénéficiaires du régime indemnitaire de fonction (RIF), lorsque ce dernier est en lien avec les niveaux de responsabilité du poste et si son montant est supérieur au montant fixé par niveau, la différence est maintenue sous la forme d'un régime à titre personnel.

au lieu de :

2° - Maintient aux agents, à compter du 1^{er} juillet 2011, le bénéfice de leur régime indemnitaire à titre personnel (RIP), du régime indemnitaire de fonctions (RIF) et/ou de la prime informatique dont le montant est supérieur aux montants indiqués dans les tableaux figurant dans l'exposé des motifs ci-avant. Pour les bénéficiaires du régime indemnitaire de fonction (RIF), lorsque ce dernier est en lien avec les niveaux de responsabilité du poste et si son montant est supérieur au montant fixé par niveau, la différence est maintenue sous la forme d'un régime à titre personnel.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2318 - Rapport annuel 2009-2010 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2011-2320 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet Petites actions pour de grandes histoires d'eau - numéro 2 au Maroc - Direction de l'eau -

N° 2011-2321 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique sans frontières (HSF) pour le projet d'alimentation en eau potable du village d'Agbetiko au Togo - Direction de l'eau -

N° 2011-2322 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association des communes du Diombougou et Séro-Diamanou (ACDS) pour le projet de construction de 6 forages à Diombougou au Mali - Direction de l'eau -

N° 2011-2323 - Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine - Année 2011 - Direction de l'eau -

N° 2011-2324 - Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son programme d'actions 2011 - Direction de l'eau -

N° 2011-2325 - Coopération décentralisée - Mise en place d'un représentant permanent de la Communauté urbaine dans la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) - Direction de l'eau -

N° 2011-2326 - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2327 - Développement du compostage domestique - Convention de partenariat avec l'association Les Compostiers - Attribution de subvention pour l'année 2011-2012 - Direction de la propreté -

N° 2011-2330 - Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Eco-emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers - Direction de la propreté -

N° 2011-2332 - Givors - Grigny - Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur les communes - Conclusions d'un protocole de fin de contrat - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2333 - Vernaison - Ruisseau de la Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Avenant n° 1 à la convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune - Direction de l'eau -

N° 2011-2334 - Montanay - Neuville sur Saône - Traitement des eaux de ruissellement agricole - Création d'un bassin de rétention au lieu dit la Verchère - Levée de réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de l'eau -

N° 2011-2335 - Rillieux la Pape - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord - Avenant n° 11 au traité de concession conclu avec la société Valorly - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2336 - Lyon 2° - Lyon 7° - Prolongement de la ligne du tramway T1 - Travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Justet comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2318, 2011-2320 à 2011-2327, 2011-2330, 2011-2332 à 2011-2336. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. JUSTET.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2338 - Opérations d'urbanisme - Compte-rendu financier au concédant - Année 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2339 - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 13 - Renouvellement urbain du parc Berliet, rue Audibert et Lavirotte - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2341 - Francheville - Développement commercial et urbain - Convention relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Demande de subvention auprès de la commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2342 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Convention de superposition d'affectation entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2343 - Villeurbanne - Offices publics de l'habitat - Villeurbanne est Habitat et Porte des Alpes Habitat - Approbation des conventions d'utilité sociale 2011-2016 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2345 - Mions - Rue Léopha - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2346 - Lyon 3° - Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2350 - Givors - Aménagement des îlots Salengro et Zola - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2352 - Vénissieux - GPV des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Approbation du programme de marché de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination - Approbation de la convention de mise à disposition des terrains et de remise d'ouvrage, à signer avec la copropriété Montelier 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2362 - Lyon - Approbation du règlement portant application des dispositions des articles L 631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation pour le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2369 - Réalisation de l'exposition Morceaux de ville : le Grand Lyon - Attribution d'une subvention au profit de la Cité de l'architecture et du patrimoine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2338, 2011-2339, 2011-2341 à 2011-2343, 2011-2345, 2011-2346, 2011-2350, 2011-2352, 2011-2362 et 2011-2369. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Le projet de délibération numéro 2011-2343 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*L'OPH Porte des Alpes Habitat affiche un objectif, etc.*", il convient de lire :

"L'OPH Porte des Alpes Habitat affiche un objectif d'offre nouvelle de 119 logements par an qui se répartiraient ainsi : 23 % de PLAI, 59 % de PLUS et 18 % de PLS.

Il prévoit également 929 réhabilitations énergétiques.

L'OPH Porte des Alpes Habitat prévoit 252 mises en vente d'ici 2016".

au lieu de :

"L'OPH Porte des Alpes Habitat affiche un objectif d'offre nouvelle de 119 logements par an qui se répartiraient ainsi : 28 % de PLAI, 66 % de PLUS et 6 % de PLS.

Il prévoit également 1 752 réhabilitations énergétiques. L'OPH Porte des Alpes Habitat prévoit 35 mises en vente de plus d'ici 2016".

Avis favorable de la commission pour ces 11 dossiers, dont le plus important est le compte-rendu annuel aux concédants, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, sauf le dossier n° 2011-2346 sur lequel le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'est abstenu (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

* sur le dossier n° 2011-2338, MM. Brachet, Barge, Da Passano, Daclin, Collomb, J. Darne, Lévêque, Bouju, Crimier, Broliquier, Barret ;

* sur le dossier n° 2011-2369, MM. Collomb, J. Darne, Lévêque, Bouju, Crimier, Broliquier, Barret.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2340 - Lyon - Saint Priest - Dispositif équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargé de mission pour l'année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2344 - Décines Charpieu - Place Stépanavan - Bilan de clôture et quitus à l'OPH du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2351 - Pierre Bénite - Projet urbain de rénovation du centre-ville - Réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe - Aménagement du parking Maniller et du carrefour boulevard de l'Europe - Rue Voltaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2353 - Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Démolitions des quartiers Semailles, Velette et Boileau - Aménagement du quartier Velette après démolition - Convention ANRU Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2368 - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Vénissieux - Modification du programme des 9 quartiers ANRU - Avenants aux conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2340, 2011-2344, 2011-2351, 2011-2353 et 2011-2368. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2011-2348 - Lyon 1^{er} - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 7° - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne - Convention d'opération et principes de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur du dossier numéro 2011-2348. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2011-2281 - Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Touléron comme rapporteur du dossier numéro 2011-2281. Monsieur Touléron, vous avez la parole.

M. TOULÉRON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. TOULÉRON.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2328 - proximité et environnement - Corbas - Vénissieux - Feyzin - Projet nature du plateau des Grandes terres - Convention triennale de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres - Période 2011-2013 - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2328. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Il s'agit du projet nature du plateau des Grandes terres avec convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres pour la période 2011-2013 relatif à l'attribution d'une subvention pour le programme 2011-2013, soit 300 000 €, c'est-à-dire 100 000 € en moyenne par an. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais raccourcir un petit peu, compte tenu de l'heure. Cette convention tri-annuelle est le résultat de discussions demandées par le Syndicat et les élus des trois communes après quelques difficultés sur le versement des subventions. Le Syndicat étant un outil reconnu des objectifs du plan nature de la Communauté, il était donc normal que son financement fasse l'objet d'une approche pluriannuelle et je remercie monsieur le Vice-Président Assi qui a reçu et entendu le syndicat.

Cette convention fixe le niveau de subvention du Grand Lyon à 300 000 € sur trois ans, ce qui représente un effort réel par rapport aux années antérieures et permettra au Syndicat de lancer l'expérience du bois raméal fragmenté ; on en parlera un autre jour. La délibération complète par la subvention d'investissement de 24 000 € et annonce la subvention de fonctionnement de 64 000 € pour cette année.

Permettez-moi de souligner, pour faire court, étant donné comment le Préfet considérait ce Syndicat, il me paraissait tout à fait légitime que, comme outil de la Communauté urbaine, nous ayons une expression sur le maintien de ce Syndicat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2011-2329 - proximité et environnement - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape - Ile de Miribel Jonage - Convention de participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel avec le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2329. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Il s'agit d'une convention de participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel avec le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage, avec l'attribution d'une subvention de 15 135 €, à savoir 7 500 € en 2011 et 7 635 € en 2012. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de ce rapport, nous tenons à évoquer la question d'avenir et les orientations qu'il conviendrait de mettre en œuvre sur le canal de Miribel, le grand parc et les aménagements du canal de Jonage.

En effet, ce rapport met en évidence l'intérêt que nous devons porter sur les aménagements nécessaires pour que le canal de Miribel continue à assurer sa fonction de dérivation d'une quantité importante d'eau du Rhône par rapport au canal de Jonage. Il en découle donc, pour nous, l'évidence d'une unité de gestion entre le canal de Miribel, le grand parc et les communes riveraines du canal de Jonage, compte tenu des objectifs communs et de l'intérêt global d'une gestion cohérente.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important d'engager une réflexion avec tous les partenaires, en particulier avec les communes concernées dans le cadre du SDCI, le but étant bien sûr de regrouper tous les acteurs en une seule entité de gestion pour ce territoire qui est aujourd'hui couvert par trois syndicats, bien entendu avec l'adhésion volontaire de chacun, sans vouloir obliger qui que ce soit.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président Roland BERNARD : Je voudrais simplement rappeler, mes chers collègues, l'importance de ce canal de Miribel puisque, principalement l'île de Miribel Jonage, a quatre vocations majeures : l'eau potable, la rétention des crues, la biodiversité et l'accueil du public. On sait combien il faut effectivement restaurer le lit, les berges, les brèches et les îles du canal de Miribel pour pérenniser ces quatre vocations de l'île.

Vous connaissez aujourd'hui -puisque une partie a été inaugurée, monsieur le Président, sous votre autorité et en présence effectivement de monsieur le Maire de Meyzieu- la plate-forme d'Herbens et je crois pouvoir vous dire -et sous l'œil attentif de mon ami Jérôme Sturla- combien l'aménagement des berges du canal de Jonage et de cette esplanade correspond tout à

fait à l'ambition d'un grand territoire, notamment avec beaucoup de pertinence, une proximité qui va séduire au-delà des Grand Lyonnais.

Donc il est vrai aujourd'hui que l'on a une opportunité non feinte de pouvoir faire aussi, avec le canal de Miribel, l'opération du canal de Jonage. Pour une fois, depuis tout de même quelques mois, on a réussi, autour d'un comité de pilotage, avec la bonne volonté d'acteurs politiques, d'acteurs associatifs et d'acteurs économiques, de rassembler une vraie volonté sur ce site et avec le soutien bien entendu de l'Etat et, en l'occurrence, son autorité, le Préfet.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un plan Rhône qui a beaucoup de crédit, de 2008 à 2013, nous avons cette opportunité d'appuyer fortement cette assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit bien sûr, vous l'avez entendu, d'une somme modeste pour le Grand Lyon mais, globalement, le montant du projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 151 353 €, qui devrait permettre aujourd'hui d'acter les principales étapes du travail pour arriver très rapidement à faire prendre conscience que le canal de Miribel peut être demain la nouvelle voie bleue, en continuité bien entendu du Rhône amont, sur ce grand territoire et accrocher nos collègues riverains de l'Ain ; et je crois qu'ils sont très demandeurs d'un tel chantier.

Donc sur ce projet, monsieur le Président, je peux aussi vous soutenir largement puisque vous m'avez largement fait confiance sur le canal de Jonage et je vous demande bien entendu, mes chers collègues, de nous soutenir en acceptant cette première délibération pour ce travail ô combien important.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je me félicite de ce que nous avons accompli ensemble puisque maintenant je ne quitte plus ce secteur de l'agglomération : j'y étais il y a huit jours pour le Bœuf Gras, j'y étais il y a trois quatre jours pour la plate-forme d'Herbens et c'est un peu là d'ailleurs que j'ai pris une petite extinction de voix. Mais peu importe, c'était tellement bien ! C'est peut-être d'ailleurs l'intervention de monsieur Forissier qui m'a coupé la voix parce qu'il a fait un discours splendide là-bas ! Il a dit : "Vous savez, quand on a commencé cette plate-forme d'Herbens, ça a été terrible, j'ai eu plein de critiques, on nous a dit à l'époque : "Mais vous allez boucher le Grand Large, vous allez réduire le Grand Large, vous portez atteinte à la faune, à la flore, à la biodiversité !, etc." et il a dit : "Je n'ai pas écouté et on a décidé de faire tout de même cette plate-forme. Regardez aujourd'hui, tout le monde est là, content pour l'inauguration et, de plus, comme on a replanté des roseaux, permis que la biodiversité s'installe, il y a plus d'espèces maintenant qu'il y en avait avant !". Monsieur Forissier, super discours, je m'en souviendrai !

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2011-2331 - proximité et environnement - Caluire et Cuire - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Rillieux la Pape - Révision des périmètres de protection du captage de Crépieux-Charmy et des servitudes afférentes dans le Rhône et dans l'Ain - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2331. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Il s'agit-là d'une révision des périmètres de protection du captage de Crépieux-Charmy et des servitudes afférentes dans le Rhône et dans l'Ain. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport, nous voudrions revenir sur la conciliation entre activité agricole et protection de l'environnement.

Notre groupe intervient régulièrement pour dire son attachement à une politique active en matière d'agriculture périurbaine et de développement durable. De ce point de vue, notre Communauté urbaine est très mobilisée. Je citerai par exemple les PENAP, le PSADER, les projets nature et autres actions avec la SAFER.

Nous aussi, il nous semble que cette délibération contrevient à ces politiques, notamment sur la réserve concernant l'agriculture biologique. Si l'on suit ce rapport, on supprime l'obligation de reconversion à l'agriculture biologique. Compte tenu de la surface concernée, de son emplacement, c'est-à-dire directement en lien avec notre zone d'approvisionnement en eau potable, nous avons là un terrain idéal pour une expérimentation de l'agriculture périurbaine biologique. Il semble que les intérêts d'une certaine conception de l'agriculture aient pris le dessus en demandant la levée de cette obligation.

Nous souhaiterions que les partenaires du Grand Lyon dans le monde agricole prennent aussi leurs responsabilités comme nous les prenons en leur apportant leur soutien de manière régulière.

Mais, puisque cette délibération concerne l'eau potable, permettez-moi de revenir sur nos questions récurrentes que le groupe Centriste ne cesse de poser et ne cesse d'attendre la réponse : nous maintenons nos interrogations sur la qualité et la dureté de l'eau à Marcy l'Etoile, qui n'est pas alimentée par l'eau du Grand Lyon. Nous souhaitons aussi savoir où en est la réflexion concernant la commune de Solaize qui ne bénéficie pas non plus de l'eau du Grand Lyon. Nous souhaitons que tout cela soit bien sûr réglé très rapidement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral, Crimier, Da Passano (Centriste et démocrate) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : MM. Augoyard, Geourjon, Joly, Moralès, Vincent (Centriste et démocrate),

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. JUSTET

N° 2011-2367 - proximité et environnement - Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Campagne de chasses 2012 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine dans le cadre de l'enquête publique - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2367. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : La Communauté urbaine de Lyon a été informée de la programmation de cette campagne de chasses du Rhône qui pourrait intervenir du 30 avril au 6 mai 2012.

Comme chacun le sait, cette intervention consiste à vidanger les fonds des barrages hydroélectriques situés en Suisse et dans la partie amont du Rhône français afin de libérer les matériaux déposés issus en grande partie de la rivière Arve. Ces vidanges peuvent impacter les champs captants ; cela a été le cas du champ de Crépieux-Charmy en 2003. Par ailleurs, les boues et les sédiments peuvent contenir des PCB et ce n'est pas pris grandement en compte. Enfin, ces vidanges peuvent aussi impacter l'hydrologie moyenne.

C'est pourquoi la commission a formulé un avis défavorable et va dans le sens formulé dans ladite délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, chers collègues, pour des nécessités de bon fonctionnement, il est indéniable qu'il soit nécessaire de vider les barrages et de procéder à des chasses pour évacuer les sédiments et boues résiduels.

La question que l'on peut se poser c'est, d'une part, la quantité d'eau évacuée lors de ces chasses et, d'autre part, leur fréquence. En ce qui nous concerne, la question de l'alimentation de l'agglomération lyonnaise en eau potable reste l'objectif prioritaire.

C'est pour cela que nous proposons un amendement au rapport présenté, qui tient compte de la nécessité de procéder aux vidanges pour le bon état des barrages et de concilier la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre du Bureau de la Commission locale de l'eau, en application du règlement du SAGE -et nous aurons bien sûr une présentation en séance plénière-, nous avons, à partir des analyses techniques, considéré cette double problématique. Pour nous, il ne peut être question d'interdire totalement ces chasses car elles doivent être effectuées régulièrement mais il faut bien effectivement avoir l'assurance que toutes les garanties soient prises au regard de l'impact sur les réserves en eau potable de l'agglomération.

C'est pour cela que nous vous demandons de retenir l'amendement proposé qui, au lieu d'être un avis défavorable serait un avis favorable avec réserve, en mettant bien entendu -je ne lis pas l'amendement- toutes les réserves nécessaires pour avoir toutes les garanties que les chasses n'aient pas d'impact trop important sur notre ressources en eau.

(VOIR annexe 12 page 89).

M. le Vice-Président COLIN : Monsieur le Président, chers collègues, s'il est indéniable qu'il faut effectuer des chasses, je crois que l'amendement ne suffirait pas parce qu'aujourd'hui, le dossier est mal préparé. Il faut savoir qu'en 2003, cela a coûté 3 M€ au Grand Lyon pour décolmater les berges. Aujourd'hui, cela va ramener des PCB en suspension, des colmatages de rives, des difficultés au niveau de la flore et de la faune. Je crois qu'aujourd'hui, il est indéniable qu'aucune mesure visant à supprimer l'impact à moyen et à court termes n'est envisagée

dans le dossier. Donc le dossier n'est pas suffisamment bien préparé pour envisager ce genre d'amendement.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un principe de précaution qui nous amène à voter comme nous le faisons.

Je mets l'amendement aux voix :

Amendement déposé par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon -

- pour : groupe Ensemble pour le Grand Lyon - MM. Augoyard, Joly, Vincent (Centriste et démocrate),

- contre : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Joly, Vincent qui ont voté pour) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- abstention : néant.
(L'amendement déposé par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon est rejeté).

Projet de délibération -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2011-2288 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2011 Entrepreneurs dans la Ville - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2289 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2290 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2291 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son Dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2292 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Bron dans le cadre de son dispositif Activ'Idées pour son programme d'actions 2011 - Action de développement économique sur les quartiers en difficultés - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2011-2293 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2288 à 2011-2293. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ce sont des délibérations qui viennent soutenir la création d'entreprises à travers L_VE sur un certain nombre de nos territoires. Avis favorable de la commission pour ces six dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, je souhaite rappeler que le Grand Lyon met en œuvre depuis 2004 une politique globale en matière d'entrepreneuriat, avec un service accessible, de qualité et adapté aux besoins de chaque entrepreneur avec un taux de satisfaction de 77 %.

Nous souhaitons saluer le fait que les entrepreneurs des quartiers en CUCS bénéficient d'une offre intégrée et qu'ils sont complètement intégrés au dispositif de L_VE et ce qu'on appelle "L_VE proximité". Ces dispositifs globaux sont mis en œuvre dans les quartiers populaires et démontrent concrètement qu'il est essentiel de tisser le lien entre le développement économique, l'insertion et l'emploi.

En effet, le levier de la création d'entreprises peut être un outil pertinent parmi d'autres pour lutter contre le chômage et les discriminations. J'en profite d'ailleurs pour réaffirmer que nos quartiers populaires ne sont pas des ghettos. Les potentiels humains sont très nombreux. Ce sont des majorités silencieuses. Un accompagnement renforcé et de qualité permet à toutes et à tous d'accéder à l'emploi.

Avis favorable du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2294 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2295 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Brochier Technologies pour son programme de recherche et de développement Virtex - Période 2011-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2296 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2011 relatif à l'animation et le développement de cette association - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2297 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Amoeba pour son programme de recherche et de développement DDELPHES - Période 2011-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2298 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 pour son Programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2299 - développement économique - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2300 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) - Attribution de subventions à l'Institut français du pétrole (IFP) Energies Nouvelles pour le programme de recherche et développement CITYBRID, la société Renault Trucks et la société Addvalentiam pour le programme de recherche et de développement GEOFENCING MD - Période 2011-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2294 à 2011-2300. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ce sont des délibérations qui viennent soutenir les pôles de compétitivité dans leur plan d'actions et dans un certain nombre de projets recherche et développement. Avis favorable de la commission sur ces sept dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, mon intervention porte sur l'ensemble des dossiers relatifs aux pôles de compétitivité.

Pour faire suite aux échanges que nous avons eus en commission économie la semaine dernière, je reviens sur ce qu'il est autorisé de nommer la "casse de la recherche publique" par notre Gouvernement et, de fait, la mobilisation des collectivités locales se détournant du coup éventuellement parfois d'autres missions telles que les déplacements étudiants, le dialogue citoyen dit "science société", la valorisation des savoirs-faire locaux, y compris du secteur marchand.

Avec la loi LRU, les pôles de compétitivité et le grand emprunt, le Gouvernement détricote le système d'enseignement supérieur et de recherche. La recherche publique effectuée par exemple au sein des unités mixtes de recherche (UMR) est financée et évaluée par des organismes de recherche (CNRS, INSERM...), en partenariat avec les universités qui en hébergent la grande majorité. Avec les laboratoires d'excellence (Labex), cette prérogative échappe aux organismes de recherche et aux universités, puisque in fine c'est le Premier Ministre qui signe la liste des Labex sélectionnés.

Si je m'autorise cette introduction, c'est parce qu'il me semble que, dans une société démocratique devant faire face à de multiples crises et devant nécessairement opérer des transitions, la précarisation des chercheurs, si leurs labos ne se mettent pas -en caricaturant- "au service de la croissance", ces chercheurs se transforment en précaires ; les précariser ainsi, c'est précariser le contenu et les finalités de la production et la transmission des savoirs.

Pour ma part, il me semble que ceci devrait a minima être débattu, et pas uniquement sous l'angle de l'utilité marchande de la recherche et l'urgence à court terme de la création d'emploi. Il serait entre autres opportun d'analyser les choses avec le prisme du travail et non de l'emploi et celui de l'utilité sociale et environnementale et non uniquement celui du seul profit de certains.

Pour revenir aux pôles de compétitivité qui nous intéressent ce jour et deux, en particulier concernant Techtera, les écologistes rappellent leur vigilance quant aux impacts de certaines techniques utilisant des nanomolécules, y compris pour les salariés ou les chercheurs des pôles. Nous nous abstenons sur l'ensemble du programme Techtera, tout en saluant les projets Cart'Tex et Virtex.

Concernant Lyonbiopôle, il va sans dire que les questions de santé restent essentielles, sans oublier que la prévention et le travail sur le cadre de vie sous toutes ses formes restent prioritaires. C'est pourquoi, nous votons favorablement le programme local Lyonbiopôle.

Toutefois, sur un projet en particulier, l'argent public mis dans le projet Ddelphes lié aux soucis dus aux climatiseurs devrait plutôt aller par exemple vers une étude pour la mise en place d'un réseau de froid évitant le recours à ces techniques de climatisation. Nous nous abstenons sur le projet Ddelphes.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, l'intervention est retirée mais, si vous nous le permettez, nous transmettrons au service des assemblées notre écrit afin qu'il soit annexé au procès-verbal de la séance.

(*VOIR annexe 13 (1/2) page 90*).

M. LE PRÉSIDENT : Excellent !

M. PLAZZI : J'en profite pour vous dire que nous retirerons aussi une intervention sur les dossiers numéros 2011-2304 et 2011-2305. Nous ferons parvenir au service des Assemblées les écrits.

(*VOIR annexe 13 (2/2) page 90*).

M. LE PRÉSIDENT : Je veux simplement dire à ma collègue que, sur les quatre pôles (Techtera, Lyonbiopôle, Lyon Urban Truck and Bus, Axelera), cela fait grosso-modo 60 % de l'emploi sur Lyon. On peut aussi voir que c'est à partir de là que se fait toute la sous-traitance de Lyon ; donc si vous fermez ces quatre pôles, vous n'avez plus rien. On redevient une ville comme on l'aime, nature, fermée sur nous-mêmes.

Je mets aux voix les dossiers :

*** Dossiers n° 2011-2295, 2011-2296 et 2011-2298 à 2011-2300**

Adoptés à l'unanimité.

*** Dossiers n° 2011-2294 et 2011-2297**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2304 - développement économique - Biennale d'Art contemporain 2011 - Attribution d'une subvention à l'association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2011-2305 - développement économique - Festival du cinéma Lumière 2011 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2304 et 2011-2305. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Ces rapports concernent deux grands événements culturels : la biennale d'art contemporain et le festival Lumière. Vu l'heure tardive, je ne reviendrai pas sur les objectifs et sur les bilans des éditions précédentes qui sont présentés de façon très détaillée dans le projet de délibération.

En une minute, je voudrais simplement insister sur certains points des éditions 2011.

Pour la biennale d'art contemporain, le commissariat est confié à une jeune commissaire argentine, qui ouvrira la biennale à des artistes émergents, en particulier d'Amérique du Sud. Il y aura un nouveau lieu, l'usine Tase à Vaulx en Velin, pour l'exposition internationale. Veduta, à la demande d'un certain nombre de communes, sera amplifiée et des manifestations annexes accompagneront la biennale, en particulier la foire Docks Art Fair et une nuit consacrée en novembre à l'art contemporain pour valoriser les galeries.

Pour le festival Lumière, cette troisième édition verra s'amplifier les éléments qui constituent l'ADN de ce festival : l'augmentation du nombre de films projetés dans l'ensemble de l'agglomération et des publics extrêmement divers, plus d'invités, plus de grandes

rétrospectives. Pour cette édition, le prix Lumière sera remis à un acteur français, Gérard Depardieu, dont la filmographie est impressionnante. Plusieurs rencontres auront lieu avec les professionnels du secteur, en particulier sur le numérique et ce que l'on appelle "e-cinéma".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : L'intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne sera annexée au procès-verbal, à titre de contribution.

(*VOIR annexe 13 (2/2) page 90*).

Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme cela aurait pu être dit en particulier par ma collègue Nadine Gelas, lors de la prochaine rentrée, l'agglomération lyonnaise se manifestera sur la scène culturelle internationale avec deux de ses événements majeurs : l'un, la biennale d'art contemporain, ouvrira les portes de sa onzième édition le 15 septembre ; l'autre, le Grand Lyon film festival, suivra quant à lui, dès le 3 octobre, une aventure déjà marquée par la réussite mais qui n'en est, rappelons-le, qu'à sa troisième édition.

Le rapport qui nous est soumis ce soir précise à nouveau combien les objectifs qui sont les nôtres en matière de politique événementielle et culturelle sont essentiels pour notre développement, notre rayonnement, notre notoriété ainsi que pour la cohésion de nos populations.

Selon des principes largement expérimentés dans ses éditions antérieures, la biennale d'art contemporain va une fois de plus, avec les dispositifs Veduta et Résonnance, se hisser au bon niveau dans un paysage de l'art contemporain, marqué -il faut le dire- par la rudesse d'une compétition sans cesse plus exigeante. A cet égard, le renouvellement de l'expérience Docks Art Fair est une réponse très pertinente qui mérite d'être saluée et qui doit prospérer en bénéficiant de notre appui.

Comme cela a été dit, après Hou Hanru, commissaire de la précédente édition et actuellement responsable des expositions du San Francisco Art Institute, c'est une femme, l'Argentine Victoria Noorthoorn, qui a été désignée pour assurer la responsabilité artistique de la présente édition. Par son parcours la conduisant de New York à Cali et de Buenos Aires à Venise, ce choix judicieux est la légitime affirmation de l'ouverture ainsi que de la dimension internationale d'une biennale lyonnaise devenue métropolitaine et qui, avec la Sucrière, le Mac et la fondation Bullukian, conduira cette année ses visiteurs vers ce nouveau lieu majeur qu'est l'usine Tase.

Pour ce qui le concerne, le Grand Lyon film festival, lui aussi aux prises avec un encombrement international aux limites du déraisonnable sur le terrain de l'événementiel, a été en capacité -chose extraordinaire en deux éditions- de s'imposer, permettant ainsi à Lyon de se donner les moyens d'associer son nom à la défense du patrimoine cinématographique mondial. Cette réussite, qui en étonne plus d'un des deux côtés de l'Atlantique, nous la devons bien entendu à Thierry Frémaux et à son équipe de l'institut Lumière qui, en l'espace de deux ans, a été capable d'imposer une manifestation qui conjugue rigueur et bonheur.

Événement de très haute tenue, la manifestation lyonnaise n'en est pas moins -je tiens à le dire- dépositaire d'un bon esprit et d'une fraîcheur que déjà nombre de spectateurs souhaitent retrouver en année en allant fréquenter les salles de nos communes.

Après Clint Eastwood et Milos Forman -qui conservent, je le crois, un magnifique souvenir de leur séjour lyonnais-, c'est Gérard Depardieu qui recevra en octobre prochain le prix Lumière qui récompense désormais ceux qui font tant pour que le cinéma demeure un art populaire de qualité. Comme c'est désormais la marque de fabrique du festival, cette année, l'équipe de Thierry Frémaux va rendre hommage à l'ensemble de l'œuvre de Jacques Becker. William Wellman sera, lui, mis à l'honneur grâce à l'action de Bertrand Tavernier. Les jeunes générations pourront se féliciter du coup de projecteur qui sera donné sur les films Yakuza, non sans se précipiter à la Nuit de la Science Fiction qui hantera la halle Tony Garnier, les plus jeunes étant invités à passer un mercredi après-midi avec le petit Gibus du très regretté Yves Robert.

Vous le voyez, chers collègues, une grande manifestation dans une grande agglomération se doit d'initier, de porter de tels événements culturels. Avec ses deux biennales, de nombreux événements culturels majeurs qui proviennent de la volonté politique de certaines de nos communes, notre agglomération manifeste sa vitalité, des valeurs et la volonté farouche de s'imposer à l'international alors que, sur le plan de la culture, des loisirs et des spectacles sportifs, une concurrence nouvelle provenant d'Asie, du Moyen-Orient ou du Brésil se construit peu à peu, souvent avec talent et réussite.

Monsieur le Président, le groupe Socialiste, comme je l'imagine l'ensemble de notre assemblée, s'engage une nouvelle fois à vos côtés pour que Lyon -comme vous l'écriviez sur votre blog, lors de l'édition 2010 du Grand Lyon film festival- figure parmi les premières places européennes de l'innovation et de la création.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2011-2307 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2011 aux actions d'agglomération conduites par les associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2308 - développement économique - Bron - Givors - Lyon - Feyzin - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise dans les territoires en CUCS - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2307 et 2011-2308. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, les projets de délibérations qui nous sont soumis aujourd'hui ont pour objet la participation 2011 aux actions d'agglomération confiées aux associations porteuses des PLIE dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale ainsi que la création d'entreprises dans ces mêmes quartiers.

Je souhaitais m'attarder quelques minutes sur les actions des trois PLIE. Nous confions, depuis 2003, des missions transverses

aux PLIE concernant la mobilité, la culture et l'insertion, la mise en œuvre de la clause d'insertion ainsi que la lutte contre les discriminations, et ce afin de lever les freins dans l'accès ou le retour à l'emploi.

En effet, depuis 2008 et l'approbation du plan de mandat, ces actions, qui étaient expérimentales et éparées, sont de plus en plus visibles et lisibles. Elles sont en complète adéquation avec notre plan de mandat. Nous tentons ainsi de tisser le lien entre le développement économique, l'insertion et l'emploi, ce qui est fondamental dans une période où les populations sont très durement touchées par le chômage et surtout les jeunes générations, les seniors et les femmes.

Nous veillons également à ce que les actions soient de plus en plus ancrées sur les territoires tout en ayant une vision de plus en plus innovante de notre agglomération. La mise en place, notamment de la plate-forme mobilité, avec 750 personnes qui ont bénéficié d'une offre diversifiée (prêt de véhicules, transport micro-collectif), offres diverses pour justement permettre à ces populations qui sont enclavées dans la tête d'aller vers l'emploi et de lever les freins qui empêchent d'aller vers l'emploi.

La généralisation de la clause d'insertion à tous les marchés du Grand Lyon illustre bien mes propos. Il est certain qu'avec la recomposition du paysage de l'insertion et de l'emploi, nous jouons un rôle d'appui et de coordination sans nous substituer au service public de l'emploi ni aux communes. Ainsi, nous tentons sans cesse de trouver un équilibre entre l'échelon d'agglomération et des territoires au bénéfice des populations et des publics prioritaires.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Il convient de modifier le projet de délibération comme suit :

- dans l'objet du rapport, il convient de rajouter la commune d'Irigny,

- dans la première colonne du tableau, il y a lieu de rajouter "***Irigny***" après "*Graine de sol*" et avant "*Oullins, Pierre Bénite, Givors, Saint Genis Laval*",

- dans le "1° - Approuve ." du *DELIBERE*, il y a lieu de lire "**12 000 € au profit de la SARL SCIC Graine de sol pour les actions sur Irigny, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval et Givors**" au lieu de "12 000 € au profit de la SARL SCIC Graine de sol pour les actions sur Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval et Givors";

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2011-2337 - urbanisme - Entreprise sociale de l'habitat Cité nouvelle - Participation de la Communauté urbaine de Lyon dans l'actionnariat - Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'ESH Cité nouvelle - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2337. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit pour la Communauté urbaine de désigner un représentant auprès de l'Entreprise sociale de l'habitat Cité nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets l'adhésion au voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'ESH Cité nouvelle

(Dossier n° 2011-2337)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur le Vice-Président Olivier Brachet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets donc la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Monsieur Olivier Brachet est désigné).

N° 2011-2347 - urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 9° - Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Genay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Rives de Saône - Approbation du bilan partiel de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2349 - urbanisme - Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Genay - La Mulatière - Curis au Mont d'Or - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Fontaines sur Saône - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2347 et 2011-2349. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux rapports concernent l'aménagement des rives de Saône et le projet d'Art public qui avance à bon rythme. Pour poursuivre, le rapport 2011-2347 propose d'approuver le bilan partiel de concertation sur les projets qui doivent être achevés fin 2013 et le rapport 2011-2349 a trait au financement du projet d'Art public avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses à celle votée en octobre 2010 à hauteur de 4 030 000 € TTC et en recettes à une autorisation de demande de subventions à l'Etat de 800 000 €, dans le cadre de la commande publique et à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité pour un montant de 1 250 000 €.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, au nom du groupe, et tout particulièrement d'Henry Chabert et de Fabienne Lévy qui ont suivi ce dossier et malheureusement n'étaient pas là ce soir, j'aurais voulu dire que le groupe évidemment a été très satisfait du fait que l'art revienne ou continue d'être plus exactement dans les projets urbains, singulièrement dans les espaces publics, que, de ce point de vue-là, nous ne pouvions que trouver des points positifs sur l'aménagement des berges de Saône.

Faut-il simplement rappeler peut-être un point : il serait sans doute utile que nous puissions mettre en place un budget ou un dispositif de conservation de ces œuvres d'art car, régulièrement, on constate que celles-ci se dégradent avec le temps ou même sont dégradées et finalement, dans peu de cas, on se donne les moyens de les entretenir, de les maintenir au niveau auquel elles doivent être pour pouvoir continuer de participer à la fois à l'aménagement de l'espace public ou simplement au respect de l'œuvre et de l'artiste qui a conçu ces éléments.

C'est la raison pour laquelle, profitant de cette délibération, que nous voterons bien sûr, nous souhaitons vous demander et proposer de mettre en place cette ligne budgétaire afin que les œuvres des artistes puissent être maintenues dans un état parfait durant leur présence sur les espaces où nous aurons choisi de les installer.

Par ailleurs, sur un autre registre qui concerne l'aménagement des berges de Saône, il convient de rappeler qu'un certain nombre d'entre elles font l'objet de dégradations liées à des tags et qu'il serait sans doute possible de nettoyer.

Voilà, monsieur le Président, ce que je souhaitais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme le vice-présidente GELAS.

N° 2011-2363 - urbanisme - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Projet Grand stade-Grand Montout - Demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2363. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit de délibérer pour la mise en place d'une zone agricole protégée qui concernera les communes de Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu, sur un périmètre défini sur la base de la plaine du Biézin ainsi que le V vert nord tel que défini au SCOT. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, le contenu de cette délibération consiste à demander au Préfet la création d'une zone agricole protégée aux abords du projet Grand stade du Montout. Ce projet est l'une des conditions fixées par ce Gouvernement pour délivrer la déclaration d'intérêt général du Grand stade et pour donner un gage environnemental à ce projet de grand équipement sportif.

Nous ne pouvons qu'être favorables à la création de cette zone agricole protégée mais nous ne sommes pas dupes pour au moins deux raisons.

Première raison, la protection de cet espace n'enlève rien au fait que le projet de Grand stade à Décines est, par nature -si je puis me permettre-, contradictoire avec les enjeux de développement durable, notamment sur les questions d'accessibilité -et je ne refais pas le débat ici-. Y mettre des cellules photovoltaïques et des espaces agricoles ne compensent pas la pollution et toutes les nuisances dues aux transports qu'il générera. C'est un peu comme si on se félicitait que le Brésil produise des agrocarburants bio : le fait qu'ils soient bio ne compense pas le fait qu'ils soient la cause de la déforestation et qu'ils produisent des carburants au lieu de nourrir les populations.

Deuxième raison, la protection par ce type de dispositif est beaucoup moins contraignante que les PENAP et, dans ce sens, insuffisante pour nous. En plus, on aura une magnifique zone agricole desservie par un tramway. La tentation risque d'être grande de l'ouvrir à l'urbanisation, pour des commerces, hôtels ou autres équipements qui n'auront rien à voir avec l'agriculture et il ne restera alors plus beaucoup de zone agricole.

Avec toutes ces réserves, nous voterons néanmoins ce dossier. C'est toujours cela de gagné, on va dire, au moins dans un premier temps !

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. STURLA : Ecoutez, je ne sais pas si nous sommes dupes mais, en tout état de cause, les élus du secteur, et notamment les élus socialistes, soutiennent la création de cette zone agricole protégée. Elle démontre que, finalement, le projet du Grand stade n'est absolument pas contradictoire avec la préservation du V vert. Il est d'autant moins contradictoire que, finalement, il va plus loin que l'intervention de monsieur Forissier tout à l'heure qui expliquait qu'un continuum vert était en train de s'organiser entre le canal de Miribel et le canal de Jonage. Je dirai qu'avec le stade, nous sanctuarisons le V vert et nous créons les conditions d'un continuum vert qui va intégrer le V vert, le Grand Large, le Grand parc, soit près de 3 000 hectares d'un espace naturel qui, au regard de notre débat de ce soir, pourra peut-être demain être qualifié d'espace naturel métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Oui, monsieur le Président, vous vous doutez bien que je vais avoir un petit désaccord avec mon camarade Jérôme Sturla. *(Rires dans la salle).*

Monsieur le Président et chers collègues, vous nous présentez ce soir un rapport en vue de solliciter auprès du Préfet le lancement d'une procédure de création d'une zone agricole protégée sur le secteur compris entre les communes de Chassieu, Décines Charpieu et Meyzieu.

Sur le fond, nous sommes bien entendu favorables à la création d'une zone agricole protégée qui concrétisera la nécessité de protéger la branche nord du V vert et qui a été jusqu'à ce jour fortement amputée, dernièrement avec le projet de la création d'une voirie en limite de cette zone.

On peut considérer que la création d'une ZAP est une bonne chose mais elle ne peut en aucun cas être un alibi pour justifier l'implantation d'un grand projet, celui du Grand stade qui, lui, aura un impact désastreux pour l'environnement. La Haute autorité environnementale, quoique vous en disiez, a bien relevé l'impact très négatif de ce projet. Il ne peut être question d'accepter que cette ZAP soit considérée comme compensation des effets néfastes que le Grand stade amènera sur le plan environnemental.

Néanmoins, dans le cadre de l'intérêt général que représente une zone agricole protégée, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots tout de même pour terminer dans la bonne humeur. Evidemment, madame Vessiller nous parle "nature". Moi, à l'entendre parler, j'ai envie de dire "atmosphère, atmosphère...".

J'essaie toujours d'être en accord avec mes amis Verts mais tout de même ! Sur le nucléaire, j'avais dit : "Vous avez raison, il faut regarder cela avec circonspection". Sur le gaz de schiste, j'avais dit : "Bravo, il faut regarder cela avec circonspection". Beaucoup de nos amis écologistes, ici ou là, étaient contre les éoliennes en disant : "Cela fait du bruit et il paraît même qu'il y a des ondes" ; j'avais dit : "Ok". Sur le photovoltaïque, il paraît que ce n'est pas terrible parce que c'est chinois et ce n'est pas génial. Ce soir, je viens d'apprendre que l'agrocarburant bio était aussi condamné. Donc cela restreint les espaces pour promouvoir l'énergie. Et donc s'il faut faire installer, lors de nos séances de conseil de Communauté, déjà qu'elles durent quelque temps mais si en même temps que de présider les débats, il faut faire installer des pédaliers de manière à créer de l'énergie pour desservir l'agglomération lyonnaise, cela va devenir assez difficile à vivre !

Monsieur Forissier, lui, n'a pas d'opposition, son opposition est simplement politique, donc on va lui dire que cela lui fait gagner des voix, il est content ! Il viendra à l'inauguration du stade du Grand Montout, il aura son parking aux Panettes alors qu'aujourd'hui, tout le monde est dans ses rues. Il sera content ! Il dira ensuite, derrière l'urbanisation de Peyssilieu, que cela sera super. Bravo monsieur Forissier, vous gagnez sur les deux tableaux !

Nous en restons là pour ce soir.

Je mets le rapport à vos suffrages.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

(La séance est levée à 22 heures 30).

Compte administratif 2010

- => Une compensation relais plus favorable que prévue
- => Un niveau d'investissements sans précédent
- => Une situation financière saine à fin 2010,
- => Un contexte économique et financier international incertain, des perspectives difficiles à cerner pour les années à venir (nouvelle fiscalité + nouveau système de compensation ; rareté de l'argent ; augmentation du prix des matières premières ; hausse de l'inflation...)

Compte administratif 2010 - Fonctionnement

En M€	2009 réalisé	2010 réalisé	Variation 2010/2009
Recettes	1235,4	1283,0	3,9%
dont fiscalité	663,3	719,6	6,6%
Dépenses	966,1	972,2	0,6%
Auto-financement	269,3	310,8	15,4%

Compte administratif 2010 - Fonctionnement

en M€	2010 prévu	2010 réalisé	Réal/prévu 2010
Recettes	1 214,9	1 283,0	105,6%
dont fiscalité	674,4	719,6	106,7%
Dépenses	1 052,1	972,2	92,4%
Auto-financement	162,9	310,8	

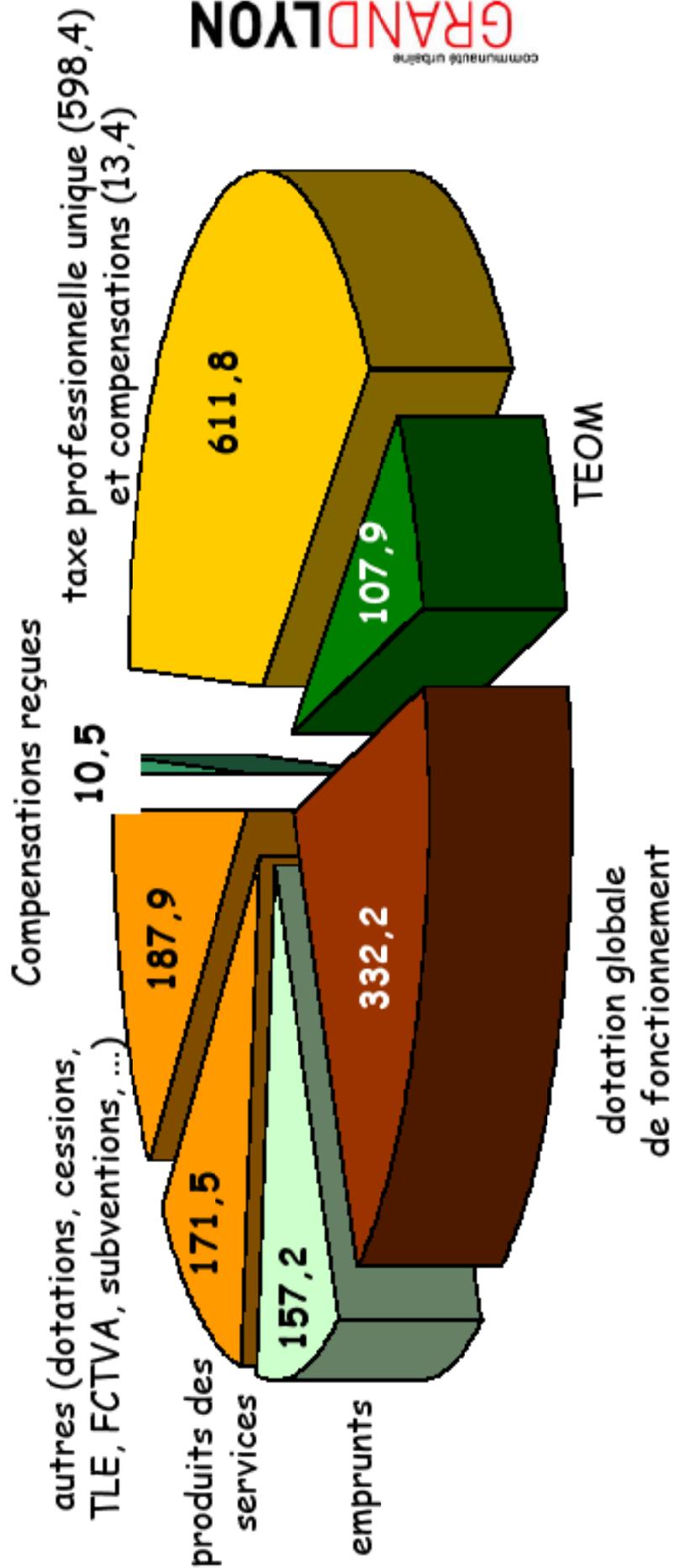
Compte administratif 2010 - Investissement

En M€	2009 réalisé	2010 réalisé	Variation 2010/2009
PPI dépenses	426,7	492,3	15,3%
PPI recettes	93,9	105,1	11,9%
PPI charge nette	332,8	387,2	16,3%

Compte administratif 2010 - Investissement

en M€	2010 prévu	2010 réalisé	Réal./prévu 2010
PPI dépenses	565,2	492,3	87,1%
PPI recettes	91,9	105,1	114,4%

Les recettes consolidées : 1 579,1 M€ fonctionnement et investissement



Les recettes 2010

◆ Les ressources proviennent pour une part des dotations de l'Etat :

❖ La DGF augmente moins que l'inflation : 332,2 M€ (+ 0,8 %)

❖ les compensations fiscales diminuent : 13,5 M€ (-8,2 %)

Au total, les dotations de l'Etat en fonctionnement stagnent 345,6 M€ en 2010 (+ 0,43 %)

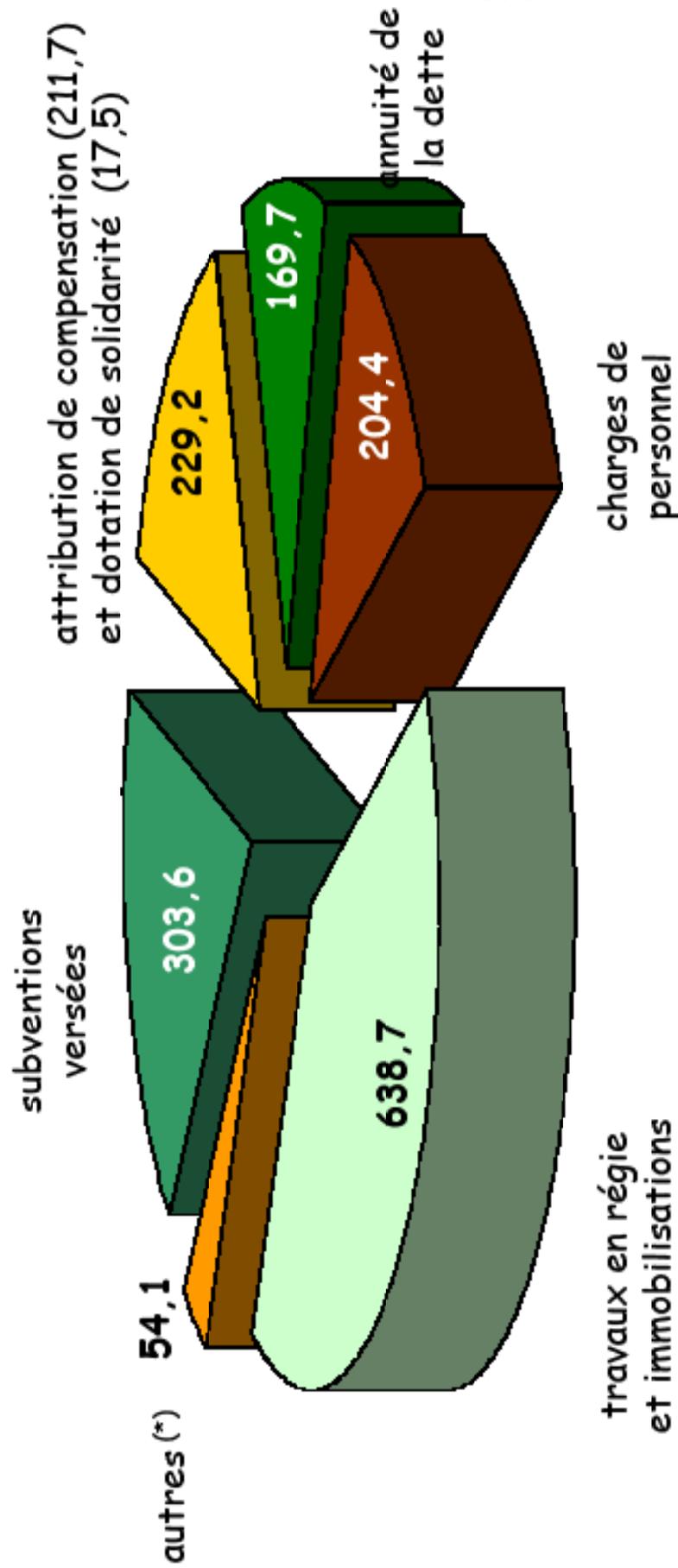
Les recettes 2010

◆ Compensation relais (Suppression TP) =	+ 598,4 M€
◆ Allocations compensatrices =	+ 13,5 M€
◆ Compensations reçues des communes =	+ 10,5 M€
◆ Compensation versées aux communes =	- 211,7 M€
◆ Dotation de solidarité =	- 17,5 M€
	Produit net= 393,2 M€
	en 2009= 353,6 M€

Les autres recettes 2010

- ◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 107,9 M€
+ 1,2 % (avec une baisse moyenne des taux de 2,3%)
- ◆ Redevance d'assainissement : 53,7 M€ (- 1 %)
soit 0,8208 € par M3 d'eau potable distribué
- ◆ FCTVA : 24,4 M€ (
- ◆ Péages du Périphérique nord : 28,3 M€ (+ 10%)
soit 1,65 € acquitté en moyenne par passage
- ◆ Cessions d'immobilisations : 10,7 M€ (- 31 %)
- ◆ Redevance de l'eau : 11,6 M€ (+ 2%)

Les dépenses consolidées : 1 599,7 M€ fonctionnement et investissement



* dotation de compensation versée, provisions pour risques, reversement TLE aux communes, ...

Les dépenses 2010

◆ Les charges de personnel : 204,4 M€

en M€	2008	2009	2010
Chapitre 012 retraité	192,8	198,0	204,4
<i>dont rémunérations</i>	133,4	138,0	143,8
<i>dont charges</i>	48,9	50,8	52,5
% d'évolution	0,9%	2,7%	3,2%

Les dépenses 2010

- ◆ **Les charges de personnel : + 6,4 M€**
- **2,9 M€ : + 67 postes pourvus
(dont réduction du taux de vacance : 20 postes)**
- **1,4 M€ : GVT**
- **0,9 M€ : valeur du point**
- **0,8 M€ : viabilité hivernale**
- **0,4 M€ : politique d'intéressement du personnel BPNL**

Les dépenses 2

- ◆ L'évolution de l'effectif moyen payé

	2008	2009	2010
EFFECTIF moyen payé	4 619	4 672	4 739
EVOLUTION	-24	53	67
	-0,5%	1,1%	1,4%

soit une évolution moyenne de 0,7 %

Les dépenses 2010

- ◆ La dette :
 - L'encours est de 1 204 M€ (1 182 M€ en 2009)
dont 52 % à taux fixe et 48 % à taux variable
 - Les intérêts ont atteint 28,2 M€ (40,6 M€ en 2009)
=> taux variables historiquement bas en 2010 :
inférieurs à 1%
- Taux moyen de la dette en 2010 : 2,95 % (3,26 % en 2009)

La situation financière à fin 2010

- ◆ L'autofinancement brut = 310,8 M€ (+ 15,4 %)
- ◆ L'épargne nette (*après remboursement du capital*)
= 204,3 M€ (+ 23,7 %)
- ◆ Les soldes de gestion :
 - service de la dette : 10,5 % (maxi 20%)
 - capacité de désendettement : 3,9 ans (maxi 8 ans)

La situation financière à fin 2010

◆ Evolution des soldes de gestion (en M€) :

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2007
Autofinancement brut	263,0	253,3	269,3	310,8	+ 18,2 %
Rbt Capital des emprunts	101,0	106,1	104,1	106,5	+ 5,4 %
Epargne nette	162,0	147,2	165,2	204,3	+ 26,1 %

Investissements (en charge nette) Situation des autorisations de programme fin 2010

Reste à réaliser sur autorisations de programme au 31-12-2008 **812,3 M€**

+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2010 **859,1 M€**

= Stock d'AP au 31/12/2010 **1 671,4 M€**

- CP réalisés 2009-2010 **727,2 M€**

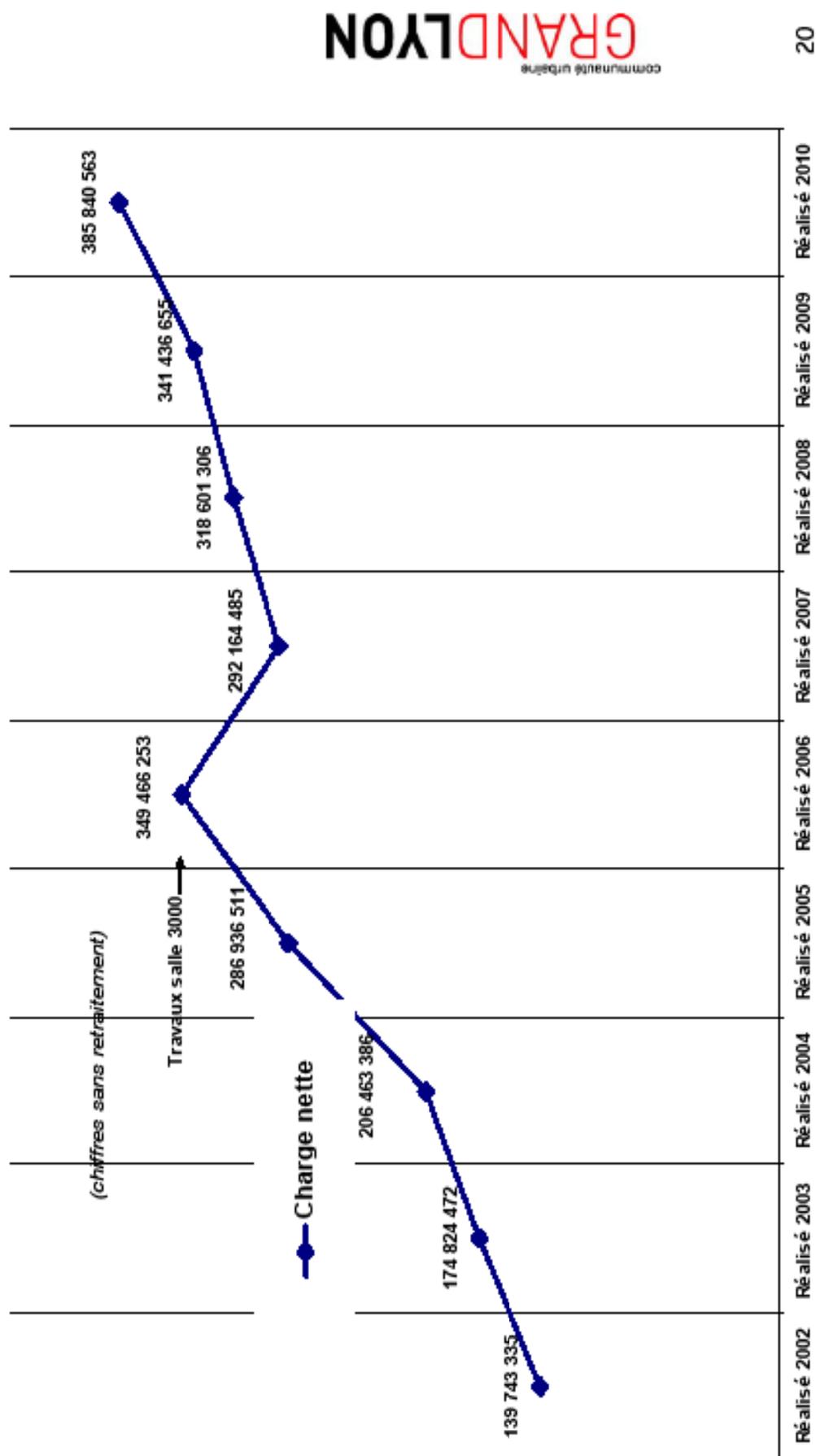
= Reste à réaliser au 31/12/2010 **944,2 M€**

PPI : réalisation et capacité financière fin 2010 (en charge nette)

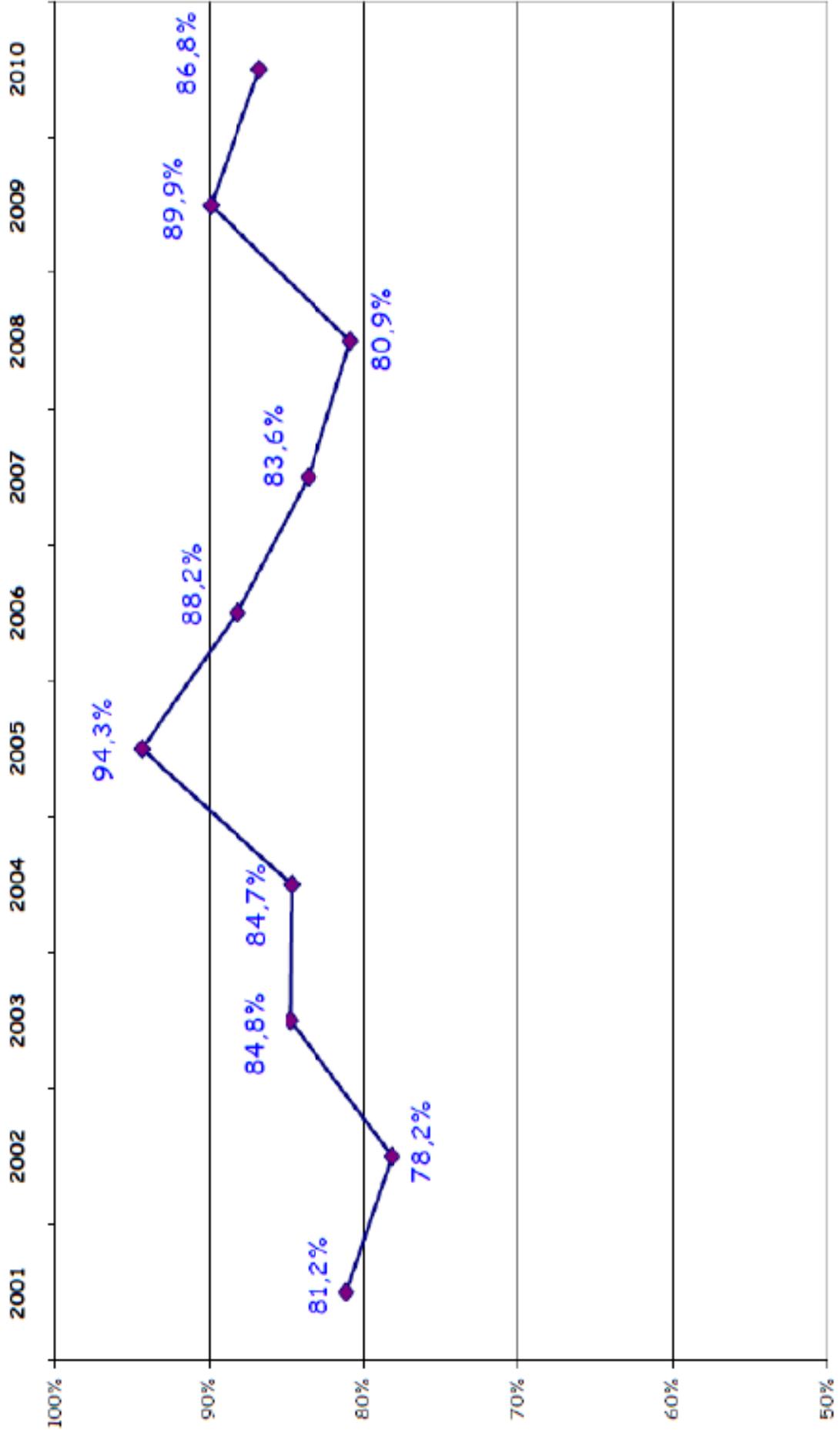
- ◆ API prévues en 2010 : 450,0 M€
- ◆ API votées en 2010 : 446,5 M€
- ◆ Montants payés en 2010 : 385,8 M€

La capacité financière 2011-2016 est estimée à 2 300 M€
soit en moyenne 383,3 M€ par an

Evolution des crédits de paiement en charge nette sur autorisations de programme



Taux de réalisation des dépenses d'investissement



CA 2010 par axe du plan de mandat

◆ Zoom sur la politique foncière :

5038 logements financés en 2010

➤ Logement social :	89,4 M€
➤ Acquisitions foncières :	62,9 M€
> dont réserves foncières hors logement social	11,1 M€
> dont foncier pour voirie	4,9 M€
> dont foncier pour aménagements	46,2 M€
➤ Baux emphytéotiques	16,1 M€
➤ Cessions foncières	10,5 M€

CA 2010 par axe du plan de mandat

◆ Zoom sur la collecte des déchets (en M€) :

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Déchets des déchèteries	Déchets du nettoyage	Total
Coût complet	70,13	21,254	1,876	18,073	3,104	114,437
Recettes	10,206	11,211	0,555	2,021	0,467	24,460
<i>dt subventions</i>	<i>0,913</i>	<i>6,724</i>	<i>0,020</i>	<i>0,382</i>	<i>0,024</i>	<i>8,063</i>
Coût net	59,924	10,043	1,321	16,052	2,637	89,977
Tonnage	344 195	63 223	24 480	124 075	30 196	586 169
<i>hors apport extérieur</i>	174 €	159 €	54 €	129 €	87 €	153,5 €
Coût net à la tonne	<i>313 762</i>					
<i>hors apport extérieur</i>	<i>193 €</i>					

CA 2010 par axe du plan de mandat

➤ Garder le cap du développement économique :

. Recettes : **27,3 M€** . Dépenses : **153,7 M€**

Subventions => Office du tourisme (4,2 M€), TNP
Villeurbanne (3,9 M€),....

Aménagements : ZI (3 M€), Décines Centre (4 M€), Tassin
Centre (4,2 M€), Irigny Centre (1,2 M€), ...

Grands projets : Confluence (22,7 M€), Carré de Soie (3,7
M€), ...

CA 2010 par axe du plan de mandat

➤ **Construire une métropole à dimension humaine :**

. Recettes : **55,1 M€** . Dépenses : **116,2 M€**

Développement social (GPV, ORU, ...) => 24,8 M€ :
Mermoz (5,9 M€), Duchère (1,9 M€), Vénissy (6,7 M€),...

Politique du logement => 89,4 M€ :
subventions logement social et aides à la pierre
(28 M€), réserves foncières (22,2 M€), aires d'accueil
des gens du voyage (2,3 M€),...

CA 2010 par axe du plan de mandat

➤ Faire de l'environnement un moteur du développement :

Recettes : 134,7 M€ . Dépenses : 635,3 M€

Participation au SYTRAL : 121,3 M€ ; Centre de maintenance TGV Guilloitière : 12 M€, ...

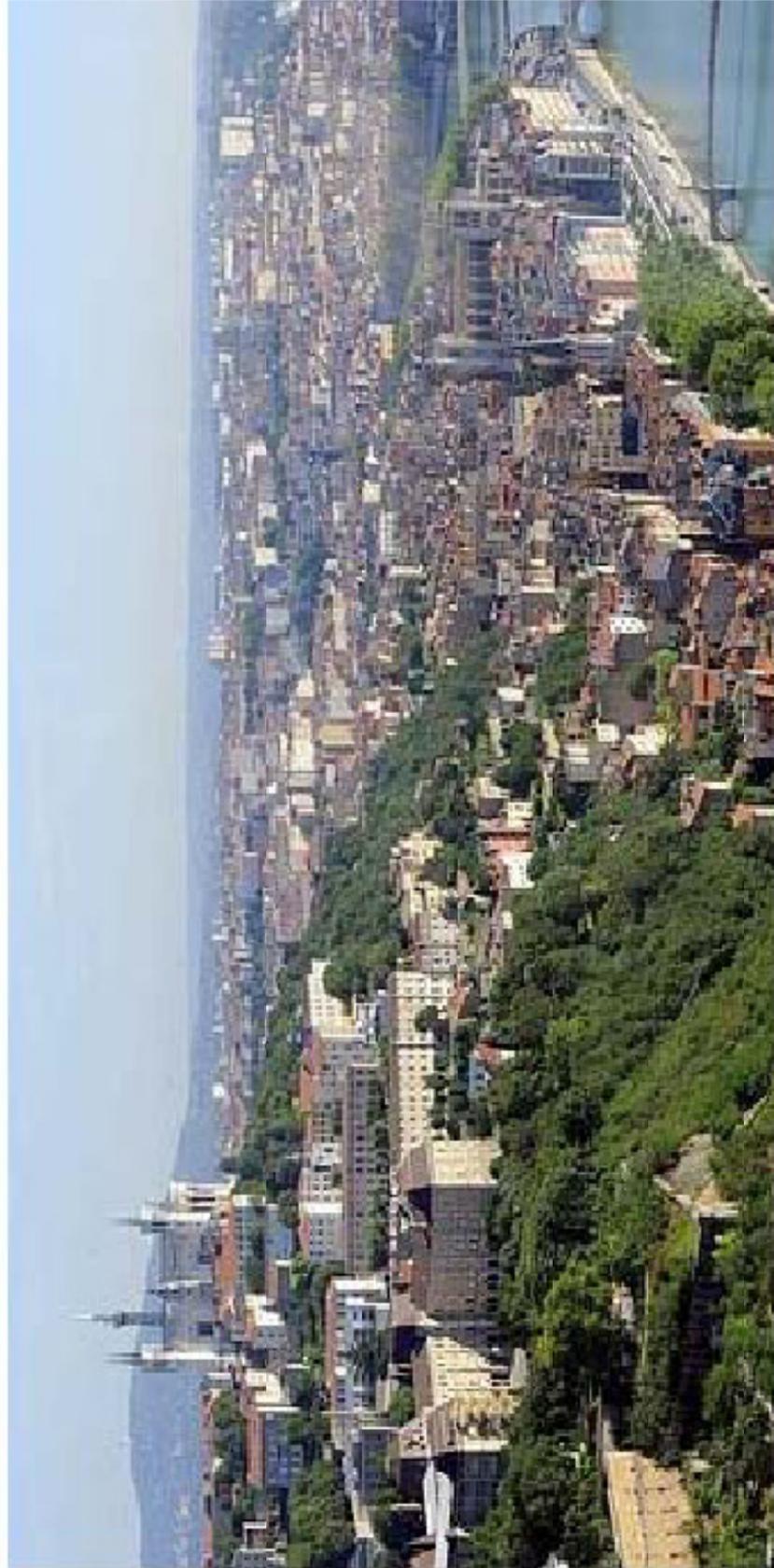
Travaux sur ouvrages et voies : Tunnels et trémies (34,6 M€), BPNL (19,2 M€), voirie de proximité (15,9 M€), travaux de réparation de voirie (10,9 M€), petits aménagements (5M€),...

Stations d'épuration : 64 M€,...

Mise à jour 15h03

LE FIGARO·fr

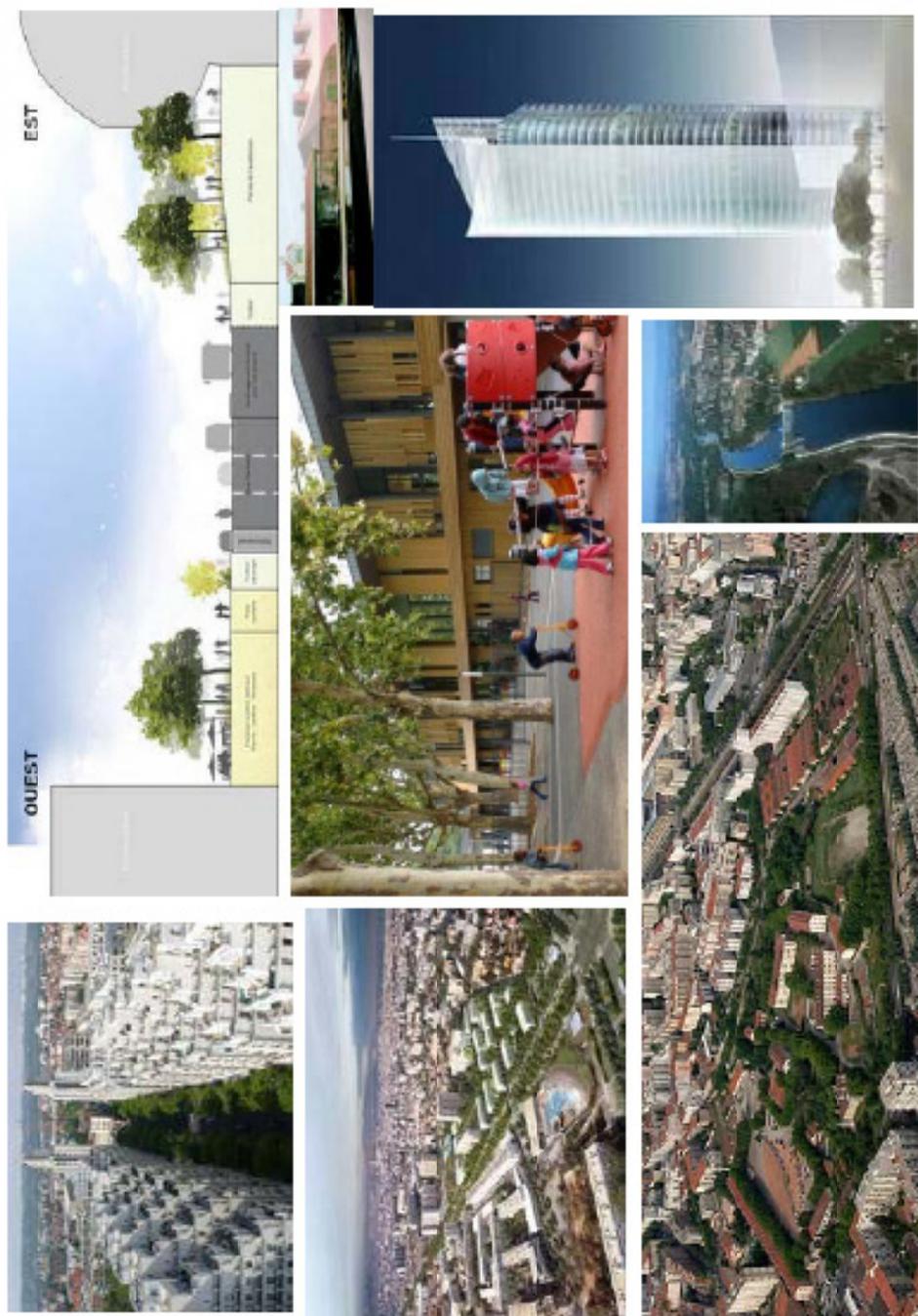
ACTUALITÉ ÉCONOMIE



Avec ses pôles de compétitivité à vocation mondiale, la ville de Lyon sert de locomotive à la région. Crédits photo : AFP

GRAND LYON
communauté urbaine

Maintenir un avenir ambitieux ...



... pour le Grand Lyon, ... malgré ces doutes et incertitudes !



Annexe 2
Proposition d'amendement déposée par le groupe Europe Écologie-Les Verts
(dossier n° 2011-2364)



**Groupe des élus EELV
du Grand Lyon**

Lyon, le 23 juin 2011

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2011

Amendement relatif au projet de délibération n°2011-2364
Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône -
Avis de la Communauté Urbaine.

Le projet de SDCI du Rhône propose pour le Syndicat Intercommunal du Plateau des Grandes Terres de revenir au mécanisme de l'entente, tel qu'il fut pratiqué avant la création du Syndicat. Or, l'expérience a montré que le fonctionnement en syndicat est beaucoup plus efficace ;

Considérant le soutien constant du Grand Lyon à l'action de ce syndicat dans le cadre des Projets Nature, considérant l'avis des trois communes concernées ainsi que le vote du Conseil syndical lui-même ;

Le Grand Lyon demande le maintien du Syndicat Intercommunal du Plateau des Grandes Terres.

communauté urbaine
GRAND LYON

Annexe 3

**Proposition d'amendement déposée par le groupe Centriste et démocrate (1/3)
(dossier n° 2011-2364)**



Lyon le 24 juin 2011

**Conseil communautaire du 27 juin 2011 :
Amendement au projet de délibération 2011-2364
(Avis de la communauté urbaine sur le projet de SDCI)**

Dans le délibéré :

A la place des b, c, d, e

écrire :

« demande au Préfet, dans le cadre des discussions à intervenir au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, d'engager une réflexion concertée avec l'ensemble des communes situées dans le périmètre de l'unité urbaine et du bassin de vie et d'emploi de l'agglomération lyonnaise, afin d'élargir de manière cohérente le Grand Lyon. »

Exposé des motifs :

L'extension du Grand Lyon ne saurait se faire contre les communes concernées. En revanche, il ne paraît pas acceptable que des communes qui engagent une démarche pour adhérer à la communauté urbaine soient empêchées de le faire suite à ce schéma. Il est donc indispensable de repartir sur la voie de la concertation, pour que les territoires naturellement tournés vers le Grand Lyon puissent d'abord en devenir membres.

Annexe 4
Proposition d'amendement déposée par le groupe Centriste et démocrate (2/3)
(dossier n° 2011-2364)



Lyon le 24 juin 2011

Conseil communautaire du 27 juin 2011 :
Amendement au projet de délibération 2011-2364
(Avis de la communauté urbaine sur le projet de SDCI)

Dans le délibéré :

Au a), au lieu de : « - prend acte du projet de SDCI de dissoudre le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) »

Écrire :

« émet un avis défavorable au projet de SDCI de dissoudre le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) »

Exposé des motifs :

Ce syndicat contribue au développement économique et à l'innovation au sein de l'agglomération, notamment à travers le label Novacité. Il accompagne de nombreuses entreprises en création, et appartient au réseau européen EBN. Ce syndicat a été créé par le Grand Lyon, le Conseil Général, la CCI et les villes de Lyon, Villeurbanne, et Ecully lors du lancement du plan Technopole. Ces 3 communes ont été associées à l'époque, car le plan Technopole était tripolaire, avec 3 pépinières, l'une à Gerland, l'autre à la Doua, la 3^{ème} à Ecully, dans l'orbite de l'école Centrale. Peu à peu, le syndicat a évolué d'une démarche immobilière à une démarche de labellisation.

On peut proposer de revoir ses statuts, mais sûrement pas de supprimer une structure dont le budget de fonctionnement est très faible, et dont les résultats sont très probants et unanimement appréciés.

Annexe 5

**Proposition d'amendement déposée par le groupe Centriste et démocrate (3/3)
(dossier n° 2011-2364)**



Lyon le 24 juin 2011

**Conseil communautaire du 27 juin 2011 :
Amendement au projet de délibération 2011-2364
(Avis de la communauté urbaine sur le projet de SDCI)**

Dans le délibéré :

Au a)

Rajouter un quatrième et dernier tiret:

« émet un avis défavorable au projet de SDCI de transformer en entente les syndicats intercommunaux de gendarmeries »

Exposé des motifs :

Ces structures ont un objet bien particulier (construction et gestion d'un équipement public indispensable, la Gendarmerie), qui nécessite la conservation du statut de syndicat intercommunal. En effet, son fonctionnement bien plus souple et opérationnel que celui de l'entente intercommunale, qui est d'avantage d'une instance de concertation qu'un lieu de projet.

Annexe 6
Proposition d'amendement déposée par le groupe Communiste et intervention citoyenne
(dossier n° 2011-2364)

groupe Communiste & intervention citoyenne

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 27 JUIN 2011

AMENDEMENT

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2364 Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine

Page 7, rajouter

g) - Consultation

Demande à Monsieur le Préfet du Rhône que si des évolutions et des améliorations sont bien évidemment nécessaires et souhaitables en matière d'intercommunalité, ce projet de nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale est une application de la Réforme territoriale à laquelle s'opposent de très nombreux élus locaux, toutes tendances confondues. Tout projet de dissolution, création ou extension doit faire l'objet d'une vaste concertation et que l'adhésion des communes aux structures intercommunales de leur choix s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération librement consentie. La consultation démocratique des populations s'impose.

N'approuvant pas le Schéma départemental de coopération intercommunale, nous demandons l'adhésion volontaire et la consultation des populations concernées.

Fait à Lyon le 23 juin 2011

Willy Plazzi, Le Président

Annexe 7**Proposition d'amendement déposée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon
(dossier n° 2011-2364)*****ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON***

Conseil de Communauté du 27 JUIN 2011

RAPPORT N° 2011-2364

Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale SDCI du Rhône
.Avis de la communauté urbaine**Proposition d'amendement :****La délibération proposée ne comporte pas d'avis de la communauté urbaine
Les différents points doivent être motivés par un avis favorable ou défavorable****§a) Rationalisation des EPCI à fiscalité propre****-1 au lieu de :** Prend acte**Écrire :** Donne un avis favorable**-2 au lieu de :** Prend acte**Écrire :** Donne un avis favorable**§b) Résorption de la discontinuité territoriale de la communauté Urbaine de LYON
avec les communes de Givors et Grigny****Au lieu de :** Prend acte**Écrire :** Demande de respecter la décision du Conseil Municipal de Millery de ne pas intégrer la Communauté Urbaine de LYON**§c : Résorption de la discontinuité territoriale de la communauté de communes de
l'Est lyonnais avec la commune de JONS.****Au lieu de :** Prend acte**Écrire :** Donne un avis défavorable au projet de la SDCI tendant à résorber la discontinuité territoriale de la Communauté de Communes de L'Est Lyonnais par extension du périmètre de la communauté urbaine de LYON à la commune de JONS et prend acte des démarches de la commune de JONS pour rester dans la CCEL.**§d : Communes limitrophes de la communauté urbaine de LYON n'appartenant à
aucun EPCI à fiscalité propre****Au lieu de :** Prend acte**Écrire :** Donne un avis favorable au projet du SDCI tendant à une constitution d'une communauté de communes renforcée au sud du périmètre communautaire**§f : Projet de création d'un pôle métropolitain :****Au lieu de :** Demande à Monsieur le Préfet du Rhônede prendre en compte au sein du SDCI du Rhône le projet de création d'un pôle métropolitain entre la Communauté Urbaine de Lyon et les communautés d'agglomération de St Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois.**Écrire :** Demande à Monsieur le Préfet du Rhônede prendre en compte au sein du SDCI du Rhône le projet de création d'un pôle métropolitain ou d'une métropole.

Annexe 8
Proposition d'amendement déposée par l'Exécutif communautaire (1/3)
(dossier n° 2011-2364)

DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES

Direction

Conseil de Communauté du 27 juin 2011

Rapport n° 2011-2364 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine

Proposition d'amendement déposée par l'exécutif communautaire :

En préambule du DELIBERE, ajouter :

« PRINCIPE GENERAL :

Demande à monsieur le Préfet du Rhône, dans la mesure où le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est la traduction de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a provoqué de nombreux débats au Parlement et de nombreuses oppositions d'élus locaux toutes tendances confondues, que tout projet de dissolution, création, extension ou fusion fasse l'objet d'une large concertation avec les communes et que leur adhésion aux structures intercommunales s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération consentie. »

Annexe 9**Proposition d'amendement déposée par l'Exécutif communautaire (2/3)
(dossier n° 2011-2364)****DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES**

Direction

Conseil de Communauté du 27 juin 2011***Rapport n° 2011-2364 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine***

Proposition d'amendement déposée par l'exécutif communautaire :

- Au 1^{er} alinéa du b) - *Résorption de la discontinuité territoriale de la Communauté urbaine de Lyon avec les communes de Givors et Grigny du DELIBERE, ajouter :*

« [...] et soutient le principe de libre adhésion de cette commune ».

- Au 1^{er} alinéa du c) - *Résorption de la discontinuité territoriale de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) avec la commune de Jons, ajouter :*

« [...] et soutient le principe de libre adhésion de cette commune ».

- Au 1^{er} alinéa du d) - *Communes limitrophes de la Communauté urbaine de Lyon n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre : Marennes, Chaponnay, Toussieu et Saint Pierre de Chandieu, ajouter :*

« [...] et soutient le principe de libre adhésion de ces communes ».

- Au 1^{er} alinéa du e) - *Hypothèse de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Quincieux, ajouter :*

« [...] et soutient cette démarche de libre adhésion ».

Annexe 10
Proposition d'amendement déposée par l'Exécutif communautaire (3/3)
(dossier n° 2011-2364)

DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES

Direction

Conseil de Communauté du 27 juin 2011

Rapport n° 2011-2364 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine

Proposition d'amendement déposée par l'exécutif communautaire :

Au 2nd alinéa du a) du DELIBERE concernant le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI), ajouter :

« [...] et demande que, dans le cadre des discussions à intervenir au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, soit engagée une réflexion pour de nouveaux statuts ».

Annexe 11

Contribution des Communes

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône - (dossier n° 2011-2364)

DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCES

Direction

Conseil de Communauté du 27 juin 2011***Rapport n° 2011-2364 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Communauté urbaine***Contribution des communes

En application de l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le projet de SDCI est adressé pour avis aux Conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les groupes politiques du conseil de Communauté ont manifesté leur préoccupation concernant les propositions de suppression de certains EPCI sans fiscalité propre, en particulier s'agissant du caractère peu opérationnel des structures de type « entente » dont la mise en place est pressentie.

Le conseil de Communauté porte à la connaissance de M. le Préfet du Rhône les contributions suivantes :

- demande le maintien des syndicats intercommunaux de gendarmerie,
- demande le maintien :
 - a) du Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres (Vénissieux, Feyzin et Corbas),
 - b) du Syndicat intercommunal du ruisseau des Echets (Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône),
 - c) du Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches (Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully).

Annexe 12
Proposition d'amendement déposée par groupe Ensemble pour le Grand Lyon
(dossier n° 2011-2367)

ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON

Conseil de Communauté du 27 JUIN 2011

RAPPORT N° 2011-2367

Campagne de Chasses 2012 des barrages du Rhône. Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Avis de la Communauté Urbaine dans le cadre de l'enquête publique

Proposition d'amendement :

1- Dernier paragraphe

Au lieu de :

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique, avis qui sera transmis à la commission d'enquête publique pour être annexé au registre d'enquête.

Écrire :

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis favorable avec les réserves suivantes :

L'analyse de l'impact sur l'eau potable étant insuffisante, le pétitionnaire devra fournir :

- le suivi et la qualité de l'eau pendant et après les opérations de chasse
- l'impact sur le colmatage des champs captants de Crépieux Charmy
- l'étude de mesures compensatoires et les procédures sur la ressource en eau potable
- une proposition de convention avec le Grand LYON

L'analyse de l'impact sur la zone humide de loisirs Miribel Jonage étant insuffisante, le pétitionnaire devra fournir :

- l'étude sur les incidences d'arrivée massive d'eaux boueuses
- l'étude sur la comparaison des solutions techniques visant à évacuer les sédiments

Cet avis sera transmis à la commission d'enquête publique pour être annexé au registre d'enquête.

2- Dans le Délibère :

Au lieu de :

Émet un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique.

Écrire :

Émet un avis favorable à la réalisation des chasses 2012 sous réserve des compléments d'études mentionnés ci-dessus.

Annexe 13 (1/2)

**Contribution du groupe Communiste et intervention citoyenne
(dossiers n° 2011-2294 et 2011-2300)**

GROUPE COMMUNISTE & INTERVENTION CITOYENNE

CONSEIL DU LUNDI 27 JUIN 2011

N° 2011-2294 & N° 2011-2300 - PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ - SUBVENTIONS -

NAWEL BAB-HAMED

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

L'ensemble de ces dossiers concerne les programme d'action de 3 pôles de compétitivité -Techtera , Lyon Urban Truck, Axelera-, l'animation et le développement de Lyonbiopôle ainsi que les programmes de recherche et développement Virtex pour Techtera, DDELPHES pour Lyonbiopôle, CITYBRID et GEOFENCING MD pour Lyon Urban Truck.

Vous savez maintenant, notamment après notre commission générale sur l'économie, notre attachement au développement de nos filières, attachement partagé semble-t-il puisque, à propos de Techtera, la délibération (N° 2011-2294) note, je cite : « ... il apparaît que certains savoir-faire « homme-machine » sont en passe d'être perdus ou sont actuellement sous utilisés, alors qu'ils peuvent être différenciateurs... (nous préférons dire « porteurs ») en termes d'innovation et de compétitivité ». Nous devons donc veiller à ce que ce risque ne se produise pas et se transforme, ce que semble indiquer la délibération, nous citons toujours : « À travers le projet Cart'Tex, ces savoir-faire spécifiques seront cartographiés, ce qui permettra de les mobiliser plus facilement et donc d'optimiser le réseau », fin de citation. Cette intention nous semble aller dans le bon sens !

Il reste à financer les applications technologiques de ces innovations, ce qui semble plus difficile si j'en crois, et nous les croyons, les animateurs du débat de la jeune Chambre économique, il y a quelques jours, organisé au CIC, car les financements ne sont pas là... Et oui, ils sont dans l'énorme bulle financière, dans les poches des grands actionnaires, dans les circuits financiers mais pas dans l'économie réelle !

Nos délibérations soulignent ce que serait, dans l'esprit, un cercle vertueux des pôles de compétitivité, favorisant :

- a) le lien entre entreprises locales et centres publics de R/D ;
- b) la collaboration grands groupes/PME et le développement des filières locales de l'invention jusqu'à la production, comme il se pratique à Gerland ; mais en réalité nous en sommes loin, les rapports grands groupes (donneurs d'ordre) et sous-traitants (PME) ne sont pas si vertueux que cela, car ce sont surtout des rapports dominants/dominés souvent intolérables pour les petites et moyennes entreprises, prises entre les taux des emprunts bancaires et la rareté des crédits d'un côté et les exigences des grands groupes de l'autre... !

Enfin, comme cela nous a été indiqué lors de notre commission, jeudi dernier, la réflexion s'engage au niveau gouvernemental sur la politique des pôles de compétitivité et les orientations futures... recentrage sur les pôles mondiaux et fin des financements multiples des autres projets de R/D... Or, les grands groupes externalisent leur cœur de métier de R/D. Dans ces conditions, quelle politique nationale de reconquête pour l'industrie, de la Recherche à la Production en passant par la formation et la sécurisation des parcours professionnels ? Grande question ! Enfin, le changement de rôle des pôles serait envisagé, passant de projets de R/D et animation des transversalités de filières à services aux entreprises... Cela nous semble peu porteur d'innovation, de dynamique, allant même à l'inverse des issues à la crise à construire !

Dans ce même ordre d'idées, la direction nationale du groupe SANOFI/AVENTIS organise une rencontre nationale avec les élus ce 5 juillet à La Maison de la Chimie à Paris, poursuivant celle de février 2010... où la direction avait, devant l'inquiétude des élus et des salariés, indiqué sa préoccupation de maintenir globalement l'emploi. Il est bien, en allant à cette rencontre, d'avoir en mémoire que de mars 2010 à avril 2011 Sanofi R/D France a perdu 1109 postes ; 1500 suppressions sont annoncées pour être effectives entre 2011 et 2013, malgré un Crédit impôt recherche de 100 millions d'euros en 2009 et 9 milliards de résultat net, un BNA (Bénéfice net par action) en progrès constant comme la rémunération aux actionnaires mais pas l'emploi, pas les investissements en R/D, pas les salaires ! Ainsi, ce groupe démontre que c'est la suppression des emplois et des activités de R/D ou productives, comme l'activité médicaments à Neuville, qui fait les bénéfiques et les profits et non l'inverse et c'est bien là que ce monde tourne à l'envers... Il va bien falloir le transformer, le dépasser, le remettre à l'endroit ! Merci de votre attention.

Je vous remercie.

04 26 99 38 79 - groupecommuniste@grandlyon.org

communauté urbaine
GRAND LYON

Annexe 13 (2/2)

Contribution du groupe Communiste et intervention citoyenne
(dossier n° 2011-2305)**GROUPE *COMMUNISTE & INTERVENTION CITOYENNE***

CONSEIL DU LUNDI 27 JUIN 2011

N° 2011-2305 - FESTIVAL DU CINÉMA LUMIÈRE 2011 - SUBVENTION -

NAWEL BAB-HAMEDMonsieur le Président,
Chers Collègues,

Nous participerons, du 3 au 9 octobre prochain, à la tenue de la troisième édition du festival Lumière, sous l'égide de l'institut Lumière. Nous aurons le plaisir d'accueillir Gérard Depardieu, invité d'honneur à qui sera décerné le prix Lumière, ainsi que 85 invités pour irriguer les 35 salles qui participeront à la diffusion des quelques 170 séances sur notre agglomération.

Plusieurs objectifs sont énumérés dans le rapport, et des partenariats nouveaux qui nous semblent importants à souligner :

- Partenariat avec le GRAC (Groupement régional de l'action cinématographique) ;
- Multiplication des points de vente ainsi qu'une billetterie sur le net ;
- Mise en place de Master Class pour échanger sur des questions techniques et professionnelles ;

Comme de coutume, nous formulons lors de nos interventions des propositions pour aller toujours plus loin dans le sens de l'intérêt général.

Comme nous le savons tous, la gratuité à elle seule ou le coût modeste ne suffisent pas à drainer et diversifier les publics ; la couverture médiatique non plus. Dans ce cadre, il nous paraît utile, pour avancer dans les synergies décrites dans le rapport pour amplifier l'attractivité de notre territoire, de nous appuyer sur les savoir-faire du réseau associatif en la matière, ainsi que sur le réseau universitaire. Ces réseaux de professionnels et d'amateurs, de par leurs savoir-faire, proposent une éducation à l'image au quotidien par des ateliers audiovisuels, des projections et des débats... une sorte de « Master Class » du quotidien !

Cet apport, qui ne demande qu'à être sollicité, donnera encore plus sens à un festival sur un territoire-bassin de vie, et permettra *de facto* de réaffirmer une volonté de partenariat institution/association, à l'image de ce que nous construisons à Lyon avec la Charte de coopération culturelle. Le dynamisme se nourrit des savoir-faire de tous, et dans la complémentarité. Il se consolide dans la permanence des pratiques.

Pour continuer dans les propositions, nous jouissons aujourd'hui d'un savoir-faire pour toucher des publics plus difficiles à mobiliser, démarche construite grâce au dispositif Véduta et à la politique de la ville et expérimentée, entre autres, dans le cadre du défilé de la Biennale de la Danse et de la Biennale d'Art Contemporain. Avec ce festival, certes naissant, nous devrions injecter sans trop tarder ce savoir-faire pour que ce festival participe à la réduction des écarts dans l'accès au patrimoine culturel d'aujourd'hui et de demain car, pour nous, le lien social se nourrit aussi du lien culturel et inversement.

Dans cette même logique et pour continuer à faire vivre le patrimoine cinématographique de demain et lui donner visibilité dans le cadre d'un festival, une vraie politique de soutien aux salles de cinéma d'art et d'essai doit être portée par notre politique. Politique, qui se veut ambitieuse pour l'avenir et en lien avec son histoire. Bref, l'argent des contribuables ne doit pas servir à arroser là où c'est déjà mouillé et ne doit pas ignorer « les petits ». Les retombées directes et indirectes sur l'économie locale doivent aussi irriguer artistes et artisans du quotidien qui, sans eux, notre territoire serait bien moins attractif.

Je vous remercie.